Fisheries and Oceans Canada

Sustainable Development Strategy 2001-2003

Building Awareness and Capacity:

An Action Plan for Continued Sustainable Development 2001-2003

101-02992/

Table of Contents

MINISTER'S MESSAGE iii

EXECUTIVE SUMMARY iv

1 INTRODUCTION 1
DFO AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT 3
ASSESSING OUR PROGRESS ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT 4
A Snapshot of DFO Success Stories 4
Lessons Learned from the 1997 Strategy 6
DFO AND ITS ENVIRONMENT TODAY 7
INTEGRATING SUSTAINABLE DEVELOPMENT INTO THE DFO POLICY FRAMEWORK 8
Principles for Working toward Sustainable Development 9

2 SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY: ACTION PLAN 11
Theme One: New Forms Of Governance and Shared Stewardship 12
Theme Two: Knowledge and Technology for Sustainable Development 16
Theme Three: Sustainable Operations 24
Theme Four: Managing for Progress and Performance 26

3 EMERGING ISSUES 28

4 COOPERATION AND COORDINATION WITH OTHER FEDERAL DEPARTMENTS 30
Northern Sustainable Development Strategy 31
Sustainable Government Operations 31
Policy Research Initiative – Sustainable Development Project 32
Sustainable Communities 33

5 CONCLUSION 35

Annex 1: Action Plan Table, 2001-2003 37
Annex 2: Report on Internal and External Consultations 54
Annex 3: Glossary 57

Published by:
Fisheries and Oceans Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2001

Cat. No. Fs23-329/2001
ISBN 0-662-65483-8

Printed on recycled paper

Minister's Message

Canada's aquatic resources, both oceans and freshwater, are central to Canada's history, to its economic well being and to the quality of life in Canada. Whatever their specific interests, all Canadians place a high priority on protection of our aquatic resources and ecosystems. Fisheries and Oceans Canada (DFO) shares this priority, and is committed to making the most of the social and economic benefits that these resources can bring to present and future generations of Canadians.

To do this, we are anchoring our activities in the principle of sustainable development – finding the best ways to integrate economic, environmental and social considerations into the conservation, protection, and use of our aquatic resources. The concepts of sustainable development are central to DFO's mandate and its responsibilities to Parliament and the people of Canada.

As the past century has demonstrated, Canada's fisheries and oceans are vulnerable – and that makes Canadians vulnerable if we do not take steps to protect and conserve our aquatic resources over the long term. Sustainable development calls for striking a better balance between protecting our fragile aquatic resources and ecosystems and developing economic opportunities based on their use.

For DFO, striking this balance means many things. For example, it means finding ways to manage activities in our oceans in an integrated fashion, with proper respect paid to economic, environmental and social

concerns, in consultation with all interested stakeholders. It means learning how to apply the precautionary approach, both domestically and internationally, in order to better understand and respect the limits and risks of harvesting. It means cultivating scientific excellence to increase our understanding of aquatic ecosystems. It means encouraging a thriving marine services industry through the use of new technologies and developing a strong and environmentally sustainable aquaculture industry.

This document, which outlines DFO's sustainable development strategy and action plan, is a clear expression of our continued commitment to sustainable development. Together with other federal departments, we are supporting the Government of Canada's overall strategy for achieving what Canadians expect: protection of our natural environment, sustainable use of natural resources, and economic and social benefits for Canadians now and in the future.

The Honourable Herb Dhaliwal, P.C., M.P.
Minister of Fisheries and Oceans Canada

Executive Summary

What is a Sustainable Development Strategy?

An international plan for sustainable development was endorsed at the "Earth Summit" in Rio de Janeiro in 1992. Sustainable development became an integral element of Canadian Government policy in 1995. Since then, federal government departments have been required to prepare three-year strategies, indicating how they plan to work toward sustainable development. DFO is building upon the lessons learned in its first strategy in 1997 to produce the best possible Strategy for 2001 through 2003.

DFO's commitment to Sustainable Development

A new policy statement expresses DFO's commitment to support sustainable development. The policy states that DFO undertakes to integrate economic, environmental and social considerations in our decision-making. It incorporates the Department's Vision statement and is inspired by our commitment to continuous learning and cost-effective achievement of results.

DFO's sustainable development goals for 2001-2003 will be oriented to change, confirming and continuing the new strategic directions for the Department. Our aim is to move effectively toward making a difference specifically in the area of DFO's responsibilities as well as contributing to the broad sustainable development objectives of the Government of Canada.

Themes

The nature of DFO's mandate means that sustainable development is relevant to almost everything that DFO does. To be more effective, however, we plan to concentrate our efforts during 2001-2003 by highlighting key directions. The following are the four themes DFO will focus on to support sustainable development for the next three years.

New Forms of Governance and Shared Stewardship

The concept of sustainable development promotes integration, achieved through new ways of making decisions that seek to recognize the complex interrelationships within and between aspects traditionally characterized as the environmental, the economic and the social or cultural. Such an approach to making decisions constitutes a profound commitment to change on the part of both government and society. The changing expectations of both government and society will have to be embodied in new forms of governance. **Four** target outcomes will fall under this theme.

Knowledge and Technology for Sustainable Development

Adapting quickly to increasing complexity and interdependence in a dynamic operating environment is increasing the need for new research, finding new ways of organizing and communicating knowledge, identifying new sources and different types of knowledge and developing and using new technologies. **Eleven** target outcomes will help us to develop this theme.

Sustainable Operations

Work will continue on reducing the environmental impact of DFO's operations through the implementation of an Environmental Management System within DFO that is consistent with internationally recognized environmental management standards, e.g. ISO 14001. DFO has identified 23 aspects that leave an environmental footprint. **Five** target outcomes under this theme will make DFO a "greener" department.

Managing for Progress and Performance

Performance assessment of sustainable development goals and outcomes will be part of the new performance measurement system being developed to support reporting to the public and to Parliament and to strengthen an organizational culture in DFO in which achievement of results will drive decision-making. **One** broad target outcome of systematic review of progress and measurement of performance against commitments will improve the management of this Strategy and Action Plan.

Why are these commitments important?

Working within DFO, and with partners in the public and private sectors, to achieve the horizontal goals of the Sustainable Development Strategy will have beneficial impacts on Canada's aquatic environment and resources and our economic prosperity. The benefits include improving marine safety, preventing pollution, better understanding and use of scientific research resources and protection of fish habitat. DFO is committed to *seek safe, healthy, productive waters and aquatic ecosystems, for the benefit of present and future generations, by maintaining the highest possible standards of service to Canadians, through marine safety and environmental protection; scientific excellence; and conservation and sustainable resource use.* That is DFO's Vision and this Strategy and Action Plan is one of the ways the Department is demonstrating its ongoing commitment to sustainable development.

Conclusion

The Action Plan chosen by DFO is selective and focuses on areas where the Department can be most effective. In addition to the 21 target outcomes, work will continue in other areas that complement the new Sustainable Development Strategy. Managing and protecting Canada's oceans and freshwater resources is a task of immense importance for Canada's economic prosperity and our quality of life, now and in the future.

Introduction

The future of Canada's aquatic ecosystems and the way we use our aquatic resources are key to the quality of life in Canada. Coastal and fishing communities across Canada gain social and economic value from using oceans resources. How to maintain those economic and social benefits while protecting and restoring environmental health, such as productive fish habitat, is a key challenge for all Canadians. Environmental health is critical to human health. Understanding the role of oceans in global climate change and how to manage Canada's freshwater resources are increasingly urgent concerns. Uses of aquatic resources often sustain cultural values among Canadians. The mandate and responsibilities of Fisheries and Oceans Canada (DFO) gives the department a leading role in addressing this major public issue in Canada.

> The long term economic and social well-being of every Canadian depends on the state of our natural environment.

Many Canadians are keenly aware of the various pressures affecting Canada's oceans and freshwater resources:

- consumption and population pressures;
- climate change and its unpredictable effects on the life cycles of fish;
- increasing use of waterways for marine transportation and increased risk of oil spills;
- loss of biodiversity and productive fish habitat and gaps in addressing the needs of species at risk and their habitats;
- excessive fish harvesting capacity;
- environmental challenges of aquaculture development;
- challenges of socio-economic viability and diversification in coastal communities;
- industrial pollution deriving from various sources, such as forestry, mining and transportation activities and urban sprawl;
- pressures affecting provision of government services, such as search and rescue; and
- increasing demands on ocean and freshwater resources for tourism and recreational purposes.

Concerns regarding conservation and management of Canada's fisheries and fish habitat, of other ocean resources and of marine and freshwater environments relate in part to the significance of these resources in the Canadian economy. The oceans sector generated almost $20.0 billion of Canada's gross domestic product (GDP) in 1996 (latest figures available), from such sectors as commercial fishing, shipping and shipbuilding, tourism, manufacturing and services, and oil and gas industries. Increasingly, the economic value from Canada's oceans derives not from exploitation of renewable or non-renewable resources but from services such as international sea-borne trade, tourism, especially cruise ship tourism, and communications infrastructure, such as submarine fibre-optic

cables. In addition, the oceans sector contributes indirectly to economic activity in other sectors of the Canadian economy.

Canada has the world's longest coastline, and approximately 7.1 million Canadians (23%) live in coastal communities, many depending on the coast and seas to make a living. Canada's total territory – its landmass plus the continental shelf off our three coasts – is 40% submerged, under coastal waters, such as the Grand Banks off Newfoundland, or under internal waters, such as the Great Lakes or Hudson Bay. It is an important, and increasingly urgent, challenge to protect and manage this geographic and ecological heritage.

Demand for conservation and sustainable development of our fisheries and ocean resources relates also to Canada's international commitments. At the "Earth Summit" in Rio de Janeiro in 1992, representatives from 178 nations, including Canada, endorsed a plan of action – ***Agenda 21*** – to address the pressing issues of international development and environmental protection. The cornerstone of that action plan was the concept of sustainable development, and all countries were called upon to produce strategies to achieve sustainable development.

To strengthen Canada's international commitment, the federal government amended the *Auditor General Act* in 1995, making sustainable development an integral element of Government policy. These amendments also established the Commissioner of Environment and Sustainable Development, whose role is to help Parliament and the Canadian public monitor implementation of sustainable development strategies and federal commitments to action. In accordance with the *Act* and the "Guide to Green Government", 28 federal departments and agencies, including the Fisheries and Oceans Canada, tabled their first sustainable development strategies in Parliament in 1997.

> Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs.

The Government of Canada has acknowledged the fundamental relationship between environmental health and a healthy economy and social quality of life in Canada. Plans to address a number of environmental problems both domestic and global were indicated in the 1999 Speech from the Throne, including a promise to place greater emphasis on sustainable development in government decision making. The Commissioner of the Environment and Sustainable Development produces a report every May to record the Government's performance on sustainable development, its successes and its failures in meeting commitments. In his December 1999 Report, entitled *Moving Up the Learning Curve: The Second Generation of Sustainable Development Strategies*, the Commissioner outlined his expectations of federal departments and agencies in preparing their second

sustainable development strategies. "Moving Up the Learning Curve" stressed the need to close the "implementation gap", making suggestions on how to improve performance, notably by analyzing experience gained during the term of the first sustainable development strategies and by setting clear and measurable targets for change.

DFO and Sustainable Development

Sustainable development is fundamental to DFO's legal mandate, its policies and programs. In cooperation with other federal departments, other levels of government, Aboriginal groups and private and voluntary sector stakeholders, DFO is responsible to Parliament and the people of Canada as follows:

MANDATE

The Department of Fisheries and Oceans, on behalf of the Government of Canada, is responsible for policies and programs in support of Canada's economic, ecological and scientific interests in oceans and inland waters; for the conservation and sustainable utilization of Canada's fisheries resources in marine and inland waters; for leading and facilitating federal policies and programs on oceans; and for safe, effective and environmentally sound marine services responsive to the needs of Canadians in a global economy.

In addition to its mandated responsibilities, DFO operates a large fleet of ships, houses its staff and facilities and maintains light stations. It is also responsible for influencing and regulating the behaviour of others, such as fishermen, marine shippers, fish farmers, recreational boaters, tourism operators and many others, as they interact with the aquatic environment and aquatic resources. DFO's legislative mandate includes the *Oceans Act*, the *Fisheries Act*, and the *Navigable Waters Protection Act*, as well as other statutes. In addition, DFO shares responsibilities with other federal government departments under the *Canada Shipping Act* and other statutes. Provinces, territories and some Aboriginal groups also have responsibilities with respect to fisheries which DFO takes into account in carrying out its mandate. The federal/provincial/territorial Agreement on Inter-jurisdictional Cooperation, ratified by Canadian Ministers responsible for fisheries and aquaculture in Quebec City in 1999, guides the department's relations with the provinces and territories on these issues. With respect to Aboriginal communities, DFO, as part of the federal government in general, has a responsibility to manage fisheries in a way that is consistent with the constitutional protection provided to Aboriginal and treaty rights.

DFO also has responsibilities under the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA), which came into force in 1995. DFO plays a major role in the application of CEAA, primarily from its regulatory decision-making responsibilities under the *Fisheries Act*, the *Navigable Waters Protection Act*, and the *National Energy Board Act*.

In 1997, DFO published its first Sustainable Development Strategy, *A Framework for Action*, and has worked at implementing it over the past three years. With continued direction from the Office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development (CESD) and following the assessment of our first Strategy, DFO is now 'moving up the learning curve' to ensure that Canada's marine and freshwater resources and ecosystems are managed responsibly and developed sustainably for Canadians today and for future generations. This document proposes a second Sustainable Development Strategy and Action Plan for DFO for the next three years.

Assessing our Progress on Sustainable Development

A Snapshot of DFO Success Stories

DFO's successes in advancing sustainable development outcomes since 1997 would include the following:

- **Sustainable development of Canada's oceans** through implementation of the *Oceans Act* in collaboration with other federal departments and agencies, provincial and territorial governments, Aboriginal organizations, coastal communities and other stakeholders and interested Canadians. The sustainable development of Canada's oceans is being implemented through several programs, including Marine Protected Areas (MPAs), Integrated Management (IM) and Marine Environmental Quality (MEQ). These programs form the backbone of the national Oceans Management Strategy, together with horizontal initiatives such as the National Programme of Action* for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities (NPA).
- **Conservation and sustainable fisheries** through development of new policy frameworks such as *A New Direction for Canada's Pacific Salmon Fisheries*, the *Wild Salmon Policy Discussion Paper* and the Atlantic Fisheries Policy Review.
- **Increased stakeholder responsibility and shared stewardship** through support for industry implementation of the *Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations*.
- **Sustainable fisheries and protection of fisheries habitat** through selective harvesting technology projects and training programs in cooperation with industry, DFO and provincial governments. DFO's *Methodology Manual: Measurement of Fishing Gear Selectivity* to facilitate reporting on selectivity indicators and comparative fishing research is one example. Another is the Responsible Fishing Technology Network, a partnership of DFO and the Memorial University of Newfoundland, which supports collaborative research projects with industry participation.
- **Improved boating safety in Canada** through introduction by the Canadian Coast Guard of amended and new regulations following extensive consultations with stakeholders. The new regulations include a mandatory competency program and came into effect on April 1, 1999.

* See Glossary at Annex 3.

- **Improved maritime safety** through investment in technology management to deliver timely data and information to stakeholders. For example, in partnership with Canada Economic Development and St. Lawrence Vision 2000, the Maurice Lamontagne Institute at Mont-Joli, has created the St. Lawrence Observatory, an Internet based system for rapid access to data on the St. Lawrence ecosystem.

- **International cooperation** and negotiation of international fishing regimes consistent with Canada's domestic conservation objectives. Examples would be the Pacific Salmon Treaty long term agreement and participation in multilateral negotiations to bring into effect the UN Agreement on Management of Straddling Stocks and Highly Migratory Stocks (UNFA).

- **Reduced environmental "footprint" of DFO operations** by defining and following a long-term, step-by-step approach consistent with the ISO 14001 Standard for Environmental Management Systems†, and launch of an *Environmental Policy for Fisheries and Oceans Operations and an Environmental Management Framework*.

- **Safe, navigable and environmentally sound waterways** through the delivery of services and programs related to navigation, marine communications and vessel traffic services, icebreaking, search and rescue, and environmental response. A recent example that incorporates several of these program areas is the full implementation, in partnership with Transport Canada, the shipping industry and the international marine community, of the *Electronic Chart and Display Information System* (ECDIS)*.

- **Protection of the marine environment** through prevention and preparedness. The Canadian Coast Guard Environmental Response program oversees in excess of 250 spill cleanup operations annually. The program also provides support and expertise for disasters such as the crash of Swiss Air 111 and the 1997 Red River Flood. In addition to its domestic role, the Environmental Response program responds to international requests for assistance through the International Convention on Oil Pollution Preparedness, Response and Cooperation (OPRC)*.

- Marine safety and environmental protection in ship and fleet management by strengthening and enhancing Fleet Safety Manual procedures and accountabilities for ship operations with significant environmental aspects through the Document of Compliance and Safety Management Certificates issued to shore offices and the Coast Guard Fleet pursuant to the *International Management Code for the Safe Operation of Ships and for Pollution Prevention (ISM Code)*.

† International Organization for Standardization: Standard 14001 specifies elements of an effective environmental management system (EMS) for organizations and is but one component of the ISO series of standards. See Glossary at Annex 3.

* See Glossary at Annex 3.

Lessons Learned from the 1997 Strategy

Through an internal self-assessment, DFO learned some lessons relating to the gap between sustainable development commitments made in 1997 and results achieved to date. We learned that our 1997 commitments were repetitive or worded too broadly, making the achievement of specific outcomes difficult to determine. The planned outcomes in the 1997 Sustainable Development Strategy were not always clear or measurable, a key weakness identified by the Commissioner for almost all federal departments. As well, commitments were too numerous and not linked clearly to each other or the departmental business plans. While DFO did achieve many important sustainable development results since 1997, it is not clear that this performance stemmed from a committed focus on implementation of DFO's first Sustainable Development Strategy.

The internal assessment confirmed the findings of the Commissioner for Environment and Sustainable Development during an audit in the fall of 1999 of implementation of DFO's 1997 Sustainable Development Strategy. The audit indicated that, with the exception of the environmental management policy and system for DFO operations, most functional areas of DFO had not instituted a management systems approach to implementation of its sustainable development planned outcomes. To achieve consistency with the ISO 14001 standard being used by the Commissioner, DFO's new Sustainable Development Strategy will have to include a management or tracking system to help identify if and why planned outcomes are not met and to provide for management review and corrective action as necessary. The audit also disclosed a need for training and capacity building among DFO staff and managers and a requirement for improved documentation.

In *Moving Up the Learning Curve*, the Commissioner highlights the challenges of moving from plans to actions, noting, "We need to close that gap – not by lowering our expectations but by strengthening our performance." While DFO's sustainable development performance since 1997 has in practice been good, mechanisms and processes to track progress and to document and demonstrate performance will have to be features of DFO's new Sustainable Development Strategy.

DFO and its Environment Today

DFO has undergone significant changes since the first Sustainable Development Strategy was tabled in Parliament in 1997. A dynamic, changeable working environment remains a constant for DFO. The shock in the early 1990s of the collapse of commercial groundfish fisheries was undoubtedly one signal of the need for a new approach to fisheries conservation. The year 1995 marked the merger of DFO with the Canadian Coast Guard, which expanded DFO's legal mandate to include the *Navigable Waters Protection Act* and shared administration of other statutes with Transport Canada. DFO's mandate was further expanded in 1997 when the *Oceans Act* came into effect, assigning the Department responsibility to lead federal activities relating to oceans, and providing new policy and program tools aimed at conservation and sustainable development of Canada's oceans resources. Program review aimed at resolving government-wide deficit problems began in 1995, prompting an examination of DFO's core responsibilities and options for doing things differently. Consumers are tending more frequently to expect eco-labelling and certification that products have been sourced from sustainable fisheries. Emerging and expanding oceans industries and uses such as hydrocarbon exploration and production, routing of submarine fibre-optic cables and methane hydrate research are intensifying the challenge of conservation and sustainable management of marine resources. These emerging uses highlight the need to find new regulatory and other tools and processes to reduce the risk of adverse impact on the aquatic environment and to protect the interests of all users.

Changes to DFO's legal mandate and policy framework have expanded the department's client or stakeholder population as well. Harvesters' organizations, Aboriginal groups, harbour authorities and the fish processing and marketing industry continue to play an active role. However, these groups have been joined by others representing environmentalists, cruise ship and eco-tourism operators, members of the aquaculture industry and the forest products industry, municipalities and community groups, anglers and boaters, and oil, gas and mineral extraction companies, to name a few.

The legal landscape with respect to DFO's Aboriginal stakeholders has particularly changed. Section 35 of the *Constitution Act, 1982* recognizes and affirms the existing aboriginal and treaty rights of the Aboriginal peoples of Canada. Several court cases in recent years have helped to refine the meaning of aboriginal rights in the fisheries resource context. Along with evolving development in the law, the importance of the natural environment, including fisheries resources, in the culture and traditions of the Aboriginal peoples of Canada is increasingly recognized and reflected in federal policy and programs. Aboriginal groups increasingly expect a more prominent role in the decision-making and policy-making processes with respect to sustainable use of natural resources and the environment, including fish resources. The federal government's policy on self-government for Aboriginal groups will continue to enhance the role of Aboriginal communities in these processes.

Adjusting to these changes in both its structure and its operating environment has been accelerating in DFO since 1997. For the past two years, the Department has been engaged in a profound examination of its culture, values and governance to produce a new Strategic Plan, "Moving Forward with Confidence and Credibility", and a new Vision Statement. Development of the Plan began in 1998 to address the department's need for future direction, to break down barriers to change, both internal and external, and to give both the Department and its stakeholders a sense of cohesion and purpose. The new Vision Statement aims similarly at defining the Department and its overall purpose to members of the Department, its stakeholders and the general public. DFO has also sought to establish a framework for more collaborative relations with its provincial and territorial counterparts through the 1999 Agreement on Inter-jurisdictional Cooperation and the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers* (CCFAM). These instruments are grounded in the principles of sustainable development and their ultimate aim is to help DFO to meet its mandate to Parliament and the people of Canada.

A comprehensive environmental scan, concluded in February 1999 during preparation of the new Strategic Plan, identified a variety of major political and socio-economic forces shaping the context within which DFO must now work:

- globalization and technological change;
- tension between protecting the environment and economic growth;
- calls for increased scientific knowledge about nature, in particular about the inter-dependence of ecosystems and the impact of climate change; and
- increased demand by the public for access to information on which decisions are based.

Certain conclusions can be drawn from the sketch of major external drivers of change for DFO. These are:

- Canadians want to be more directly involved in decision-making;
- with continued economic growth, Canadians will become more concerned with environmental issues; and
- federal government priorities are shifting away from deficit reduction and toward quality of life, knowledge-based economy and competitiveness.

DFO's new sustainable development strategy will have to take into account these new challenges and expectations.

Integrating Sustainable Development into the DFO Policy Framework

A policy statement to guide the actions of departmental managers and employees is an important first step in expressing DFO's commitment to sustainable development. Articulating that commitment in a public policy statement is consistent moreover with the ISO 14001 standard for environmental management systems advocated by the CESD. Such a policy statement will also support integration of the sustainable development commitments into the departmental

* See Glossary at Annex 3.

Strategic Plan and the business planning and management framework.

DFO's new policy on sustainable development is:

SUSTAINABLE DEVELOPMENT POLICY FISHERIES AND OCEANS CANADA

1. **The Department of Fisheries and Oceans is committed to sustainable development and undertakes to integrate economic, environmental and social considerations in the decisions it makes in carrying out its legal mandate, its policies and programs and its day-to-day operations.**
2. **The Department's commitment to sustainable development is based on the Department's Vision: *safe, healthy, productive waters and aquatic ecosystems, for the benefit of present and future generations of Canadians, by maintaining the highest possible standards: of service to Canadians; of marine safety and environmental protection; of scientific excellence; and of conservation and sustainable resource use.***
3. **The Department is committed to continuous learning in its contribution to sustainable development and will monitor this commitment by reviewing progress toward its sustainable development goals on a regular basis and by taking corrective action as appropriate.**

Principles for Working toward Sustainable Development

Principles that will help to guide application of the sustainable development policy include:

INTEGRATED DECISION-MAKING:
Integrated decision-making recognizes that decisions aimed at sustainable development:

- have ***a long term focus*** that seeks to preserve and enhance economic, social and natural capital in order to sustain aquatic species and to improve the quality of people's lives and ensure continuing benefits for future generations;
- take a ***horizontal perspective that incorporates*** economic, environmental and social aspects;
- feature ***an ecosystem approach***; and
- accept ***shared responsibility*** and commit to ***transparency and communication*** of how and why decisions were made.

ACCOUNTABILITY:
The Department will accept and define its accountability for its role in supporting sustainable development. This means that the Sustainable Development Strategy will:

- develop a management system to ***review performance against commitments*** at regular intervals and thereby to document progress and the need for corrective action as necessary to ensure ***continuous improvement***;

- determine the specific real world expected outcomes to be achieved, in a way that is ***measurable and time-bound***;
- define a reporting framework that is committed to and supportive of consultative and ***transparent operations and decision-making***;
- ***set an example*** as a way of encouraging and influencing clients, stakeholders and partners to support decisions aimed at sustainable development;
- outline the Department's accountability in its operational activities for ***compliance***, for instance, with standards and requirements for fishing activities, environmental protection and prevention [illegible]; and
- reaffirm a ***commitment to partnership*** in our relations [illegible] with our private sector stakeholders and members of the public but also with [illegible] departments, other [illegible] groups.

SCIENCE AND KNOWLEDGE

The Department understands the essential knowledge provided by science and the critical role that knowledge and understanding play in making decisions that are sustainable over time. Therefore, as a basis for its decisions, the Department will:

- be guided by a ***precautionary approach*** and risk analysis, recognizing the limitations of our understanding of oceans related sciences;
- provide ***timely, reliable and best available scientific knowledge***, understanding and advice on key aquatic resources and ecosystems;
- complement and integrate scientific knowledge and understanding with ***community and traditional knowledge***; and
- integrate and share information and data to enhance cost-effective decisions based on ***anticipation and prevention of problems***, in part through conducting environmental assessments of policies, plans and programs in accordance with the 1999 Cabinet Directive.

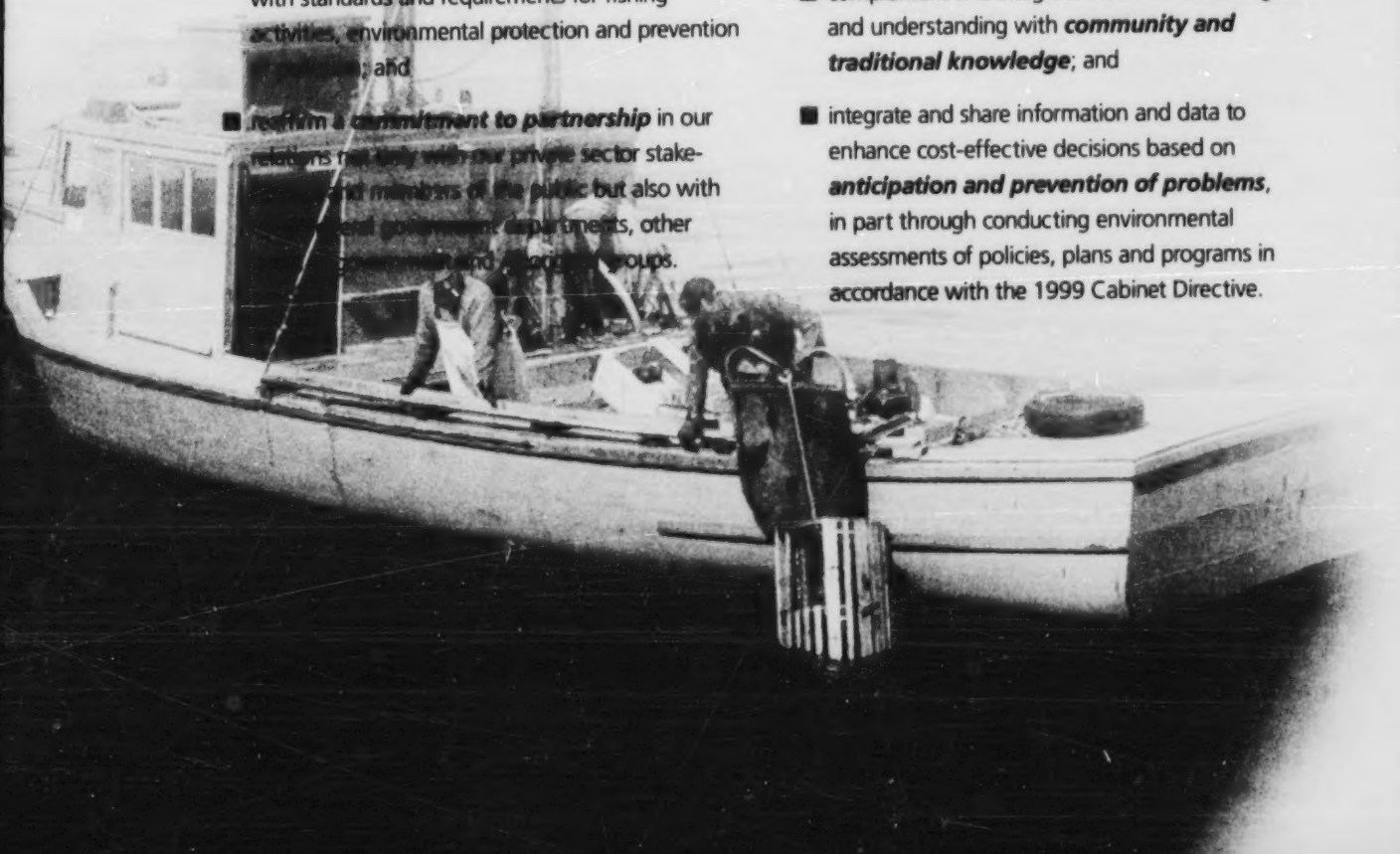

Sustainable Development Strategy: Action Plan

DFO's potential impact on sustainable development is extensive. The first Sustainable Development Strategy reflected the broad reach of DFO's mandate but was less effective than it might have been as a result of trying to do too much. Our intention, in pursuing a more selective approach for our second strategy, is to build on the strategic directions of the first strategy but to target our efforts toward the future and to areas where we can be most effective. Our plan is to work internally and with partners to build awareness and capacity and to gain experience that will develop a solid basis for continuous learning over the next three years and beyond.

A more selective focus in the new Sustainable Development Strategy will not limit ongoing work within the Department on other programs, policies and operations that clearly have sustainable development impacts. As noted previously, sustainable development is firmly imbedded in DFO's mandate and all its policies, programs and activities. However, the objectives and priorities of the new Strategic Plan are DFO's *change agenda*, guiding the Department toward the future and improved delivery of its mandate to Parliament and the people of Canada. Likewise, DFO's sustainable development goals for 2001-2003 will be oriented to *change*, confirming and continuing the new strategic directions for the Department that will move us most effectively toward making a difference to the Government's sustainable development goals. The Strategic Plan and the new Sustainable Development Strategy will move forward together during their overlapping terms, on the basis of commitments to certain concrete, measurable and time-bound target outcomes or planned activities that they will have in common.

The following text outlines the proposed goals, objectives, expected outcomes and planned activities that DFO proposes as its sustainable development goals during 2001 through 2003. The sections of the Action Plan are presented under the relevant themes that were identified in the earlier Discussion Paper. Tables of the full Action Plan are found at Annex 1.

A brief explanation of the terminology used in this document may be useful. **Goals** are long term, strategic and high level. They establish an overall sense of direction and scope. **Objectives** are also long term and comprehensive but constitute intermediate steps in the direction of goals. The term **Expected or Target Outcomes (henceforth, outcome)** is used here to mean the result we are seeking or the specific area of action we intend to focus on. The column headed **Planned Activities** identifies what we intend to do, deliver or produce. **Performance Measures** are used to measure progress on both outputs and outcomes, although at this point they are difficult to identify and differentiate. The performance measures and indicators identified in this draft Strategy are preliminary in nature. Further work will be necessary to consolidate a Performance Management Framework for the new Strategy. **Sustainable Development Impacts** refers to the ultimate outcome, the long term results or effects of outputs. The term has been used here to indicate the high level, positive effects on sustainable development that we hope will follow from our planned outputs.

Theme One: New Forms of Governance and Shared Stewardship

Sustainable development has been described as first and foremost about what kind of world we want to leave to our children and their children. How are we to use the resources available to us so that succeeding generations and our global neighbours will also have resources available for their use? The underlying assumption is one of integration among generations, across geography and among sectors of society. Government may lead and support but the responsibility is shared by all. Traditional divisions or "stovepipes" – between the global versus the local, for instance, or the competing claims of the economic versus those of the environment or the social and cultural – are no longer valid bases for decision-making. The concept of sustainable development promotes integration, achieved through a new way of making decisions that seeks to recognize the complex interrelationships within and between aspects traditionally characterized as the environmental, the economic and the social or cultural. Integrated decision making also recognizes the need to involve all who will be affected by a decision – those who agree and those who do not – and who will therefore participate in implementing it. Such an approach to making decisions constitutes a profound commitment to change on the part of both government and society alike. The changing expectations of both government and society will have to be embodied in new forms of governance or decision-making relationships between both sides.

Although a challenge, public expectations of greater involvement and sharing of responsibility for decisions are increasingly a force for change in management and use of aquatic resources and environments. The trend is fed by new technologies that enhance citizen awareness and ability to participate in decision-making. New forms of governance are also inspired by the need to find more effective, less costly ways of delivering government services and programs.

Action Plan

The following graphic sets out the proposed goal, objective and four expected outcomes that DFO will seek under the theme of New Forms of Governance and Shared Stewardship. Text follows on each expected outcome to indicate and comment on the actions that will be undertaken to try to achieve it.

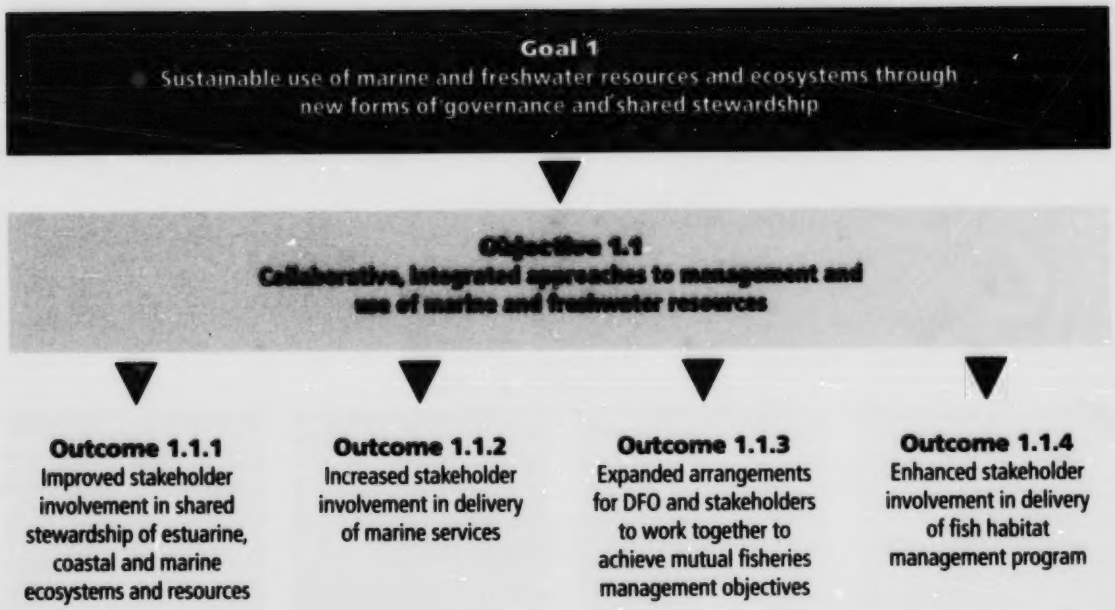

Improved stakeholder involvement in shared stewardship of estuarine, coastal and marine ecosystems and resources (Outcome 1.1.1): will mean adopting forums and processes that facilitate collaboration and shared decision-making between federal government departments, the provinces and territories, aboriginal organizations, coastal communities and oceans stakeholders. An integral part of the process with these partners will be to develop a national policy framework for oceans governance. Oceans Management Strategy Demonstration Projects will be tested and validated in at least 3 coastal regions: the Western Arctic, the Gulf of St. Lawrence and the Eastern Scotian Shelf. The results of these projects will be used to develop a policy framework and an action plan for implementation by end of 2003. Recommendations toward a national approach for oceans governance will recognize unique regional characteristics and will be informed and supported by other key governance initiatives including the Minister's Advisory Council on Oceans and area-based program delivery. These integrated management initiatives will aim to build stakeholder capacity through engagement and

participation, information sharing and education. Each initiative will seek to balance environmental, economic and social goals for sustainable development and manage the increasing complexity and diversity of oceans use.

Increased stakeholder involvement in delivery of marine services (Outcome 1.1.2): will require the Canadian Coast Guard (CCG) to initiate and test new partnerships with private and voluntary sector stakeholders in delivery of marine services. The CCG will seek to enhance voluntary sector involvement in delivery of marine safety programs and services. It will also investigate ways to deliver, install and maintain aids to navigation with new partners. It will be essential to clarify accountabilities, through consultations with stakeholders, and to develop service standards and examine service options. The aim will be to enhance CCG's leadership and risk management role in the management and protection of Canada's oceans and other navigable waterways, although the CCG will continue to deliver directly a number of essential services. The Coast Guard also plans to focus on modernizing the *Navigable Waters Protection Act* and, in conjunction with Transport Canada, the *Canada Shipping Act*. Greater involvement by stakeholders in delivery of marine services is aimed at broadening awareness of the environmental aspects of marine shipping industries, improved marine safety and decreased risk of environmental degradation.

Expanded arrangements for DFO and stakeholders to work together to achieve mutual fisheries management objectives (Outcome 1.1.3): will mean expanding the use of co-management arrangements with one or two fisheries plans per year adopting the co-management model, with a goal of up to 25 co-managed fisheries by end of 2003. To do this, DFO will need to review the legislative framework to enable stakeholders to take part in long term allocation decisions. We will also maintain all current Joint Project Agreements* (JPAs) and renegotiate and renew expired JPAs. Operational Integrated Fish Management Plans* (IFMP) guidelines will be revised to include links to objectives-based fisheries management by end of 2001 (see Outcome 2B.2.1) and a co-management tracking system will be developed. Consultations with clients and stakeholders will continue on development and implementation of the overall approach to co-management arrangements. The key objective is more stable fisheries. Increased involvement by participants should also promote increased responsibility for management decisions and the long-term health of fish stocks and ecosystems.

Through the Aboriginal Fisheries Strategy (AFS)*, Aboriginal groups are provided with access to fisheries, for food, social and ceremonial purposes, and in many cases, also for commercial fishing. The AFS is also a vehicle for increasing participation of Aboriginal groups in management of the fishery and

* See Glossary at Annex 3.

for providing them with financial support to build capacity to carry out management functions effectively. DFO is also responding to the Supreme Court *Marshall* decision, which upheld the treaty right of the Mi'kmaq and Maliseet First Nations in the Maritimes and Gaspé to fish commercially towards a "moderate livelihood", by facilitating their access to the commercial fishery and necessary training. The role of First Nations in management of fisheries in which they participate will continue to evolve and expand through efforts of the federal government to address the *Marshall* decision and Aboriginal aspirations generally. As a contributor to these federal initiatives, DFO's objective is to support an increased role for First Nations as well as other stakeholders. Co-operative management measures for Aboriginal groups' fisheries will be integrated with those applicable to other users to ensure effective and sustainable management of fisheries.

Enhanced involvement of stakeholders in delivery of fish habitat management program (Outcome 1.1.4): will mean involving industry, community groups, government agencies and Aboriginal groups in the protection and enhancement of fish habitat. Such groups have been involved in British Columbia partly through the Habitat Restoration and Salmon Enhancement Program. Through the Aboriginal Fisheries Strategy, DFO has also instituted arrangements whereby Aboriginal groups in some areas carry out habitat functions such as habitat assessment and enhancement. Under an initiative known as "the Blueprint", DFO plans to enhance and broaden such proactive activities to build the foundation for a more consistent, credible and comprehensive national Habitat Management Program (HMP).

In the short term, DFO will look at ways to streamline the habitat referral process by, for example, working with proponents early in the planning stages of development of project proposals and through the development of useful and nationally-consistent guidelines and tools for habitat management staff. The HMP may be further strengthened through initiatives following from the Five-Year Review of the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA); from the Sustainable Aquaculture Program; from programs to protect species at risk; and from the Habitat Stewardship Program. Over the longer term, implementing the Blueprint initiative will mean focusing a larger part of the HMP activities on implementing the proactive elements of the *1986 Policy for the Management of Fish Habitat*. Promoting shared stewardship and responsibility – by all Canadians – for the conservation, restoration and development of fish habitats has been captured under a newly coined slogan, "Fish Habitat Management is Everyone's Business." Enhancing shared stewardship will involve various activities: working with community groups; participating in multi-stakeholder processes primarily

engaged in integrated resource planning and watershed management; developing new partnerships and governance arrangements with the provinces, territories and Aboriginal groups as well as a variety of groups from non-governmental and voluntary organizations and industry; providing technical and scientific expertise as required, staff training and development; and increasing public awareness of threats to fish habitat and how to prevent habitat loss. Engaging Canadians in proactive stewardship activities is aimed at helping to protect fish habitat from harmful alteration, disruption or destruction and to build an environment that provides for healthy and abundant fish populations.

Theme Two: Knowledge and Technology for Sustainable Development

At the Leaders' Forum on Sustainable Development, facilitated by the National Roundtable on the Economy and the Environment (NRTEE) in Ottawa in April 2000, knowledge was recognized as potentially "the fourth dimension" of sustainable development, adding to the classic three pillars of economic, environmental and social aspects. The need for knowledge and mastery of new technologies is increasingly being characterized as an essential need, not only to support the mandate of the federal government but also to enhance the viability and global competitiveness of the Canadian economy and society. As a major producer and user of both knowledge and technologies, DFO clearly has an interest in their use on behalf of sustainable development. DFO is also a policy department, often leading the way globally, for example, in devising new ways to manage fisheries resources, to respond to oil spills, to protect and restore fish habitat or to understand the role of oceans in global climate change. Adapting quickly to increasing complexity and inter-dependence in a dynamic operating environment is increasing the need for new research, finding new ways of organizing knowledge and breaking down current institutional and jurisdictional barriers to its communication, identifying new sources and different types of knowledge and developing and using new technologies.

Action Plan – Goal 2A

The Action Plan under the theme of Knowledge and Technology for Sustainable Development includes two goals. Goal 2A is an effort to express the need to build and create new knowledge and ways of understanding or predicting the impacts of our decisions.

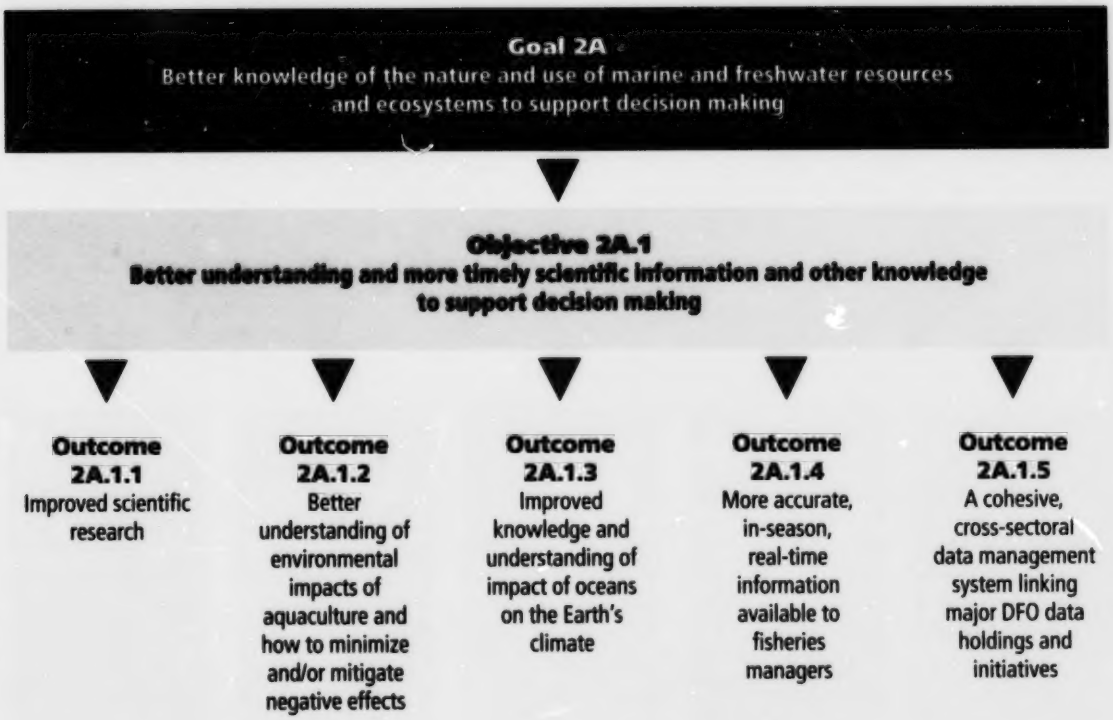

Objective 2A.1 is aimed at improving the quality and comprehensiveness of our knowledge and understanding and making sure that decision-makers have the best possible information available to them when they need it.

Improved scientific research (Outcome 2A.1.1): DFO plans to address this outcome in various ways. One step will be to develop an **operational framework for incorporating ecosystem considerations into fisheries and oceans management**. This will require defining practical approaches and timing for applying the principles of the *Oceans Act* to current single species management and planning practices. Ecosystems objectives, relating for instance to biodiversity or habitat productivity, will have to be defined, in consultation with other regulatory agencies and

stakeholders, including Aboriginal groups, along with indicators and reference points for each objective in an Ocean Management Area. Practical ways to put into effect or operationalize the precautionary approach are also being identified and tested.

Creating a **national network of multidisciplinary teams** by end of 2001 will enable access to a mix of socio-economic and scientific expertise (e.g., biology, ecology, oceanography) from a variety of private and public sector institutions (e.g., federal laboratories, academia, private industry). Multidisciplinary teams could also include holders of traditional ecological knowledge. This network will involve DFO scientists in efforts to increase the level of university partnering; to develop and implement a communications strategy for the promotion of oceans management and scientific research domestically and internationally; to host a series of international, national and thematic conferences to share information; and to develop a web page and internet directory. To the extent possible, DFO scientists will collaborate with their provincial counterparts, for example, in accordance with the 1998 Prairies Research Agreement on freshwater fisheries science activities.

A third project will be to move toward a **new way to assess the state and health of fisheries resources**. This will involve a fundamental analysis of the existing stock assessment process, identification of possible changes and recommendation of a new approach by end of 2001. The steps planned to complete the Stock Assessment Review include: integrate the precautionary approach; consider scenarios to classify the status of species at risk; consider multi-species and ecosystem-type approaches; consider strategic alliances and leveraging with industry and academia; and consider the use of new technologies (i.e. hydroacoustics). DFO will also need to identify areas of potential reallocation of research resources and areas where investment is required, and to assess the impact of changes. DFO will also seek to complement science with local community and traditional ecological knowledge. Finally, recommendations and an action plan will be developed.

The potential sustainable development impacts of these activities are significant. One benefit could be more finely tuned fisheries management, including faster responses to changes in health or abundance indicators, for better as well as worse. Better understanding of ecosystems and linkages within them could also result in improved protection for species at risk and maintenance of biodiversity. More sensitive use and management of fisheries resources in the short term should contribute to more sustainable and efficient use over the long term. The involvement of other levels of government and stakeholders should bring to bear better information and a shared sense of responsibility among all users and regulators. Promoting exchanges of information among public

and private sector oceans experts should contribute to international understanding of the oceans and foster creativity and innovation.

Better understanding of environmental impacts of aquaculture and how to minimize and/or mitigate negative effects (Outcome 2A.1.2): will involve increasing DFO's research to support economically and environmentally sustainable development of the aquaculture industry by end of 2001. This will involve development of a multi-disciplinary Research & Development strategic approach for aquaculture, coordination with other strategies with aquaculture components and linking research plans with the knowledge requirements of decision-makers. DFO will also need to build a network of scientific expertise including DFO, other federal Departments, universities, provinces, members of the aquaculture industry and other stakeholders. It will also be important to communicate the knowledge acquired to increase public awareness and confidence of the products and performance of the Canadian aquaculture industry. The sustainable development benefits sought will be a more viable aquaculture industry in Canada, which operates at a high level of environmental performance and thus enjoys greater public confidence.

Improved knowledge and understanding of the oceans' impact on the Earth's climate (Outcome 2A.1.3): will be pursued through support for the Argo Program*. The Argo Program is an international effort to understand global climate, and involves the deployment of oceanographic floats worldwide to obtain a range of oceanographic data. As part of Canada's commitment to Argo, DFO plans to deploy up to 50 floats over the next three years in the northeast Pacific and in the northwest Atlantic. DFO will continue to contribute to Canada's deployment of oceanographic floats in world oceans throughout the duration of the Argo program (until 2006). As part of a Canadian initiative, DFO, in collaboration with Environment Canada, Natural Resources Canada and the Department of National Defence, anticipates the purchase and deployment through the Climate Change Action Fund* (CCAF), of up to another 40 floats by end of 2003. DFO scientists will collaborate with their national and international partners in assimilating global oceanographic data transmitted from the floats via the Global Communication System. Steps will be taken to share and disseminate the data via the web in "near-real" time. This project will bring DFO into collaboration with Canadian and international partners toward better understanding of the oceans/atmosphere climate system and the role of oceanographic factors in global climate change.

* See Glossary at Annex 3.

More accurate, in-season and real-time fisheries information available to fisheries managers (Outcome 2A.1.4): The key action planned is to develop a harmonized Fisheries Information Management database with online access through a common window by end of 2003. A harmonized database will require an action plan to implement the Fisheries Information Management Project and to establish objective, standardized codes accessible to all DFO fisheries managers. The database will be designed in collaboration with Sectors and Regions, to avoid duplication of effort, maximize return on investment, and ensure that systems are client-oriented, compatible, efficient, and sustainable. More sustainable fisheries are the intended sustainable development benefit.

A cohesive cross-sectoral data management system linking major DFO data holdings and initiatives (Outcome 2A.1.5): This project will identify gaps in current data holdings and problems of access to data, which currently inhibit analysis and decision-making within the Department as well as information accessibility both internally and externally. This will involve horizontal monitoring of departmental data management initiatives, to ensure that linkages between the various data sources are considered and that cross-sectoral requirements are addressed. This cross-sectoral integration is particularly important in order to facilitate analysis and reporting on "horizontal" programs such as sustainable development. Three phases are proposed, starting in 2000-2001. The assessment phase (year 1), will include: building an inventory of the major data collections; identifying gaps and discontinuities in data collections; identifying definitional and other conflicts in the use of this data; identifying problems in ease of access and reporting nationally; and setting the priorities for addressing the problems and requirements identified. In year 2, options will be evaluated and solutions to provide an integrated data management system will be designed and tested. The system will be implemented in year 3.

Action Plan: Goal 2B

The second goal under the Knowledge and Technology theme articulates the need to improve the availability and application of knowledge and understanding and to make use of new technologies to maintain or improve safe and sustainable use of Canada's aquatic resources.

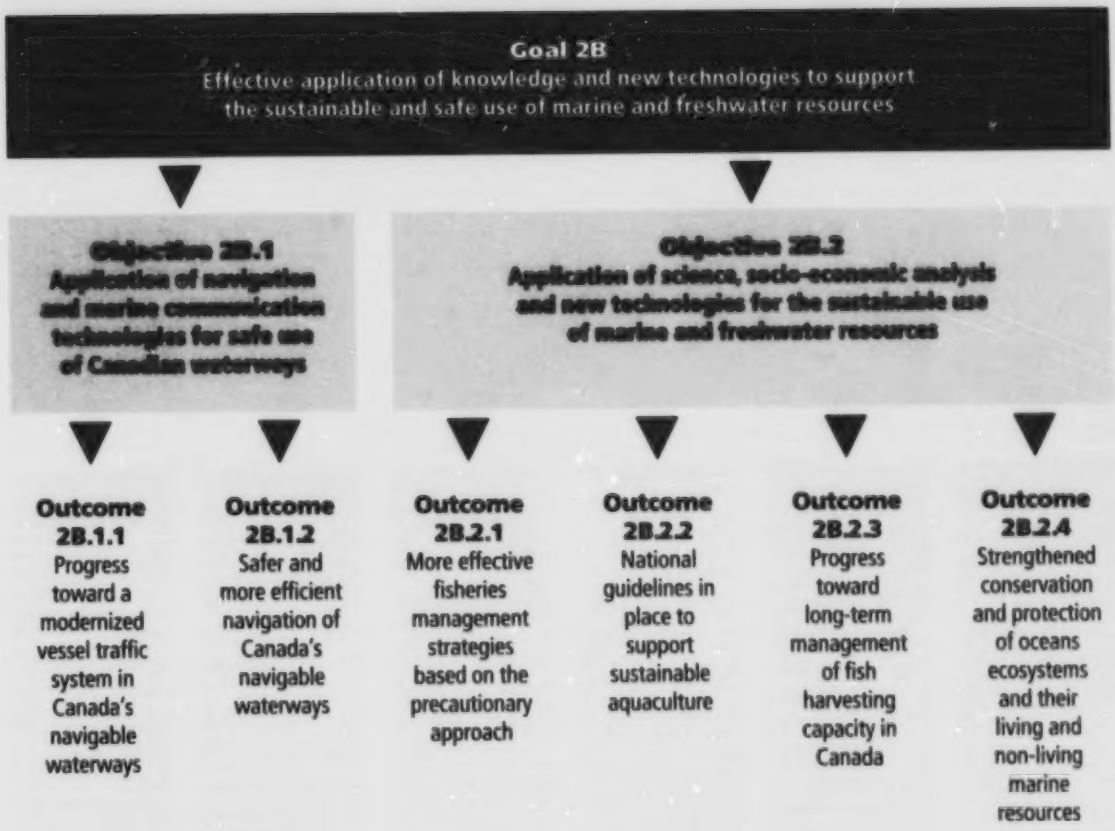

Objective 2B.1 aims to focus on how we can apply existing and new technologies, or to foster development of new technologies, to improve the safety, economic competitiveness and environmental performance of vessels moving through marine and freshwater waterways under Canada's jurisdiction.

Progress toward a modernized vessel traffic system in Canada's navigable waterways (Outcome 2B.1.1): will be initially directed at fundamental changes to the present vessel traffic system. The intention is to have a modernized system, within the next 10-15 years, which will use up-to-date

technology for enhanced surveillance and tracking of vessels in Canadian waters. The first step will be to develop a long-term action plan and identify the associated resources. Other early action initiatives include the implementation of an Automatic Identification System* (AIS); negotiations for international standards; consultations with stakeholders for client acceptance of a new system; and promotion of the benefits of the AIS to users.

Safer and more efficient navigation in Canada's navigable waterways (Outcome 2B.1.2): will involve conversion of 600 Canadian Hydrographic Services* (CHS) charts to electronic form by end of 2003. This will be accomplished in steps: 490 Electronic Navigational Charts (ENCs) converted by March 2001; another 50 converted by the following year (a total of 550); and another 50 converted in 2002-03 (for a total of 600). The primary sustainable development impact of this undertaking will be safer and more reliable navigation in the short term despite increased vessel traffic in Canadian waters. Prevention or mitigation of pollution incidents is also an anticipated result.

Objective 2B.2 is aimed at using knowledge, information and existing and new technologies to promote sustainable use of marine and freshwater resources.

More effective fisheries management strategies based on the precautionary approach (Outcome 2B.2.1): will introduce the precautionary approach into fisheries management decision-making and operationalize its use. This project has been entitled Objectives-Based Fisheries Management and the key action planned is to put the new approach into effect in 10 pilot fisheries by end of 2003. To implement this plan, DFO will first establish clear and measurable biological co-management and socio-economic Fisheries Management objectives by end of 2001. Following steps will involve identifying a "prototype" fishery and developing and testing a prototype management model. The new approach will then be modified on the basis of lessons learned from the prototype model. Training will be provided to DFO staff and managers. The 10 pilot fisheries will be identified for testing the new approach. Lessons learned will once again be identified. The anticipated result is more sustainable fisheries.

National guidelines in place to support sustainable aquaculture (Outcome 2B.2.2): This expected outcome is a component of an Integrated Aquaculture Action Plan (see also Outcome A.1.2). Implementation of the Plan is now at a very early stage. Development of a national operational policy framework and guidelines is the priority first step. The plan is to develop the framework and guidelines in collaboration with private and public sectors for the aquaculture industry by end of 2001. DFO's next actions will be to establish clear and measurable biological, socio-economic and stewardship objectives for aquaculture by end of 2002; to develop and implement clear performance measurements by end of 2002; and to develop transparent decision-making processes by end of 2002. DFO staff and managers will receive training and lessons learned will be identified and incorporated.

* See Glossary at Annex 3.

The sustainable development goal is a Canadian aquaculture industry that performs well both economically and environmentally, with a high degree of public confidence in its products and practices.

Progress toward long term management of fish harvesting capacity in Canada (Outcome 2B.2.3): This expected outcome recognizes that excessive fishing capacity is a fundamental cause of unsustainable fisheries around the world. The members of the United Nations Food and Agriculture Organization* (FAO) have endorsed an International Plan of Action for the Management of Fishing Capacity, which calls for the achievement of world-wide efficient, equitable, and transparent management of fishing capacity, preferably by end of 2003, but no later than 2005. Canada has pledged to be among the first countries to implement its portion of the Plan of Action. To fulfil this pledge, DFO will first undertake a preliminary assessment of the national harvesting capacity. This will be accomplished in collaboration with provinces and territories through the CCFAM working group on capacity management. DFO will also support the FAO in establishing an international record of fishing vessels operating in the high seas by the end of 2000. DFO will then aim at completing its National Action Plan to manage fishing capacity, by developing a policy and regulatory framework which facilitates self adjustment by fishing fleets, preferably by end of 2003. Consultations with stakeholders will be held throughout the process.

Strengthened conservation and protection of oceans ecosystems and their living and non-living marine resources (Outcome 2B.2.4): will be undertaken through designation of at least 5 new Marine Protected Areas (MPAs)* by end of 2002. Based on the lessons learned from the MPA pilot projects that have been initiated to date, the department will revise and finalize the National Framework for Establishing and Managing Marine Protected Areas. A systematic approach will also be developed to identify Marine Protected Areas for the conservation and protection of commercial and non-commercial fisheries resources, including marine mammals and their habitats; endangered or threatened marine species and their habitats; unique habitats; and marine areas of high biodiversity or biological productivity. Other complementary activities will include the establishment of Marine Environmental Quality* (MEQ) guidelines, objectives and criteria, and the operationalization of the precautionary approach and the ecosystem approach to oceans management. An emphasis on stakeholder collaboration in each of these initiatives will ensure that improved conservation and protection of oceans ecosystems will have sustainable environmental, economic and social benefits for Canadians.

* See Glossary at Annex 3.

Theme Three: Sustainable Operations

DFO is required to comply in its operations with environmental protection legislation and standards in Canada. DFO occupies buildings and operates vehicles, aircraft, and a very large fleet of ships. DFO also purchases goods and services and can thus influence producers to operate on a sustainable basis. Federal environmental legislation in Canada includes the *Canadian Environmental Protection Act*, the *Canadian Environmental Assessment Act*, environmental provisions of the *Canada Shipping Act* and habitat protection provisions of the Fisheries Act. In the Speech from the Throne in October 1999, moreover, the Government undertook to make itself a model of environmental excellence in its own operations.

"Greening operations" was one of DFO's goals in its first Sustainable Development Strategy and undeniably the most successful, culminating on April 22, 2000 (Earth Day) with the unveiling of DFO's new Environmental Management Policy and System. Work will continue on reducing the environmental impact of DFO's operations through implementation of an environmental management system within DFO consistent with the ISO 14001 standard. The Department is also actively contributing to the Federal House in Order Strategy, in collaboration with other Government Departments, to ensure significant greenhouse gas emission reductions and, in consequence, addressing climate change. In its operations and day-to-day activities, DFO has a significant environmental footprint. In June 1999, DFO identified the following 23 environmental aspects of its operations: contaminated sites, wastewater, fuel handling/storage systems, ozone depleting substances, mercury, hazardous materials/hazardous wastes, spills/releases leaks, batteries, energy consumption, including greenhouse gas emissions (GHG), air emissions, aquatic resource disturbance, dredging, PCBs, asbestos, pesticides and therapeutants, solid non-hazardous waste, storm water effluent, water consumption, resource consumption, terrestrial resource disturbance, archeological/historical/cultural resources, noise emissions and electromagnetics.

Action Plan

Continuing DFO's efforts to implement the new Environmental Management Policy and System during the second sustainable development strategy will involve the following expected outcomes and actions.

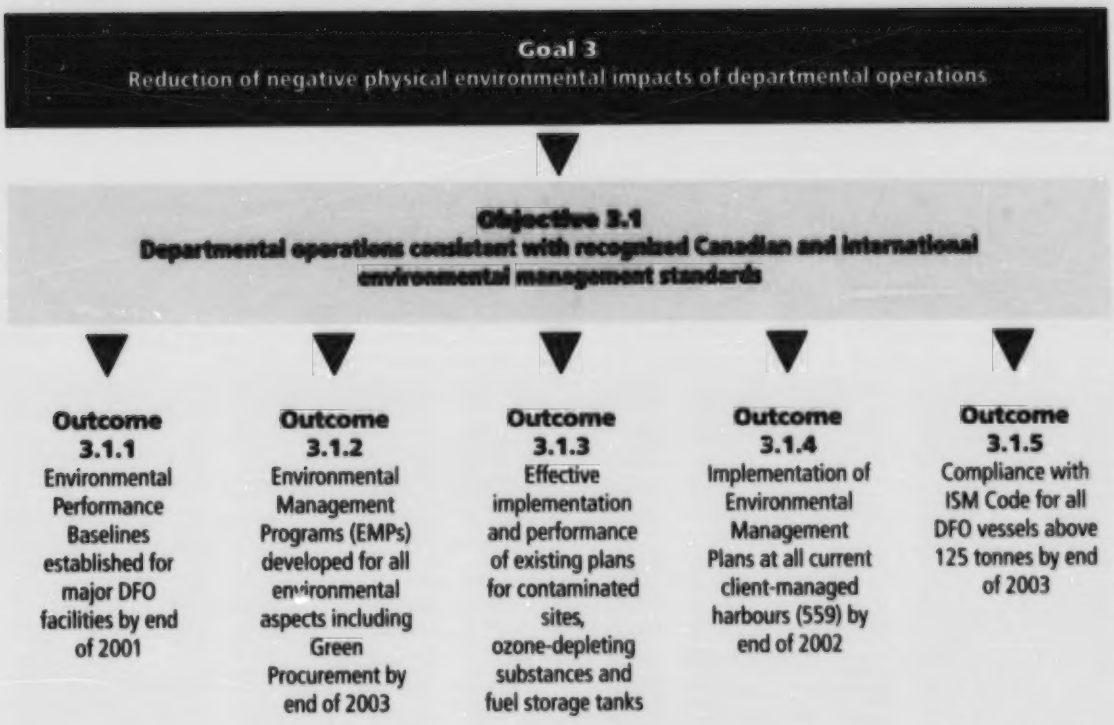

Environmental performance baselines established for major DFO facilities by end of 2001 (Outcome 3.1.1): will involve collection of data from DFO major facilities. DFO will also compile and synthesize environmental performance information into baselines and conduct environmental audits of each major facility. This will help DFO to benchmark its environmental performance in future years.

Environmental management programs (EMPs) developed for all environmental aspects including Green Procurement by end of 2003 (Outcome 3.1.2): will require the following actions: use environmental performance baselines collected for the major facilities to develop greening outcomes and action plans for EMPs, in consultation with stakeholders. The Sustainable Development Strategy will be updated in 2001 to include outcomes developed from baseline data. DFO's share of the Federal House in Order Greenhouse Gas Emission

Reduction Target will be implemented by the Department-wide target from the Energy baseline established by end of 2001.

Effective implementation and performance of existing management plans (Outcome 3.1.3): will involve actions on three fronts to address issues relating to Contaminated Sites, Ozone-depleting substances and Fuel Storage Tanks.

- *Contaminated Sites:* 800 CCME Phase I assessments and 50 CCME Phase II and/or Phase III assessments completed per year; use a risk management approach to prioritize sites
- *Ozone-depleting Substances (ODS):* $250K invested per year for replacing halocarbon in DFO operations with non-ODS substances; identify feasible replacement candidates; complete halocarbon inventory; and populate the Halocarbon Inventory Database.
- *Fuel Storage Tanks:* 100 Fuel storage tank inspections and 50 tank upgrades per year; complete implementation of the Fuel Storage Tank Management Plan; review profile annually to determine departmental liability.

Environmental Management Plans (EMP's) implemented at all current client-managed small craft harbours by end of 2002 (Outcome 3.1.4): will require DFO to sensitize client-managers to the benefits of EMP's and sound environmental practices; consult with Client Managers to mould the EMPs to specific harbour needs; and work with new client-managed harbours to develop EMP's within three years of establishment.

Compliance with the ISM Code for DFO vessels above 125 tonnes by end of 2003 (Outcome 3.1.5): DFO/CCG plans: to ensure that the CCG's onboard Safety Management System meets the requirements of the ISM Code; in partnership with stakeholders, to promote the Safety Management System and identify possible improvements to it; to co-ordinate activities with external auditors from an agency approved by law to issue Documents of Compliance and Safety Management Certificates; and to monitor environmental profile data for all vessels.

Theme Four: Managing for Progress and Performance

The Commissioner's implementation audit and DFO's internal assessment of its achievements under its first Sustainable Development Strategy demonstrated a need to improve DFO's performance. We are proposing to take steps under our second Sustainable Development Strategy to improve in this respect. Performance assessment of sustainable development goals and outcomes will be part of the new performance measurement system being developed to support public and Parliamentary reporting and to build an organizational culture in DFO in which achievement of results will drive decision-making.

Action Plan

The goal, objective and expected outcome identified for Theme Four is aimed at closing the "implementation gap" in DFO's second strategy.

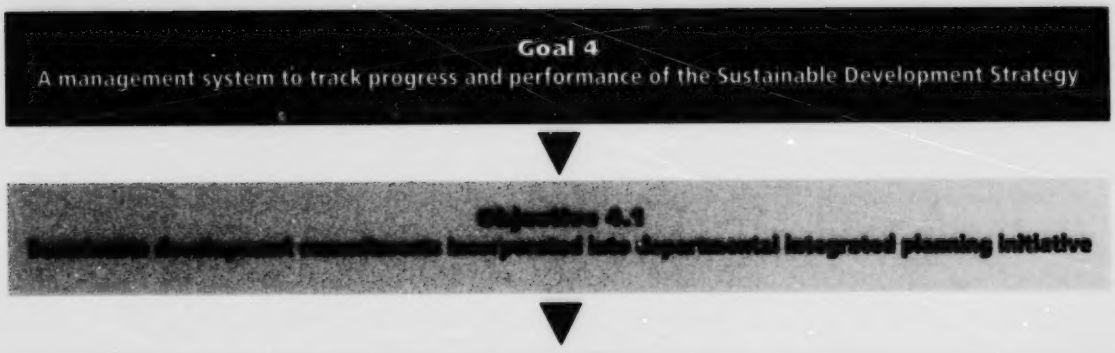

Outcome 4.1.1
Systematic review and measurement of progress and senior management assessment of performance

Systematic review and measurement of progress and senior management assessment of performance (Outcome 4.1.1): will involve integration of sustainable development commitments into departmental performance measurement and business planning and reporting processes. Specific steps will be to develop a performance measurement framework for the department and for business lines; to designate the Sustainable Development Strategy as a strategic component of the business planning process; to assign accountability for implementing actions to meet expected outcomes; to track and review outcomes regularly; to advise senior managers regularly of results of reviews; to incorporate reports on outcomes and performance in annual reports to Parliament; and to train DFO managers and staff to increase awareness of the Sustainable Development Strategy and its implementation.

Emerging Issues

In developing the proposed Action Plan to implement the second Sustainable Development Strategy, we have tried to be selective and to focus on areas where DFO can be most effective at this moment. However, the evolving environment in which DFO delivers its mandate requires continual consideration of emerging issues.

The highly vulnerable geography of Canada's Arctic has been experiencing growing pressures due to climate change, contaminated sites, persistent organic pollutants and economic development based on non-renewable resource industries, such as diamond mining and oil and gas extraction, increased recreational boating or commercial shipping and ecotourism. We need to apply greater effort to develop solutions. Ignoring current trends could increasingly put at risk human health, economic activity and the social and cultural traditions of the North. New knowledge will be required to address these issues, in particular of the existing or potential impacts on aquatic resources in the North. DFO's mandate for fisheries and oceans management, for environmental and fish habitat protection and for safe shipping gives rise to the need for new scientific research, to amass evidence and to develop plans of action.

The unintended introduction into Canada's marine and freshwater systems of exotic plant and animal species via vessel ballast water discharges (e.g., zebra mussels and ruffe) is increasingly a concern, which demands further action by DFO and its provincial counterparts. There is a growing need for DFO to work with other Departments to better understand the nature of ballast discharge and the consequences of these introductions and to take regulatory action and leadership to address the problem. Similar concerns are associated with dumping of unwanted aquarium fish and aquarium plants (e.g., fanwort, Asian water millfoil).

Another emerging issue is the need to better understand and map Canada's submerged lands and ecosystems, both along our coasts and in inland areas, such as the Great Lakes. The use of new technologies, like multibeam sonar and laser mapping system, electronic imaging would allow a better understanding of the bathymetry, geology, habitat and biological ecosystems of Canada's underwater physical environment. Such technologies exist now and have been used in a limited way in Canada. The results, however, clearly indicate the immense potential sustainable development benefits for fisheries management, for research, for resource exploration, for safe shipping and communications, and for suggesting solutions to possible conflicts of use. Developing plans to support use of the new technologies will help to establish the basic infrastructure and processes to implement integrated oceans management in accordance with the *Oceans Act*. This is a long term undertaking, of very broad scope and will involve significant collaboration with other partners, especially Natural Resources Canada and the Department of National Defence, as well as commercial users (oil and gas, fishing, cable companies), the marine services industry, university researchers, non-governmental organizations and provincial and territorial governments

Recent years have witnessed a substantial growth in the volume and significance of litigation as Natives seek greater access to natural resources. At the federal level, fisheries have been one of the main targets of litigation efforts. In September 1999, the Supreme Court of Canada, in *R. v. Marshall*, affirmed a 250-year-old treaty right of Mi'kmaq and Maliseet groups to fish, hunt and gather in pursuit of a moderate livelihood. In late 1999, DFO launched Phase 1 of its response to the Marshall decision, designed to provide increased access to commercial fisheries during the 2000-fishing season. This was the first step towards increased Aboriginal access in the fishery, and more needs to be done to implement the Supreme Court decision. Consistent with established practice under the more modest Aboriginal Fishery Strategy, an important part of the *Marshall* response is to provide opportunities to new Aboriginal participants to receive training in a variety of fishing related skills, including sustainable fishing techniques. As First Nations become more involved in commercial fisheries, their role in co-operative management of the fishery will become increasingly important. Building on steps taken to date, DFO is working with Aboriginal groups and existing commercial fishing interest to enable them to assume a greater role in fisheries management.

Cooperation and Coordination with other Federal Departments

DFO works very closely with other departments to encourage cooperation across departmental mandates to address various sustainable development issues. A key link is the "5NR MOU", involving a 1995 Memorandum of Understanding between five natural resource departments, originally Agriculture and Agri-Food Canada, Environment Canada, Fisheries and Oceans Canada, and Natural Resources Canada, and, since 1998, Health Canada. The MOU encourages collaboration and coordination in applying federal science and technology (S&T) to sustainable development challenges that cut across the departments' respective mandates. The main strength of the MOU is its ability to bring signatory departments together to address issues of common concern that are either current or emerging. Much of the work under the MOU is undertaken by Working Groups established to address particular S&T issues and to collaborate on production and dissemination of scientific information and expertise.

DFO is also planning to work with other federal partners to support achievement of sustainable development objectives in areas where a partnering approach is required to provide a consistent voice to our stakeholders. For instance, DFO and Transport Canada (TC) will review and revise the provisions of their 1995 Memorandum of Understanding to provide an administrative framework to ensure consistent marine transportation safety and environmental protection. As part of this undertaking, the two departments will explore development of performance standards for environmentally sound ship operations under the Green Ship Initiative and implementation of regulatory programs to incorporate international agreements on marine pollution deriving from vessels. DFO and TC will also work cooperatively to maintain a National Aerial Surveillance Program to act as a deterrent to potential polluters that transit Canadian waters.

Cooperation across departmental mandates to deliver sustainable development commitments needs more effort however. Eight sustainable development themes have been identified as priorities for coordinated, government-wide sustainable development planning. They constitute a framework for enhanced efforts by federal departments to coordinate their objectives and to cooperate with each other in delivery of their commitments. Of the eight, DFO has targeted four for special attention: 1) sustainable development in the North; 2) sustainable government operations; 3) research, through the Policy Research Initiative, on sustainable development indicators and the federal role in capacity building for sustainability at the community level; and 4) sustainable communities. Each of these four targeted sustainable development themes is discussed below.

Northern Sustainable Development Strategy

As a federal department with a natural resource mandate, DFO has significant sustainable development responsibilities in the three northern Territories. DFO is working with other federal departments, under the leadership of Indian and Northern Affairs Canada (INAC), to develop a federal sustainable development strategy in the North. Two rounds of consultations, in the fall of 1999 and the spring of 2000, have been undertaken with Northern stakeholders and in Northern communities. The consultations identified clearly sustainable development issues of concern at present to Northerners. Some of these touch on DFO's mandated responsibilities, including fish habitat protection and environmental assessments of development projects, scientific research on fisheries and oceans questions, such as climate change, integrated management of oceans resources, and safe shipping.

While DFO's contribution to the northern strategy is still being developed, a major commitment under Goal 1 in this strategy is an oceans integrated management project in the Beaufort Sea in the Western Arctic. Mackenzie Delta communities face the challenge of reconciling protection of a pristine marine environment with oil and gas exploration and development and ecotourism. A federal team, including possibly Environment Canada, NRCan, and INAC will work on this project with Inuvialuit Land Claim organizations, Mackenzie Delta communities and territorial governments over the next three years. As part of our commitment to developing an Environmental Management System for DFO Operations, nationally-implemented Environmental Initiatives will also occur in the North. These include Contaminated Sites Assessment and Remediation, Baseline Studies and Compliance Audits, Halocarbon and Storage Tank Management. DFO's fish habitat management and protection program will continue. Departmental Arctic science activities, in partnership with Environment Canada and Natural Resources Canada in particular, will contribute to advancing sustainable development in the North.

Sustainable Government Operations

A federal approach to sustainable government operations has been a focus of interdepartmental discussions over the past few years. Under the leadership of Public Works and Government Services Canada, Environment Canada and Natural Resources Canada, federal departments have reached consensus on moving forward together in a number of key areas to reduce the environmental impact of departmental operations. The framework document, entitled *Sustainable Development in Government Operations (SDGO): A Coordinated Approach*, recommends seven priority areas, such as green procurement, waste management, water conservation and wastewater management. To support effective results, sample target outcomes and performance

measures have been developed to support government-wide progress and performance measurability in these areas. DFO has contributed to development of the framework document and also participates in the Performance Measurement for Sustainable Development Operations committee to actively influence the development of performance indicators for greening operations.

DFO's commitments in the draft Sustainable Development Strategy for 2001-2003 incorporate the seven SDGO priority areas but implementation will proceed in accordance with DFO's Environmental Management Framework, which requires DFO to address first the most significant, or highest risk, aspects of its operations. Proceeding on the basis of a risk assessment is consistent with the ISO 14001 environmental management standard.

Policy Research Initiative – Sustainable Development Project

The Sustainable Development Project is part of the federal Policy Research Initiative (PRI). The purpose of the interdepartmental Sustainable Development Project is to improve the federal government capacity to implement sustainable development through conducting and disseminating policy research in collaboration with partners inside and outside the federal government. DFO is one of three federal departments, along with Environment Canada (EC) and Natural Resources Canada (NRCan), which have championed this initiative. Public distribution of research papers will be accomplished through posting on the PRI Sustainability Project Internet web page. DFO's has chosen to support in particular research projects on: a) Indicators of Sustainable Development: Lessons Learned for Canada; and b) Sustainability at the Community Level.

a) Knowledge and Reporting: Sustainable Development Indicators

The Sustainable Development Indicators project will review and analyze the many national and international approaches to developing interlinked indicators of sustainable development. It will also explore sets of indicators relevant to policy making in Canada. A key objective of the research project is how to move beyond individual sets of indicators (regarding social health, for instance, or economic well-being) toward integrated or interlinked sets of indicators that track simultaneous movement in all three aspects of sustainable development – economic, environmental and social. Complementary work has recently been undertaken, and funded by the federal government, by the National Roundtable on the Environment and the Economy (NRTEE). The aim of the NRTEE project is to develop a set of national indicators of progress toward sustainable development that integrate environmental, social, health and economic considerations that will be used by all public, private and

voluntary sectors throughout Canada. DFO supports such work as critical to enhancing our ability to understand and measure progress and performance in sustainable development in Canada.

b) Sustainability at the Community Level

The purpose of this PRI research project is to clarify the issue of the federal role in building capacity in Canadian communities for sustainable development, to identify best practices and to propose options for a framework to guide future federal government work in this area. The project will focus in particular on rural, northern, Aboriginal, remote and coastal communities, which may have less access than other communities in Canada to the skills, leadership and technology that supports sustainable development. This initiative is important to DFO because many of our departmental stakeholders live in such communities. It also responds to increasing expectations on the part of Canadians that they will be involved in making decisions that will affect them and the communities in which they live and work. In addition to the three PRI champion departments, other federal departments such as Human Resources Development Canada (HRDC), Health Canada and the Rural Secretariat of Agriculture and Agri-foods Canada will contribute to this project.

Sustainable Communities

A great deal of ongoing DFO program delivery by Regional Offices involves working with local communities, in development of fish habitat protection or restoration activities for instance, in support given by Small Craft Harbours to local Harbour Authorities to help them adhere to environmental management standards, or in fisheries diversification initiatives. Significant cooperation between DFO and other federal departments is also fundamental to the establishment of Marine Protected Areas and in implementation of ecosystem initiatives under the leadership of Environment Canada.

Specific projects have also been initiated to test ways to enhance effective co-ordination across departmental mandates and jurisdictions to facilitate support to communities seeking sustainable development objectives. In Nova Scotia, for instance, DFO is one of the champions of the Sustainable Communities Initiative (SCI), which includes about 40 other federal and provincial government departments. The Initiative is aimed at having all levels of government working in a more integrated and collaborative way with each other and with communities to address sustainability issues. Two watersheds in Nova Scotia – Bras d'Or Lakes and the Annapolis River Basin, together with the adjacent Fundy Shore – have been identified as the initial partner community areas. During the first phase, the government departments involved in the

SCI are concentrating on strengthening their own connections and collaboration mechanisms to improve their capacity to deliver their programs and services in a more coordinated and community-centred way. The next step is to formally engage First Nations and municipalities. These two steps will help lay the groundwork for engaging the partner communities. The third phase is to identify solutions to issues and priorities brought forward by the communities themselves. The outcome will be new and evolving governance structures that will provide a more streamlined and effective government response to community needs. This collaborative community based and led planning process should improve the quality of life for citizens.

DFO employees in Regional Offices across Canada are also contributing to Canadian Rural Partnership (CRP) initiatives. This program, with total funding of $20 million, is in its fourth year and is aimed at testing new ways of responding to rural issues such as the need for better access to financial resources, to employment opportunities for youth, and better program and service delivery in rural areas. DFO employees have participated in inter-governmental teams that organized rural community development pilot projects and in consultation sessions under the Rural Dialogues program during 1998-1999. The Rural Dialogues consultations took place in rural communities across Canada to identify their challenges, opportunities and priorities and resulted in the Federal Framework for Action in Rural Canada, announced in May 1999.

Conclusion

We have tried in this document to set out clearly the contribution that DFO plans to make toward the Government's sustainable development objectives over the next three years. The commitments in the Action Plan are those for which we are prepared to be held accountable. We have focussed on incremental change and on initiatives where we can be most effective. We have acknowledged the need to develop management systems to encourage continuous learning and effective implementation. Our commitments incorporate the flexibility to introduce new commitments during the term of the Strategy and to adjust those which are not advancing as they should. It is clear, however, that a plan to advance sustainable development can never be developed in isolation. DFO's new sustainable development strategy recognizes that successful implementation is a collaborative venture and will depend upon the contributions of many partners and supporters, including other levels of government, Aboriginal groups, stakeholders in the private sector, the volunteer sector, the general public and finally our international partners. Managing and protecting Canada's oceans and freshwater resources is a task of immense importance for Canada's economic prosperity and our quality of life, now and in the future.

Annex 1: Action Plan Table, 2001-2003

Expected Outcomes Supporting Objectives

Planned Activities Supporting Expected Outcomes

Theme: New Forms of Governance and Shared Stewardship

Goal # 1: Sustainable use of marine and freshwater resources and ecosystems through new forms of governance and shared stewardship

Objective 1.1: Collaborative, integrated approaches to management and use of marine and freshwater resources

Expected Outcome	Planned Activities
1.1.1 – Improved stakeholder involvement in shared stewardship of estuarine, coastal and marine ecosystems and resources	■ Develop and implement integrated management plans (IMPs) and complete demonstration projects in three coastal regions by end of 2002: Eastern Scotian Shelf, Western Arctic, and Gulf of St. Lawrence ■ Establish Minister's Advisory Council on Oceans
1.1.2 – Increased stakeholder involvement in delivery of marine services	■ Initiate and test new CCG partnerships with private and voluntary sector stakeholders in delivery of marine services by end of 2003
1.1.3 – Expanded arrangements for DFO and stakeholders to work together to achieve mutual fisheries management objectives	■ Initiate co-management arrangements with 1-2 fisheries plans per year adopting the co-management model, with a goal of up to 25 co-managed fisheries by end of 2003
1.1.4 – Enhanced stakeholder involvement in delivery of fish habitat management program	■ Streamline habitat referral process ■ Support fish habitat restoration and enhancement across Canada through improved partnerships, public education, public awareness, and strategic investments in community capacity to carry out physical projects

Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
■ Effectiveness of new oceans governance ■ Level of stakeholder participation ■ Number/coverage/nature of active and proposed IMPs ■ Reach and usage of educational materials and Internet	■ Realization of economic potential and social benefits from oceans
■ Number of new partnerships and alliances created ■ Stakeholder support	■ Improved marine safety ■ Decreased risk of environmental pollution ■ Increased awareness of environmental aspects by stakeholders
■ Number of fisheries under the co-management model, per year ■ Shared enforcement costs	■ Increased economic stability among fishery participants, along with greater responsibility for management decisions, reinforcing a commitment towards responsible fishing practices
■ Improvements in response time to development proposals (i.e., referrals) received and reviewed by DFO in Ontario and the Prairie provinces ■ Level of stakeholder participation, including in-kind contributions and leveraged funds applied to habitat conservation, restoration and enhancement initiatives ■ An increased level of DFO participation in stewardship partnerships/programs in all parts of Canada which support goals of DFO habitat policy	■ Conservation and protection of fish habitat from harmful alteration, disruption or destruction ■ Healthy, abundant fish populations

Theme: Knowledge and Technology for Sustainable Development

Goal # 2A: Better knowledge of the nature and use of marine and freshwater resources and ecosystems to support decision making

Objective 2A.1: Better understanding and more timely scientific information and other knowledge to support decision making

Expected Outcome	Planned Activities
2A.1.1 – Improved scientific research	■ Develop an operational framework for incorporating ecosystem considerations within fisheries and oceans management by end of 2002 ■ Create a national network of multidisciplinary teams from public and private sectors by end of 2001 ■ Identify changes to the current stock assessment process and recommend new approach by end of 2001
2A.1.2 – Better understanding of environmental impacts of aquaculture and how to minimize and/or mitigate negative effects	■ Increase DFO's research on environmental impacts of aquaculture by end of 2001
2A.1.3 – Improved knowledge and understanding of the impact of oceans of the Earth's climate	■ Support the Argo Program, an international initiative to understand global climate, by deployment of up to 90 oceanographic floats in world oceans by end of 2003

Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
■ Better scientific information on biodiversity and species at risk ■ Increased exchanges of knowledge among private and public sectors oceans experts and fisheries scientists ■ Number of fisheries managed on basis of ecosystem considerations ■ Improved public confidence in scientific information and advice to fisheries and oceans managers	■ Better understanding of ecosystem linkages ■ Better information on effect of multi-purpose uses within an aquatic ecosystem ■ Involvement of other levels of government and stakeholders ■ Effective use of scientific research resources ■ Better understanding of oceans ■ Research activities and gaps identified ■ More timely management response to changes in health of aquatic resources
■ Additional researchers hired ■ Research projects launched ■ Increased confidence on part of aquaculture industry and other stakeholders ■ Increased public confidence in the Canadian aquaculture sector	■ More environmentally sustainable and competitive aquaculture industry in Canada ■ Reduced risk of adverse environmental degradation or accidents ■ Higher public confidence in products and practices of the Canadian aquaculture industry
■ Number of floats purchased and deployed ■ Data made available to Canadian and global partners ■ References in climate change literature	■ Contributing to international knowledge on climate change

Theme: Knowledge and Technology for Sustainable Development

Goal # 2A: Better knowledge of the nature and use of marine and freshwater resources and ecosystems to support decision making

Objective 2A.1: Better understanding and more timely scientific information and other knowledge to support decision making *(continued)*

Expected Outcome	Planned Activities
2A.1.4 – More accurate, in-season, real-time fisheries information available to fisheries managers	■ Develop a harmonized Fisheries Information Management database with online access through a common window by end of 2003
2A.1.5 – A cohesive, cross-sectoral data management system linking major DFO data holdings and initiatives	■ Create an inventory of departmental data holdings and data initiatives accessible online to managers, nationally, by end of 2001 ■ Establish a framework to ensure that data quality and consistency is maintained department-wide by end of 2002 ■ Electronically link data sources identified as key for decision-making by end of 2003

Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
■ % of database harmonized ■ Number of standardized codes ■ % of database architecture completed ■ Sharing of catch and other fisheries information across DFO Regions	■ Better fisheries management decisions ■ More sustainable fisheries ■ Reduced surveillance and enforcement costs
■ National fisheries data on landings and values of the principal fisheries is available within 6 months of the end of the calendar year ■ Number of previously unconnected data sources automatically linked ■ Increased number of downloads of data from departmental web sites	■ More timely access to data to support decision-making ■ Better access to departmental data sources for external clients, facilitating scientific and economic research

Theme: Knowledge and Technology for Sustainable Development

Goal # 2B: Effective application of knowledge and new technologies to support the sustainable and safe use of marine and freshwater resources

Objective 2B.1: Application of navigation and marine communication technologies for safe use of Canadian waterways

Expected Outcome	Planned Activities
2B.1.1 – Progress toward a modernized vessel traffic system in Canadian navigable waterways	■ Develop long-term, multi-year action plan and identify resources required by end of 2003
2B.1.2 – Safer and more efficient navigation of Canada's navigable waterways	■ Convert 600 CHS charts to electronic form by end of 2003

Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
■ A completed action plan ■ Stakeholder support ■ Fewer negative environmental incidents resulting from vessel movement ■ Compliance rates by Canadian and foreign vessels with Canadian shipping rules	■ Marine safety ■ More competitive shipping industry in Canada ■ Reduced risk of environmental degradation or accidents ■ Greater protection for Canadian environment and industries from introduction of exotic species
■ Number of charts converted ■ Reduced number of incidents	■ Improved marine safety and reliable navigational aids despite increased marine use ■ Decreased risk and severity of environmental accidents

Theme: Knowledge and Technology for Sustainable Development

Goal # 2B: Effective application of knowledge and new technologies to support the sustainable and safe use of marine and freshwater resources

Objective 2B.2: Application of science, socio-economic analysis and new technologies for the sustainable use of marine and freshwater resources

Expected Outcome	Planned Activities
2B.2.1 – More effective fisheries management strategies based on the precautionary approach	■ Test Objectives-Based Fisheries Management approach in 10 pilot fisheries by end of 2003
2B.2.2 – National guidelines in place to support sustainable aquaculture	■ Develop national operational policy framework and guidelines for the aquaculture industry, in collaboration with the industry and other stakeholders, by end of 2001
2B.2.3 – Progress toward long term management of fish harvesting capacity in Canada	■ Complete a National Action Plan to manage harvesting capacity and to facilitate self-adjustment by commercial fleets, as part of Canada's commitment to the FAO, by end of 2003
2B.2.4 – Strengthened conservation and protection of oceans ecosystems and their living and non-living marine resources	■ Develop and implement a national system of marine protected areas (MPAs) including designation of five MPAs by end of 2002 ■ Establish marine environmental quality (MEQ) guidelines, objectives and criteria

Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
■ Number of pilots implemented	■ Sustainable fisheries/harvesting
■ Policy framework in place ■ National guidelines communicated to the aquaculture industry and other stakeholders ■ Level of industry and other stakeholder involvement and support	■ More environmentally sustainable and competitive aquaculture industry in Canada ■ Reduced risk of adverse environmental degradation or accidents ■ Higher public confidence in products and practices of the Canadian aquaculture industry
■ National Action Plan completed ■ Inter-jurisdictional agreement ■ Stakeholder support	■ More sustainable and economically viable fishing industry ■ Fish harvesting capacity in balance with resource capacity over long term ■ Reduced re-structuring costs
■ Number/coverage/nature of active and proposed MPAs ■ Reach and effectiveness of MEQ guidelines, objectives and criteria ■ Level of integration vis-à-vis precautionary/ ecosystem	■ Improved health of estuarine, coastal and marine ecosystems

Theme: Sustainable Operations

Goal # 3: Reduction of negative physical environmental impacts of departmental operations

Objective 3.1: Departmental operations consistent with recognized Canadian and international environmental management standards

Expected Outcome	Planned Activities
3.1.1 – Environmental Performance Baselines (Water/Waste-water, Energy (GHG emissions), Non-Hazardous Solid Waste and Toxic Substances and Halocarbons) established for major DFO facilities by end of 2001	■ Collect data from DFO facilities ■ Compile and synthesize environmental performance information into baselines ■ Conduct environmental audits of each major facility
3.1.2 – Environmental Management Programs (EMPs) developed for all environmental aspects including Green Procurement by end of 2003	■ Use environmental performance baselines collected for the major facilities to develop greening outcomes and action plans for EMPs ■ Consult with stakeholders ■ Update SD Strategy in 2001 to include outcomes developed from baseline data ■ Use DFO's share of the Federal House in Order GHG emissions reduction target as the Energy (GHG emissions) target in 2001
3.1.3 – Effective implementation and performance of existing Management Plans for: 1. Contaminated Sites 2. Ozone-depleting substances (ODS) 3. Fuel Storage Tanks	1. Complete 800 CCME Phase I assessments and 50 CCME Phase II and/or Phase III assessments per year ■ Use a risk management approach to prioritize sites 2. Invest $250K per year for replacing halocarbon in DFO operations with non-ODS substances ■ Identify feasible replacement candidates ■ Complete halocarbon inventory ■ Populate the Halocarbon Inventory Database 3. 100 Fuel storage tank inspections and 50 tank upgrades per year ■ Complete implementation of the Fuel Storage Tank Management Plan ■ Review profile annually to determine departmental liability

Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
■ Number of baselines established ■ Number of DFO facilities examined	■ Establishing baselines will provide a level of measurement against which DFO can benchmark its environmental performance in future years
■ Number of EMPs prepared on an annual basis	■ Reduce DFO's impact on the environment
■ Number of Phase I and Phase II and/or Phase III assessments completed per year ■ $ invested per year ■ Number of halon systems identified ■ Number of reservoirs inspected per year ■ Number of reservoirs improved per year ■ Number of tanks inspected per year ■ Number of tanks upgraded per year	■ These actions are proportional to the outcomes established in the EMPs and assist the reduction of DFOs environmental footprint

Theme: Sustainable Operations

Goal # 3: Reduction of negative physical environmental impacts of departmental operations

Objective 3.1: Departmental operations consistent with recognized Canadian and international environmental management standards *(continued)*

Expected Outcome	Planned Activities
3.1.4 – Implementation of Environmental Management Plans (EMP's) at all current client-managed harbours (559) by end of 2002	■ Sensitize client-managers to the benefits of EMP's and sound environmental practices ■ Consult with Client Managers to mould the EMPs to specific harbour needs ■ Work with new client-managed harbours to develop EMP's within three years of establishment
3.1.5 – Compliance with ISM Code for all DFO vessels above 125 tonnes by end of 2003	■ Ensure that the Coast Guard's onboard Safety Management System meets the requirements of the ISM Code ■ In partnership with stakeholders, promote the Safety Management System and identify possible improvements to it ■ Co-ordinate activities with external auditors from an agency approved by law to issue Documents of Compliance and Safety Management Certificates ■ Monitor environmental profile data for all vessels

Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
■ Number of EMP's implemented at client-managed harbours per year	■ Increase client-manager awareness of environmental aspects of harbour operations ■ Reduce impacts on environment
■ Number of DFO vessels over 125 tonnes certified	■ Improved safety of DFO vessel operations ■ Increased pollution protection ■ Reduced vessel operation costs

Theme: Managing for Progress and Performance

Goal # 4: A management system to track progress and performance of the Sustainable Development Strategy

Objective 4.1: Sustainable Development commitments incorporated into departmental integrated planning initiative

Expected Outcome	Planned Activities
4.1.1 – Systematic review and measurement of progress and senior management assessment of performance	■ Integrate Sustainable Development Strategy into departmental business planning and reporting processes ■ Develop a performance measurement framework for the Strategy

Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
■ Regular progress reports ■ Performance assessment reports ■ Senior Management involvement ■ Improved credibility with Canadian public, parliamentarians and stakeholders	■ Improved management of the Strategy and Action Plan ■ Closing of the "implementation gap" ■ Continuous learning

Annex 2: Report on Internal and External Consultations

A successful formulation of DFO's Sustainable Development Strategy can be achieved only through consultations with individuals and organizations that have a significant interest in the mandate of Fisheries and Oceans Canada. Two rounds of consultations were held with key stakeholders and DFO employees during the preparation of this Sustainable Development Strategy. The first consultation process, which focused on a Sustainable Development Discussion Paper (July-August, 2000), sought support for the proposed DFO sustainable development policy and the proposed themes for the new Strategy. In October and November 2000, the second consultation phase sought comments on a draft Sustainable Development Strategy, including the proposed Action Plan.

Who was consulted?

Individuals and organizations having a significant interest in what Fisheries and Oceans Canada does – its legal mandate, its programs and its operations, including:

- Provincial and territorial governments;
- Other federal government departments;
- Aboriginal groups;
- Fish harvesting and processing industries;
- Non-governmental groups, especially environmental groups;
- Academic community;
- Fishers' unions and associations;
- Marine commerce and transportation sectors;
- Oil, gas and pulp and paper industries; and
- DFO employees, in all regions.

How were the consultations done?

- Throughout the development of our Sustainable Development Strategy, consultations were undertaken with representatives from all DFO Sectors and Regions. Such working groups allowed DFO to identify within its Action Plan the themes, the actions, and the sustainable development impacts of each expected outcome.
- Internet and Intranet web sites were created, allowing for key stakeholders and DFO employees to access both the Discussion Paper and the draft Sustainable Development Strategy in both HTML and PDF formats and to provide comments through an on-line response form.
- Letters inviting nearly 300 key stakeholders to comment on both the Sustainable Development Discussion Paper and the draft Sustainable Development Strategy were sent out in July and in October. These letters informed the recipients how to obtain electronic or hard copies of these documents and where to forward their comments.

- An Inuktitut translation of the Discussion Paper was available for consultations in Nunavut.
- Emails were forwarded to all 8,500 DFO employees informing them of the development of the Sustainable Development Strategy and the availability of the Sustainable Development Discussion Paper and the draft Sustainable Development Strategy and inviting them to comment.
- Letters of appreciation were sent by the Assistant Deputy Minister, on behalf of the Department, to all key stakeholders and DFO employees who submitted comments.

Stakeholder Comments

During both phases of consultation, a limited number of comments were received from external stakeholders. However, these comments were constructive, engaged and very useful in assisting DFO to reflect on the draft Strategy, to correct omissions and to increase clarity. Efforts were made to reflect all comments in the final 2001-2003 Sustainable Development Strategy. The following items indicate the major substantive comments made by stakeholders or those made independently by several stakeholders and describes how the Department plans to address them within the Sustainable Development Strategy or by other means.

- *Fish Habitat:* Some stakeholders believed that issues surrounding fish habitat management should be more visible within the Strategy. In response to such comments, DFO will undertake under Theme One to strengthen partnerships with clients and stakeholders to advance the protection of fish habitat, in particular with the development of a comprehensive national Habitat Management Program.
- *Exotic Species:* Several stakeholders raised concerns regarding the threat of exotic or nuisance species on the long-term health and biodiversity of aquatic resources in Canada. They observed that ignoring the problem of exotic species entering Canadian aquatic ecosystems could produce negative socio-economic impacts. DFO is studying this issue, in particular the consequences of these introductions into Canada's marine and freshwater systems and will consider partnerships with other federal Departments and levels of government to address this problem.
- *Emerging oceans uses:* Some stakeholders considered that the draft Sustainable Development Strategy should address emerging oceans uses and the potential for negative sustainable development impacts. This Sustainable Development Strategy acknowledges that emerging and expanding oceans industries provide significant challenges to the sustainable development of these resources. DFO will continue to investigate and test new tools and processes, notably integrated oceans management and shared stewardship arrangements.

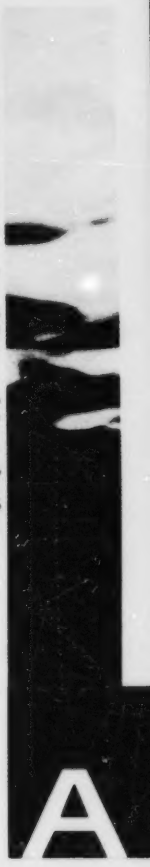

- *Northern Sustainable Development Strategy:* Questions were raised regarding the application of DFO's Sustainable Development Strategy in the North. New text was added to the draft Strategy to indicate DFO's participation in ongoing development of a federal Government Northern Sustainable Development Strategy, as one of the priorities for enhanced horizontal cooperation by federal government departments. New knowledge will be required to address current and foreseeable environmental issues, such as existing or potential impacts on Northern aquatic resources of climate change and economic development based on non-renewable resource industries. Assessing the need for new scientific research to support implementation of DFO's responsibilities in the North for fisheries and oceans management, for environmental and fish habitat protection and for safe shipping will need to be pursued.

- *Freshwater Fisheries:* Some stakeholders commented that freshwater fish and fishing should be given greater recognition in the Sustainable Development Strategy. One comment was that the "conservation and sustainable resource use" component of the Vision statement should apply to freshwater as well as marine resources. Another noted that strengthening the conservation and protection of ocean ecosystems should apply equally to freshwater systems. It was also suggested that DFO should develop a freshwater fish habitat protection strategy and involve stakeholders and the public in its development. In response to these comments but recognizing the roles and responsibilities of federal and provincial governments, concerns relating to freshwater fisheries are being addressed through intergovernmental initiatives such as the CCFAM Freshwater Task Group as well as through DFO's strengthened national habitat protection program (Outcome 1.1.4).

Annex 3: Glossary

Aboriginal Fisheries Strategy (AFS) – seeks to provide for the effective management and regulation of the Aboriginal fisheries and ensures that the Aboriginal right to fish is respected, through negotiation of mutually acceptable, and time-limited Fisheries Agreements between DFO and Aboriginal groups. Where agreement cannot be reached, DFO will issue a communal fishing license to the groups allowing them to fish for food, social and ceremonial purposes. The AFS applies only where Canada is responsible for managing fisheries.

Argo Program – is an international venture that aims to deploy 2000 profiling Alace floats around the world. The target depth of these floats will be approximately 2000 metres. They are likely to surface every 10 days and will provide data on oceans currents globally, on surface drift velocity, and on temperature and salinity.

Automatic Identification System (AIS) – is a broadcast transponder system that is capable of automatically sending ship information (such as identification, position, heading, length, beam, type, draught, and hazardous cargo information) to other ships and shore based stations. It has been developed primarily as a safety system to enhance the safety of navigation at sea, but also has potential benefits for other marine programs and some commercial applications.

Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) – is the major intergovernmental forum in Canada for discussion and joint action on environmental issues of national and international concern. The Council is made up of Environment Ministers from the federal, provincial and territorial governments.

Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers (CCFAM) – was established through the 1999 Agreement on Inter-jurisdictional Cooperation. Membership comprises the federal, provincial and territorial Ministers with responsibilities for fisheries and aquaculture. The Council meets annually and has established several working groups to address specific topics of mutual interest such as freshwater fisheries management and an aquaculture development strategy.

Canadian Hydrographic Services (CHS) – is responsible for surveying Canadian navigable waterways and for producing a number of nautical publications, including nautical charts, sailing directions, bathymetric maps and tide and current tables.

Climate Change Action Fund (CCAF) – was established by the Government of Canada in December 1997 to help meet its Kyoto Protocol commitments. This $150 million fund allocates support to implement a strategy to meet these commitments and to facilitate early action to reduce greenhouse gas emissions.

Electronic Chart and Display Information System (ECDIS) – is a component of the Marine Aid Modernization Initiative undertaken by the Canadian Coast Guard to ensure that the national marine transportation system continues to be safe, effective, environmentally sound, and responsive to

the needs of Canadians. The onboard ECDIS allows mariners to continuously update their vessel's position within the advertised coverage zones.

Food and Agriculture Organization (FAO) – is mandated by the United Nations since October 1945 to raise levels of nutrition and standards of living, to improve agricultural productivity, and to better the condition of rural populations.

Integrated Fish Management Plans (IFMPs) – in effect set the stage for co-management arrangements by ensuring transparency, establishing overall allocations between sectors and fleets, providing relevant contextual information and ensuring that clients and stakeholders are consulted on the overall goals and strategies for the management of each fishery.

International Convention on Oil Pollution Preparedness, Response and Cooperation (OPRC) – provides a global framework for international co-operation in combating major incidents or threats of marine pollution. Parties to the convention are required to establish measures for dealing with pollution incidents, either nationally or in co-operation with other countries.

International Organization for Standardization (ISO) – is a non-governmental, worldwide federation of national standards bodies established in 1947 to promote the development of standardization and related activities in the world, to facilitate the international exchange of goods and services, and to develop cooperation in the spheres of intellectual, scientific, technological and economic activity.

Joint Project Agreements (JPAs) – are voluntary, negotiated, legally binding arrangements whereby DFO and parties to a fishery agree to participate in a project related to activities associated with the management and operation of that fishery. JPAs are a key component of DFO's co-management approach.

Marine Environmental Quality (MEQ) – tells us how healthy our marine ecosystems are. Both natural and human activities – including climate change, natural catastrophes, man-made pollution and use of marine resources – affect the physics, water chemistry and biology of marine ecosystems. MEQ integrates these environmental conditions to assess the health of marine ecosystems.

Marine Protected Areas (MPAs) – provide a powerful and proven tool for achieving conservation objectives in the marine environment. Through MPAs, DFO can begin to protect important ecosystems and species, thereby protecting the marine environment and resources upon which our coastal communities depend.

National Programme of Action (NPA) – proposes national and regional programs to protect human health, the environment and to prevent, reduce and control land-based activities that contribute to the degradation of the marine environment.

Pêches et Océans Canada

Stratégie de développement durable 2001-2003

Accroître la sensibilisation et la capacité :

Un plan d'action pour la poursuite du développement durable de 2001 à 2003

Canada

Table des matières

MESSAGE DU MINISTRE iii

RÉSUMÉ iv

1 INTRODUCTION 1
LE MPO ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 3
ÉVALUATION DE NOS PROGRÈS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 4
Aperçu des réussites du MPO 4
Leçons tirées de la Stratégie de 1997 7
ENVIRONNEMENT ACTUEL AU MPO 8
INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE POLITIQUE DU MPO 10
Principes visant le développement durable 11

2 STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : PLAN D'ACTION 13
Thème un : Nouvelles formes de gouvernance et gérance partagée 14
Thème deux : Connaissances et technologies pour le développement durable 18
Thème trois : Activités durables 26
Thème quatre : Gestion visant le progrès et le rendement 29

3 NOUVEAUX ENJEUX 31

4 COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC D'AUTRES MINISTÈRES FÉDÉRAUX 33
Stratégie de développement durable dans le nord 34
Activités gouvernementales durables 35
Initiative de recherches stratégiques – Projet de développement durable 36
Collectivités durables 37

5 CONCLUSION 39

Annexe 1 : Tableau du plan d'action, 2001-2003 41
Annexe 2 : Rapport sur les consultations internes et externes 58
Annexe 3 : Glossaire 61

Publié par :
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

© Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2001

N° cat. Fs23-329/2001
ISBN 0-662-65483-8

Imprimé sur du papier recyclé

Message du ministre

Les ressources aquatiques du Canada, tant des océans que des eaux douces, sont à la base de l'histoire du pays, de son bien-être économique et de la qualité de vie de ses habitants. Quels que soient leurs intérêts particuliers, tous les Canadiens et Canadiennes accordent une priorité élevée à la protection de nos ressources et de nos écosystèmes aquatiques. Pêches et Océans Canada (MPO) partage cette priorité et s'engage à tirer les avantages économiques et sociaux les plus élevés possibles de ces ressources pour les générations présentes et futures.

À cette fin, nous ancrons nos activités dans le principe du développement durable, c'est-à-dire trouver les meilleures façons d'intégrer les considérations économiques, environnementales et sociales dans la conservation, la protection et l'utilisation de nos ressources aquatiques. La notion de développement durable est au cœur même du mandat du MPO et de ses responsabilités envers le Parlement et les Canadiennes et Canadiens.

Comme le siècle dernier l'a prouvé, les pêches et les océans du Canada sont vulnérables, ce qui nous rend vulnérables si nous ne prenons pas de mesures pour protéger et conserver nos ressources aquatiques à long terme. Le développement durable exige un meilleur équilibre entre la protection de nos ressources et écosystèmes aquatiques fragiles et le développement de possibilités économiques fondées sur leur utilisation.

Pour le MPO, cet équilibre entraîne beaucoup de choses. Par exemple, il faut trouver des façons de gérer les activités qui se déroulent dans nos océans

dans une optique intégrée, en tenant compte, comme il se doit, des préoccupations économiques, environnementales et sociales, de concert avec tous les intervenants intéressés. Nous devons apprendre comment appliquer l'approche prudente, tant sur le plan national qu'international, pour mieux comprendre et respecter les limites et les dangers de la pêche. Il faut susciter l'excellence scientifique pour accroître nos connaissances des écosystèmes aquatiques. Il s'agit de favoriser les industries de services maritimes en plein essor grâce aux nouvelles technologies et développer une industrie aquacole forte et environnementalement durable.

Ce document, qui donne les grandes lignes de la Stratégie de développement durable du MPO et de son plan d'action, est l'expression manifeste de notre engagement constant envers le développement durable. De concert avec d'autres ministères fédéraux, nous appuyons la stratégie d'ensemble du gouvernement du Canada qui vise à répondre aux aspirations des Canadiens et Canadiennes : protection de notre milieu naturel, utilisation durable des ressources et avantages économiques et sociaux, aujourd'hui et demain.

L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans

Résumé

Qu'est-ce qu'une stratégie de développement durable ?

Un plan international de développement durable a été approuvé au « Sommet de la Terre » à Rio de Janeiro en 1992. Le développement durable est devenu un élément intégral de la politique du gouvernement canadien en 1995. Depuis, on a demandé aux ministères fédéraux de préparer des stratégies triennales et d'indiquer comment ils ont l'intention de concrétiser le développement durable. Le MPO tire profit des leçons apprises dans sa première stratégie de 1997 pour produire la meilleure stratégie possible pour 2001 à 2003.

Engagement du MPO envers le développement durable

Une nouvelle politique de développement durable du MPO exprime l'engagement soutenu du Ministère envers le développement durable. La politique indique que le MPO intégrera des considérations économiques, environnementales et sociales dans ses décisions. La politique incorpore la vision du Ministère et s'inspire de notre engagement envers l'apprentissage continu et la réalisation rentable des résultats.

Les principaux objectifs de développement durable du MPO en 2001-2003 seront axés sur le *changement*, confirmant et poursuivant les nouvelles orientations stratégiques du Ministère. Nous cherchons à faire une différence, surtout dans les domaines de responsabilités du MPO, tout en contribuant aux grands objectifs de développement durable du gouvernement du Canada.

Thèmes

En raison de la nature du mandat du MPO, le développement durable est pertinent à presque toutes les activités du Ministère. Cependant, pour être efficaces, nous devons concentrer nos efforts en 2001-2003, en faisant ressortir des orientations clés. Voici les quatre thèmes sur lesquels le MPO s'appuiera pour la réalisation du développement durable au MPO au cours des trois prochaines années.

Nouvelles formes de gouvernance et de gérance partagée

La notion de développement durable favorise l'intégration par de nouvelles façons de prendre les décisions qui cherchent à reconnaître les interrelations complexes au sein et entre des aspects traditionnellement caractérisés comme environnementaux, économiques sociaux ou culturels. Une telle proche aux décisions constitue un engagement profond vers le changement de la part tant des gouvernements que de la société. Les aspirations changeantes des gouvernements et de la société devront se concrétiser dans de nouvelles formes de gouvernance. Ce thème comprend **quatre** résultats visés.

Connaissances et technologies pour le développement durable

L'adaptation rapide à la complexité et l'interdépendance croissante d'un milieu de travail dynamique accroît le besoin de nouvelles recherches, de détermination de nouvelles façons d'organiser et de communiquer les connaissances, d'identification de nouvelles sources et de types différents de connaissances et d'élaboration et d'utilisation de nouvelles technologies. **Onze** résultats nous aideront à élaborer ce thème.

Activités durables

Nous continuerons de réduire les répercussions environnementales des activités du MPO en appliquant un système de gestion de l'environnement au sein du Ministère, qui sera conforme aux normes de gestion environnementale reconnue à l'échelle internationale, p. ex. ISO 14001. Le MPO a déterminé 23 éléments qui laissent une empreinte environnementale. **Cinq** résultats sous ce thème feront du Ministère une organisation plus « verte ».

Gestion visant le progrès et le rendement

L'évaluation de l'atteinte des objectifs et des résultats du développement durable fera partie du nouveau système de mesure du rendement en voie d'élaboration pour appuyer la présentation de rapports au public et au Parlement et renforcer une culture organisationnelle dans laquelle la réalisation des résultats sera le moteur des décisions. **Un** résultat global de l'examen systématique des progrès et de la mesure du rendement en regard des engagements améliorera la gestion de cette stratégie et du plan d'action.

Pourquoi ces engagements sont-ils importants ?

Les efforts déployés au sein du MPO et avec les partenaires des secteurs public et privé pour réaliser les objectifs horizontaux de la Stratégie de développement durable auront des répercussions bénéfiques sur le milieu et les ressources aquatiques du Canada et notre prospérité économique. Les avantages comprennent l'amélioration de la sécurité nautique, la prévention de la pollution, une meilleure compréhension et utilisation des ressources scientifiques et la protection de l'habitat du poisson. Le MPO s'est engagé à assurer *aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs en maintenant des normes élevées en ce qui a trait aux services aux canadiens et canadiennes, à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement, à l'excellence scientifique et à la conservation et à l'utilisation durable des ressources.* C'est la vision du MPO, et cette stratégie et son plan d'action sont l'une des façons dont le Ministère manifeste son engagement soutenu envers le développement durable.

Conclusion

Le plan d'action choisi par le MPO est sélectif et axé sur des domaines où le Ministère peut être le plus efficace. En plus des 21 résultats visés, les travaux se poursuivront dans d'autres domaines qui ajoutent à la nouvelle Stratégie de développement durable. La gestion et la protection des océans et des eaux douces canadiennes sont des tâches d'énorme importance pour la prospérité économique du Canada et notre qualité de vie, aujourd'hui et demain.

Introduction

L'avenir des écosystèmes aquatiques du Canada et la façon dont nous utilisons nos ressources aquatiques sont cruciaux pour la qualité de vie au Canada. Des communautés côtières et de pêches partout au pays tirent une valeur sociale et économique des ressources océaniques. Le défi principal pour tous les Canadiens est maintenant de conserver ces avantages économiques et sociaux tout en protégeant et en rétablissant la santé de l'environnement, comme les habitats du poisson productifs. La santé de l'environnement est critique à la santé humaine. Il faut de plus en plus et de toute urgence comprendre le rôle des océans dans les changements climatiques globaux et savoir comment gérer les ressources d'eau douce du Canada. L'utilisation des ressources aquatiques soutient souvent des valeurs culturelles parmi les Canadiens. Le mandat et les responsabilités de Pêches et Océans Canada (MPO) confient au Ministère un rôle de premier plan dans la résolution de cet enjeu public majeur au Canada.

> Un environnement propre et sain est important pour notre bien-etre economique et social a long terme.

De nombreux Canadiens ressentent de façon aiguë les pressions souvent contraires qui sont exercées sur nos ressources océaniques et en eau douce :

- pressions de consommation et de population;
- changements climatiques et leurs effets imprévisibles sur les cycles de vie des poissons;
- utilisation accrue des eaux navigables pour le transport maritime et le risque accru des déversements pétroliers;
- perte de biodiversité et d'habitats productifs, lacunes en ce qui concerne les besoins des espèces en péril et de leurs habitats;
- capacité excessive de capture du poisson;
- défis environnementaux du développement de l'aquaculture;
- défis de viabilité et de diversification économique dans les communautés côtières;
- pollution industrielle provenant de diverses sources comme l'exploitation forestière, l'extraction minière et les transports ainsi que de l'étalement urbain;
- pressions sur la prestation de services gouvernementaux comme la recherche et le sauvetage;
- demandes accrues à des fins touristiques et récréatives.

Les préoccupations au sujet de la conservation et de la gestion des pêches canadiennes, de l'habitat du poisson au Canada, d'autres ressources océaniques et des milieux marins et d'eau douce découlent partiellement de l'importance de ces ressources et environnements pour l'économie canadienne. Le secteur des océans a produit presque 20 milliards $ du produit intérieur brut (PIB) du Canada en 1996 (derniers chiffres disponibles), dans les domaines de la pêche commerciale, du transport maritime et de la construction navale, du tourisme, de la fabrication

et des services et des industries pétrolières et gazières. De plus en plus, les valeurs économiques des océans du Canada proviendront non pas de l'exploitation des ressources renouvelables ou non, mais de services comme le commerce maritime international, le tourisme, surtout les bateaux de croisière, et l'infrastructure des communications comme les câbles sous-marins en fibres optiques. Le secteur océanique contribue également de façon indirecte à l'activité économique dans d'autres secteurs de l'économie canadienne.

Le littoral du Canada est le plus long au monde, environ 7,1 millions de Canadiens (23 %) habitent dans des communautés côtières, et beaucoup d'entre eux dépendent des côtes et des mers pour leur gagne-pain. De la totalité du territoire du Canada, c'est-à-dire sa masse continentale et les plates-formes de ses trois côtes, 40 % est submergé par des eaux côtières, comme les Grands Bancs de Terre-Neuve, ou des eaux intérieures, comme les Grands Lacs ou la baie d'Hudson. Il existe un défi important, et de plus en plus urgent, de protéger et de gérer cette richesse géographique et écologique.

Les impératifs de conservation et de développement durable de nos ressources halieutiques et océaniques découlent également des engagements pris par le Canada devant la communauté internationale. Au « Sommet de la Terre » tenu à Rio de Janeiro en 1992, des représentants de 178 nations, y compris le Canada, ont donné leur appui à un plan – *Action 21* – pour résoudre les questions urgentes de développement international et de protection de l'environnement. La pierre angulaire de ce plan d'action était le concept de développement durable, et on a demandé à tous les pays de préparer des stratégies à ce sujet.

> **Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs**

Pour renforcer l'engagement international du Canada, le gouvernement fédéral a modifié la Loi sur le vérificateur général en 1995, faisant ainsi du développement durable un élément intégrant de la politique gouvernementale. En outre, ces modifications ont établi le Commissaire à l'environnement et au développement durable qui aide le Parlement et le public canadien à contrôler la mise en œuvre de stratégies de développement durable et de l'engagement fédéral. Conformément à la Loi et au «guide de l'éco-gouvernement », 28 ministères et organismes fédéraux, y compris Pêches et Océans Canada, ont déposé au Parlement les premières stratégies de développement durable en 1997.

Le gouvernement du Canada a reconnu le rapport fondamental entre un environnement sain et une qualité élevée de vie économique et sociale au Canada. Le Discours du Trône de 1999 a fait état de plans pour résoudre un certain nombre de problèmes environnementaux, tant nationaux qu'internationaux, y compris la promesse de mettre davantage l'accent sur le développement durable lors de la prise de décisions gouvernementales. Le Commissaire à l'environnement et au développement durable publie un rapport tous les mois de mai pour indiquer le rendement du gouvernement en développement durable, ainsi que ses réussites et ses échecs. Dans un rapport publié en décembre 1999 et intitulé « Avancer dans la voie du progrès : la deuxième génération de stratégies de développement durable », le Commissaire a exposé ses attentes au sujet de la deuxième Stratégie de développement durable des ministères et des organismes fédéraux. « Avancer dans la voie du progrès » a souligné le besoin d'amenuiser les écarts d'application et a présenté des suggestions sur la façon d'améliorer le rendement, notamment en analysant l'expérience acquise dans l'application des premières stratégies et en établissant des objectifs clairs et mesurables qui favoriseront le changement.

Le MPO et le développement durable

Le développement durable est à la base du mandat juridique du MPO, de ses politiques et de ses programmes. En collaboration avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, des groupes autochtones, d'intervenants du secteur privé et de bénévoles, le MPO assume les responsabilités suivantes pour le Parlement et les Canadiens :

MANDAT

Le ministère des Pêches et des Océans est responsable, au nom du gouvernement du Canada, des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et des eaux intérieures, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures; de la direction et du soutien des politiques et programmes fédéraux touchant les océans; ainsi que des services maritimes sans danger, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondialisée.

En plus de ses responsabilités mandatées, le MPO utilise une grande flotte de navires, loge son personnel et ses installations et entretient des phares. En outre, il influence et réglemente le comportement d'autres personnes, comme les pêcheurs, les transporteurs maritimes, les aquaculteurs, les plaisanciers, les exploitants d'installations touristiques et beaucoup d'autres, car ce comportement a des interactions avec le milieu et les ressources

aquatiques. Le mandat législatif du MPO comprend la *Loi sur les océans*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* ainsi que d'autres lois. En outre, le MPO partage des responsabilités avec d'autres ministères fédéraux en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et d'autres lois. De plus, les provinces, les territoires ainsi que quelques groupes autochtones ont aussi des responsabilités relatives aux pêches, dont le MPO tient compte dans l'exercice de son mandat. L'entente fédérale-provinciale-territoriale de coopération intergouvernementale, ratifiée par les ministres canadiens responsables des pêches de l'aquaculture à Québec en 1999, guide les rapports du Ministère avec les provinces et les territoires sur de telles questions. En ce qui concerne les communautés autochtones, le MPO, dans le cadre des activités fédérales en général, est responsable de la gestion des pêches conforme à la protection constitutionnelle que prévoient les droits des Traités autochtones.

De plus, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), qui est entrée en vigueur en 1995, confie des responsabilités au MPO. Le MPO joue un rôle important dans la mise en œuvre de la LCEE surtout dans le cadre de ses responsabilités réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et de la *Loi sur l'office national de l'énergie*.

En 1997, le MPO a publié sa première Stratégie de développement durable, « Avancer dans la voie du progrès » et a travaillé à sa mise en œuvre au cours des trois dernières années. Avec l'orientation constante du Commissaire à l'environnement et du développement durable (CEDD) et par suite de l'évaluation de notre première stratégie, le MPO continue d'avancer pour faire en sorte que les ressources et les écosystèmes marins et d'eaux douces du Canada soient gérés de façon responsable et développés de façon durable pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Ce document propose une seconde stratégie de développement durable ainsi qu'un plan d'action pour les trois prochaines années.

Évaluation de nos progrès en développement durable

Aperçu des réussites du MPO

Les résultats obtenus par le MPO dans la réalisation des objectifs de développement durable depuis 1997 comprennent ce qui suit :

- **Développement durable des océans du Canada** grâce à la mise en œuvre de la *Loi sur les océans* en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations autochtones, des communautés côtières et d'autres intervenants et canadiens intéressés. Le développement durable des océans du Canada se réalise grâce à plusieurs programmes, notamment les zones de protection marine (ZPM)*, la gestion intégrée (GI) et la qualité du milieu marin (QMM)*. Ces programmes constituent le fondement de la Stratégie nationale de

* Voir Glossaire à Annexe 3.

gestion des océans avec des initiatives horizontales comme le Programme national d'action pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN)*.

- **Conservation et pêches durables** par l'établissement de nouveaux cadres politiques comme *Une nouvelle orientation pour les pêches du saumon du Pacifique, le document de travail sur la politique relative au saumon sauvage*, et la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique (RPPA).

- **Responsabilité et partage de la gérance accrus avec les intervenants** grâce à l'appui de l'application dans l'industrie du *Code canadien de conduite sur les pratiques de pêche responsable.*

- **Pêches durables et protection des habitats** grâce à des projets de technologie de pêche sélective et des programmes de formation en collaboration avec l'industrie, le MPO et les gouvernements provinciaux. Le *Guide de méthodologie du MPO sur la mesure de la sélectivité des engins de pêche* qui facilite la transmission d'indicateurs de sélectivité et la recherche comparative sur les pêches est un exemple. Mentionnons également le Responsible Fishing Technology Network, partenariat entre le MPO et l'université Memorial de Terre-Neuve qui appuie les projets conjoints de recherche avec participation de l'industrie.

- **Amélioration de la sécurité nautique** au Canada grâce à l'adoption, par la Garde côtière canadienne, de règlements nouveaux et modifiés par suite d'importantes consultations des intervenants. Les nouveaux règlements comprennent un programme obligatoire de compétences qui est entré en vigueur le 1er avril 1999.

- **Amélioration de la sécurité maritime** par des investissements en gestion technologique pour fournir, au moment opportun, des données et de l'information aux intervenants. Par exemple, en partenariat avec Développement économique Canada et Saint-Laurent Vision 2000, l'Institut Maurice-Lamontagne de Mont-Joli a créé l'Observatoire Saint-Laurent, système Internet d'accès rapide aux données sur l'écosystème du Saint-Laurent.

- **Coopération internationale** et négociation de régimes de pêche internationaux conformes aux objectifs de conservation nationaux du Canada. Citons par exemple l'Accord à long terme concernant le Traité sur le Saumon du Pacifique et la participation à des négociations multilatérales pour appliquer l'Accord des Nations Unies sur la gestion des stocks de poisson chevauchant et des stocks de poisson grand migrateur (ANUP).

* Voir Glossaire à Annexe 3.

- **Réduction de « l'empreinte » environnementale des activités du MPO** en définissant et en suivant une approche à long terme de petits pas, conforme à la norme ISO 14001 concernant les systèmes de gestion de l'environnement†, et par le lancement d'une *Politique environnementale pour les activités de Pêches et Océans et un cadre de gestion environnemental.*

- **Des voies navigables sûres, utiles et environnementalement saines** grâce à des programmes et services associés à la navigation, aux communications maritimes et au trafic des navires, au déglaçage, à la recherche et au sauvetage et à l'intervention environnementale. Citons comme exemple récent qui incorpore plusieurs de ces domaines l'application complète et conjointe avec Transports Canada, l'industrie du transport maritime et la communauté maritime internationale du *Système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM)**.

- **Protection du milieu marin grâce** à la prévention et à la préparation d'interventions. Le programme d'intervention environnementale de la Garde côtière canadienne dirige plus de 250 opérations de nettoyage de déversements chaque année. En outre, le programme offre un appui et des connaissances en cas de désastres comme l'écrasement du vol Swiss Air 111 et le débordement de la rivière Rouge en 1997. En plus de son rôle national, le programme d'intervention environnementale est déclenché à la suite de demandes d'aide internationales dans le cadre de la *Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)**.

- **Sécurité maritime et protection environnementale** dans la gestion des navires et de la flotte en renforçant et en rehaussant les procédures et responsabilités prévues dans le Manuel de sécurité de la flotte pour les opérations des navires dont l'impact environnemental pourrait être significatif. Ceci en émettant des Certificats de gestion de la sécurité et des Documents de conformité tant aux bureaux côtiers qu'à la flotte de la Garde côtière conformément au *Code international de gestion pour la sécurité de l'exploitation des navires et la prévention de la pollution (Code ISM).*

† Organisation internationale de normalisation : norme 14001 qui précise les éléments d'un système de gestion environnemental (SGE) efficace pour les organismes et qui est un des éléments de la série des normes de l'ISO.

* Voir Glossaire à Annexe 3.

Leçons tirées de la Stratégie de 1997

Grâce à un examen interne, le MPO a appris certaines leçons au sujet des écarts entre les engagements pris en 1997 envers le développement durable et les résultats obtenus jusqu'à maintenant. Nous avons appris que nos engagements de 1997 étaient répétitifs ou formulés trop vaguement, rendant ainsi difficile la réalisation de certains éléments particuliers. Les résultats prévus de la Stratégie de développement durable de 1997 n'étaient pas toujours clairs ou mesurables, grande faiblesse déterminée par le Commissaire dans le cas de presque tous les ministères fédéraux. En outre, les engagements étaient trop nombreux et non clairement reliés entre eux ou aux plans des activités ministérielles. Bien que le MPO ait obtenu effectivement de nombreux résultats importants depuis 1997, on ne sait pas avec précision si ce rendement découle d'un engagement collectif envers l'application de la première stratégie de développement durable du MPO.

L'évaluation interne a confirmé les conclusions du Commissaire à l'environnement et au développement durable au cours d'une vérification effectuée en automne 1999 de la mise en œuvre de la Stratégie de 1997. La vérification a révélé qu'à l'exception de la politique et du système de gestion environnementale des activités du MPO, la plupart des domaines fonctionnels du Ministère n'avaient pas mis en place des systèmes de gestion de la mise en œuvre des résultats prévus du développement durable. Pour être conforme à la norme ISO 14001 utilisée par le Commissaire, la nouvelle Stratégie de développement durable du MPO devra comprendre un système de gestion ou de suivi pour déterminer pourquoi les résultats prévus ne sont pas atteints et permettre à la direction de prendre les mesures correctives nécessaires. En outre, la vérification a décelé un besoin de formation et d'établissement de capacités chez le personnel et les gestionnaires du MPO, ainsi qu'un besoin de documentation améliorée.

Dans « *Avancer dans la voie du progrès* », le Commissaire a fait ressortir le défi de passer de la parole aux gestes en précisant que nous devons combler cette lacune – non pas en abaissant nos attentes, mais en renforçant notre rendement. Bien que dans les faits, le rendement du MPO depuis 1997 ait été bon, des mécanismes et des processus permettant d'assurer le suivi des progrès et de documenter le rendement devront être des caractéristiques de la nouvelle Stratégie de développement durable du MPO.

Environnement actuel au MPO

Le MPO a vécu d'importants changements depuis le dépôt, au Parlement, de sa première stratégie de développement durable en 1997. Un milieu de travail dynamique et changeant demeure la constante au MPO. Le choc causé au début des années 1990 par l'effondrement de pêches commerciales du poisson de fond a été sans doute un signal du besoin d'une nouvelle approche à la conservation. L'année 1995 a marqué la fusion du MPO et de la Garde côtière canadienne, ce qui a élargi le mandat juridique du MPO de façon à comprendre la *Loi sur la protection des eaux navigables* et l'application partagée d'autres lois avec Transports Canada. Le mandat du MPO a été élargi davantage en 1997 avec la promulgation de la nouvelle *Loi sur les océans* qui a confié au Ministère la responsabilité de diriger les activités fédérales touchant les océans et a fourni de nouveaux outils et une nouvelle politique visant la conservation et le développement durable des ressources océaniques du Canada. L'Examen des programmes visant à résoudre les problèmes de déficit à l'échelle du gouvernement a débuté en 1995, ce qui a donné le coup d'envoi à un examen des principales responsabilités du MPO et des possibilités de faire les choses différemment. Les consommateurs s'attendent de plus en plus à l'éco-étiquetage et à ce que les produits soient attestés provenir de pêches durables. Des industries océaniques nouvelles et en plein essor ainsi que des utilisations comme l'exploration et la production d'hydrocarbures, l'installation de câbles de fibres optiques sous-marins et la recherche sur les hydrates de méthane exacerbent le défi de conservation et de gestion durable des ressources marines et font ressortir le besoin de nous trouver de nouveaux outils et processus réglementaires et autres pour réduire les risques pour le milieu aquatique et protéger les intérêts de tous les utilisateurs.

Des modifications apportées au mandat juridique et au cadre politique du MPO ont entraîné des changements dans la population des clients et des intervenants du Ministère. Les organisations de pêcheurs, les groupes autochtones, les administrations portuaires et l'industrie de la transformation et de la commercialisation du poisson continuent de jouer des rôles actifs. Cependant, sont venus s'y joindre des représentants des environnementalistes, des exploitants d'entreprises de croisières et d'écotourisme, des aquaculteurs, des producteurs forestiers, des administrations municipales et des groupes communautaires, des pêcheurs à la ligne et des plaisanciers, ainsi que des sociétés pétrolières, gazières et minières.

Tout particulièrement, le contexte juridique en ce qui concerne les intervenants autochtones du MPO, a changé. L'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît et affirme les droits ancestraux et découlant de traités des peuples autochtones du Canada. Au cours des dernières années, plusieurs causes présentées devant les tribunaux ont contribué

à raffiner la signification des droits autochtones dans le contexte de la pêche. Tout comme l'évolution du droit, l'importance du milieu naturel, y compris les ressources halieutiques, dans la culture et les traditions des peuples autochtones du Canada est de plus en plus reconnue et reflétée dans les politiques et les programmes fédéraux. Les groupes autochtones s'attendent de plus en plus à jouer un rôle plus important dans les processus décisionnels et politiques qui concernent l'utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement, y compris des ressources halieutiques. La politique fédérale au sujet de l'autonomie administrative des groupes autochtones continuera de mettre de l'avant le rôle des communautés autochtones dans ces processus.

Depuis 1997, l'adaptation à ces changements, tant dans les structures que dans les activités, s'est accélérée. Au cours des deux dernières années, le Ministère a examiné à fond sa culture, ses valeurs et sa gouvernance pour produire un nouveau plan stratégique « Aller de l'avant avec confiance et crédibilité » et un nouvel Énoncé de vision. La préparation du plan a débuté en 1998 pour déterminer les besoins d'orientations futures, éliminer les obstacles au changement, tant à l'interne qu'à l'externe, et donner au Ministère et à ses intervenants un sentiment de cohérence et de signification. De même, le nouvel Énoncé de vision vise à définir le Ministère et ses objectifs d'ensemble à l'intention des membres du Ministère, des intervenants et du grand public.

En outre, le MPO a cherché à dresser le cadre de relations davantage mutuelles avec les provinces et les territoires dans l'accord de 1999 sur la collaboration intergouvernementale et le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA)*. Ces instruments sont fondés sur les principes du développement durable, et leur but ultime est d'aider le MPO à assumer son mandat au nom du Parlement et des Canadiens.

Un examen complet de la conjoncture, terminé en février 1999 pour préparer le nouveau plan stratégique a permis de dégager une série de forces politiques et socio-économiques qui façonnent le contexte dans lequel le MPO doit maintenant travailler :

- la mondialisation et l'évolution technologique;
- les tensions entre la protection de l'environnement et la croissance économique;
- les pressions pour accroître nos connaissances scientifiques sur la nature, en particulier l'interdépendance des écosystèmes et les répercussions du changement climatique;
- l'accroissement de la demande d'information du public désireux de connaître le fondement des décisions.

* Voir Glossaire à Annexe 3.

On peut tirer certaines conclusions de ces principaux facteurs externes de changement au MPO :

- les Canadiens veulent jouer un rôle plus actif dans la prise de décisions;
- dans un contexte de croissance économique soutenue, les Canadiens se préoccuperont davantage des questions environnementales;
- les priorités du gouvernement fédéral visent moins la réduction du déficit que la qualité de vie et une économie fondée sur le savoir et la compétitivité.

La nouvelle Stratégie de développement durable du MPO devra tenir compte de ces défis et des nouvelles attentes.

Intégration du développement durable dans le cadre politique du MPO

Un énoncé de politique guidant les actions des gestionnaires et des employés du Ministère est une première étape importante dans l'expression de l'engagement du MPO envers le développement durable. En outre, la formulation de cet engagement dans un énoncé de politique public est conforme à la norme des systèmes de gestion environnementale ISO 14001 préconisée par le CEDD. De plus, un énoncé de politique appuiera l'intégration des engagements de développement durable dans le Plan stratégique du Ministère et le cadre de planification et de gestion des activités.

Le nouvel énoncé de politique du MPO sur le développement durable se lit comme suit :

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PÊCHES ET OCÉANS CANADA

1. **Le ministère des Pêches et des Océans s'est engagé envers le développement durable et entreprend d'intégrer les considérations économiques, environnementales et sociales dans les décisions qu'il prendra pour appliquer son mandat, ses politiques et ses programmes et mener ses activités courantes.**
2. **L'engagement du Ministère envers le développement durable repose sur sa vision : *Assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs en maintenant des normes élevées en ce qui a trait : au service aux Canadiens et aux Canadiennes, à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement, à l'excellence scientifique et à la conservation et à l'utilisation durable des ressources.***
3. **Le Ministère s'engage à apprendre constamment dans les contributions qu'il fait au développement durable et contrôlera cet engagement en examinant périodiquement les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de développement durable et en apportant les correctifs requis.**

Principes visant le développement durable
Les principes qui aideront à orienter la mise en œuvre de la politique de développement durable comprennent ce qui suit :

PRISE DE DÉCISIONS INTÉGRÉES :
La prise de décisions intégrée reconnaît que les décisions axées sur le développement durable :

- ont une ***portée à long terme*** qui cherche à préserver et à mettre en valeur le capital économique, social et naturel pour améliorer la qualité de vie des gens et garantir la continuité des avantages à l'intention des générations futures;
- ont une ***perspective horizontale*** qui incorpore les aspects économiques, environnementaux et sociaux;
- comprennent une ***approche écosystémique***;
- acceptent le ***partage des responsabilités*** et engagent envers la ***transparence et la communication*** du comment et du pourquoi des décisions.

IMPUTABILITÉ :
Le Ministère acceptera et définira ses responsabilités envers le développement durable. Cela veut dire que la Stratégie de développement durable :

- élaborera un système de gestion de l'information pour ***examiner périodiquement le rendement en fonction des engagements*** et ainsi documenter les progrès et les besoins de correctifs pour assurer ***l'amélioration continue***;
- déterminera les cibles particulières et concrètes à atteindre pour qu'elles soient ***mesurables et accompagnées d'un échéancier précis***;
- définira un cadre d'établissement de rapports qui appuie entièrement des ***activités et des décisions transparentes***;
- ***constituera un exemple*** de la façon d'encourager et d'influencer les clients, les intervenants et les partenaires pour appuyer les décisions axées sur le développement durable;
- établira les grandes lignes des responsabilités du Ministère à l'égard du ***respect*** des normes et des exigences relatives aux pêches, de protection environnementale et de prévention de la pollution;
- réaffirmera un ***engagement envers les partenariats*** dans nos rapports, non seulement avec nos intervenants du secteur privé et les membres du public, mais aussi avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et les groupes autochtones.

SCIENCES ET CONNAISSANCES

Le Ministère comprend les connaissances essentielles fournies par les sciences et le rôle critique qu'elles jouent dans la prise de décisions qui sont durables. Par conséquent, comme fondement de ces décisions, le Ministère :

- sera guidé par ***une approche prudente*** et une analyse des risques, reconnaissant les limites de nos connaissances en sciences océaniques;
- fournira des ***données et des conseils scientifiques opportuns et fiables*** au sujet des principales ressources aquatiques et des écosystèmes;
- complétera et intégrera les connaissances scientifiques et les ***connaissances locales et traditionnelles***;
- intégrera et partagera les connaissances et les données pour rehausser des décisions rentables fondées sur la ***prévision et la prévention des problèmes***, notamment par des évaluations environnementales des politiques, des plans, des programmes conformément à la directive de 1999 du Cabinet.

Stratégie du développement durable : plan d'action

Les répercussions possibles du MPO sur le développement durable sont vastes. La première Stratégie de développement durable du MPO traduisait la grande portée de son mandat, mais a été moins efficace qu'elle n'aurait pu l'être parce qu'on essayait d'en faire trop. En adoptant une approche davantage sélective dans notre deuxième Stratégie, nous irons dans la foulée de la première, mais nous axerons nos efforts vers l'avenir et les domaines où nous pouvons être les plus efficaces. Nous prévoyons travailler à l'interne et avec les partenaires pour sensibiliser, établir les capacités et acquérir l'expérience qui formera une base solide pour un apprentissage continu au cours des trois prochaines années et après.

Une orientation plus sélective dans la nouvelle Stratégie de développement durable ne limitera pas les travaux en cours au Ministère en ce qui concerne les autres programmes, politiques et activités qui ont, de toute évidence, des répercussions de développement durable. Comme mentionné précédemment, le développement durable est bien ancré dans le mandat du MPO ainsi que dans tous ses programmes, politiques et activités. Cependant, les objectifs et les priorités du nouveau Plan stratégique constituent un programme de changement qui orientera le Ministère vers l'application future et améliorée de son mandat envers le Parlement et la population du Canada. Par ailleurs, les objectifs de développement durable du MPO pour 2001-2003 seront axés vers le changement, confirmant et poursuivant les nouvelles orientations stratégiques du Ministère qui nous permettront, le plus efficacement possible, de faire une différence dans l'atteinte des buts de développement durable du gouvernement. Le Plan stratégique et la nouvelle Stratégie de développement durable iront de l'avant de concert, au cours de leur période de chevauchement, selon les engagements pris pour réaliser les résultats visés et les activités prévues concrets, mesurables et établis dans le temps qu'ils aient en commun.

Voici maintenant les buts, les objectifs, les résultats prévus et les activités planifiées que le MPO propose pour le développement durable de 2001 à 2003. Les sections du Plan d'action sont présentées selon les thèmes déterminés dans le document de travail précédent. On trouvera à l'Annexe 1 des tableaux du Plan d'action intégral.

Une courte explication de la terminologie utilisée dans ce document peut être utile. Les **buts** sont à long terme, stratégiques et de niveau élevé. Ils établissent une orientation et une portée d'ensemble. Les **objectifs** sont également à long terme et exhaustifs, mais constituent des étapes intermédiaires vers les buts. L'expression **résultats prévus ou cibles (à partir de maintenant résultats)** est utilisée ici pour désigner ce que nous recherchons, ou les mesures précises que nous comptons prendre. La colonne des **activités planifiées** détermine ce que nous comptons faire, appliquer ou produire. Les **mesures du rendement** sont utilisées pour mesurer les progrès des activités et des résultats, bien qu'en ce moment, ils soient difficiles à identifier et distinguer. Les mesures du rendement et les indicateurs donnés

dans cette ébauche de stratégie sont préliminaires. Il faudra raffiner davantage le cadre de gestion du rendement pour la nouvelle Stratégie. Les **répercussions de développement durable** désignent le résultat ultime, les résultats à long terme ou les effets des extrants. Le terme a été utilisé ici pour indiquer le niveau élevé et les effets positifs sur le développement durable qui, nous l'espérons, découleront de nos résultats prévus.

Thème un : Nouvelles formes de gouvernance et gérance partagée

On a décrit le développement durable comme étant premièrement et avant tout, la question de savoir quel genre de monde nous voulons léguer à nos enfants et à leurs enfants. Comment devons-nous utiliser les ressources disponibles de façon que les générations futures et nos voisins mondiaux puissent en profiter également? L'hypothèse sous-jacente concerne l'intégration, entre les générations, entre les zones géographiques et entre les secteurs de la société. Le gouvernement peut diriger et appuyer, mais la responsabilité est partagée par tous. Les divisions traditionnelles ou les « îlots » – entre le global et le local par exemple ou la concurrence entre l'économique et l'environnemental ou le social et culturel – ne sont plus des bases valides pour prendre des décisions. Le concept de développement durable favorise l'intégration, réalisée au moyen d'une nouvelle façon de prendre les décisions qui cherchent à reconnaître les rapports complexes entre ce qu'on appelait traditionnellement l'environnemental, l'économique et le social ou culturel. La prise de décisions intégrée reconnaît également le besoin de faire participer tous ceux qui seront touchés par une décision – qu'ils soient d'accord ou non – et qui, par conséquent, prendront part à sa mise en œuvre. Une telle approche constitue un engagement profond envers le changement de la part du gouvernement et de la société. Les aspirations changeantes du gouvernement et de la société devront être prises en compte dans les nouvelles formes de gouvernance ou les rapports de prise de décisions des deux parties.

Bien qu'il constitue un défi, le désir du public de participer davantage et de partager la responsabilité des décisions est de plus en plus un moteur de changement dans la gestion et l'utilisation des ressources et des environnements aquatiques. Cette tendance est nourrie par de nouvelles technologies qui augmentent la prise de conscience des citoyens et leur capacité de participer aux décisions. De nouvelles formes de gouvernance découlent également du besoin de trouver des façons plus efficaces et moins coûteuses de fournir les services et les programmes gouvernementaux.

Plan d'action

Le tableau suivant présente le but, l'objectif et quatre résultats prévus que le MPO s'efforcera de réaliser dans de nouvelles formes de gouvernance et de gérance partagée. Le texte qui suit chaque résultat prévu indique les mesures qui seront prises.

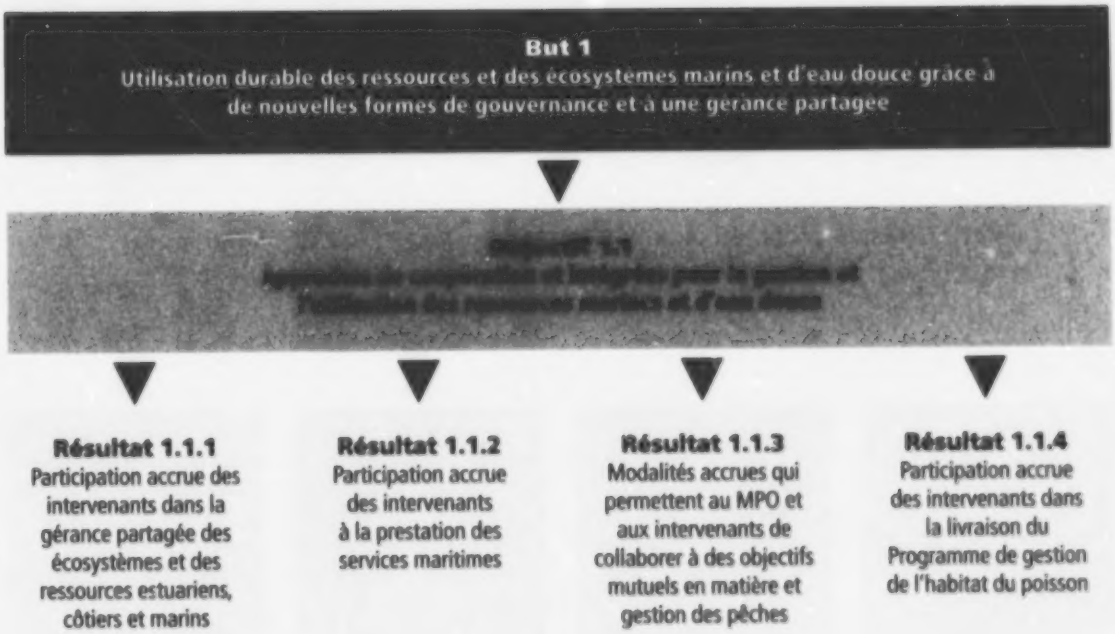

Participation accrue des intervenants dans la gérance partagée des écosystèmes et des ressources estuariens, côtiers et marins (Résultat 1.1.1) : Il s'agira d'adopter des forums et des processus qui facilitent la collaboration et le partage de la prise de décisions entre les ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les organisations autochtones, les communautés côtières et les intervenants dans le domaine des océans. Une partie intégrante du processus avec les partenaires sera l'élaboration d'un cadre politique national de gouverance des océans. Des projets de démonstration de la Stratégie de gestion des océans seront mis à l'essai et validés dans au moins trois régions côtières : l'Ouest de l'Arctique, le golfe du Saint-Laurent et l'est de la plate-forme néoécossaise. Les résultats de ces projets serviront à préparer un cadre politique et un plan d'action qui seront mis en œuvre d'ici à la fin de 2003. Les recommandations visant une approche nationale de gouvernance des océans reconnaîtront les caractéristiques régionales uniques et seront appuyées par d'autres initiatives principales de gouvernance y compris le Conseil consultatif du

Ministre sur les océans et la livraison de programmes par zones. Ces initiatives de gestion intégrée viseront à bâtir la capacité des intervenants grâce à la participation, au partage d'information et à l'éducation. Chaque initiative cherchera l'équilibre entre les objectifs environnementaux, économiques et sociaux pour assurer le développement durable et gérer la complexité et la diversité croissantes des utilisations des océans.

Participation accrue des intervenants à la prestation des services maritimes (Résultat 1.1.2) : Il faudra que la Garde côtière canadienne (GCC) expérimente de nouveaux partenariats avec les intervenants des secteurs privés et bénévoles. La GCC cherchera à mettre de l'avant la participation du secteur bénévole dans l'application de programmes et de services de sécurité maritimes. En outre, elle cherchera à appliquer, établir et maintenir les aides à la navigation avec de nouveaux partenaires. Il faudra préciser les responsabilités grâce à des consultations avec les intervenants, et élaborer des normes de service et examiner les options de service. L'objectif ici est de rehausser le leadership et la gestion de la GCC dans la protection des océans et autres voies navigables, bien que la GCC continue d'offrir directement un certain nombre de services fondamentaux. En outre, la Garde côtière prévoit moderniser la *Loi sur la protection des eaux navigables* et, avec Transports Canada, la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Une plus grande participation des intervenants dans la prestation de services maritimes vise à élargir la sensibilisation envers les aspects environnementaux des industries du transport maritime, l'amélioration de la sécurité maritime et l'atténuation des risques de dégradation environnementale.

Modalités accrues qui permettent au MPO et aux intervenants de collaborer à des objectifs mutuels en matière de gestion des pêches (Résultat 1.1.3) : Il s'agit ici d'élargir le recours à des modalités de cogestion avec un ou deux plans de pêche par année adoptant le modèle de cogestion dans le but d'établir 25 pêches cogérées d'ici à la fin de 2003. À cette fin, le MPO devra revoir le cadre législatif pour permettre aux intervenants de participer aux décisions d'allocation à long terme. En outre, nous maintiendrons tous les accords de projet conjoint (APJ)* et renégocierons et renouvellerons ceux qui n'ont plus cours. Les lignes directrices concernant les plans de gestion intégrée des pêches opérationnelles (PGIP)* seront révisées de façon à les relier à des pêches fondées sur les objectifs d'ici à la fin de 2001 (voir résultat 2B.2.1), et un système de suivi de cogestion sera élaboré. Les consultations avec les clients et les intervenants se poursuivront au sujet du développement et de l'application de l'approche d'ensemble aux modalités de cogestion. L'objectif visé ici est l'établissement de pêches plus durables. La participation accrue des intervenants devrait en outre promouvoir la responsabilité envers les décisions de gestion et la santé à long terme des stocks de poisson et des écosystèmes.

La Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA)* donne aux groupes autochtones un accès aux pêches

* Voir Glossaire à Annexe 3.

à des fins alimentaires, sociales et rituelles et, dans de nombreux cas, à des pêches commerciales. En outre, la SRAPA permet une participation accrue de la part des groupes autochtones à la gestion des pêches et leur fournit un soutien financier pour établir la capacité d'assumer efficacement des fonctions de gestion. Le MPO répond également au jugement de la Cour suprême dans l'affaire *Marshall* qui a confirmé le droit de traité des Premières nations Mi'kmaq et Malécites dans les Maritimes et la Gaspésie de mener une pêche commerciale vers une « subsistance convenable », en facilitant leur accès à la pêche commerciale et en offrant la formation nécessaire. Le rôle des Premières nations dans la gestion des pêches qu'elles mèneront continuera d'évoluer et de prendre de l'ampleur grâce aux efforts du gouvernement fédéral d'appliquer le jugement *Marshall* et de répondre aux aspirations générales des Autochtones. À titre de participant à ces initiatives fédérales, le MPO appuiera l'établissement d'un rôle accru pour les Premières nations et les autres intervenants. Des mesures de cogestion des pêches des groupes autochtones seront intégrées avec celles applicables aux autres intervenants pour garantir une gestion efficace et durable des pêches.

Participation accrue des intervenants dans la livraison du Programme de gestion de l'habitat du poisson (Résultat 1.1.4) : On accroîtra la participation de l'industrie, des groupes communautaires, des agences gouvernementales et des groupes autochtones dans la protection et la conservation des habitats du poisson. De tels groupes participent déjà en Colombie-Britannique en partie dans le cadre du Programme de rétablissement de l'habitat et de mise en valeur des salmonidés. Par la Stratégie relative aux pêches autochtones, le MPO a en outre établi des modalités par lesquelles des groupes autochtones de certaines zones assument des fonctions relatives à l'habitat comme l'évaluation et la mise en valeur. Dans le cadre d'une initiative connue sous le nom de « plan directeur », le MPO travaillera en collaboration avec les clients et les intervenants pour asseoir les bases d'un Programme de gestion de l'habitat (PGH) national davantage uniforme, crédible et exhaustif.

À court terme, le MPO examinera des façons de rationaliser le processus de suivi des projets concernant l'habitat, par exemple, en travaillant avec les promoteurs dès les débuts des étapes de planification des projets et grâce à l'établissement de lignes directrices et d'outils utiles et uniformes à l'intention du personnel de gestion de l'habitat. Le PGH sera peut-être davantage renforcé par des initiatives résultant de l'examen quinquennal de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), par le programme d'aquaculture durable, des programmes de protection d'espèces en péril et le programme de gérance de l'habitat. À plus long terme, la mise en œuvre du plan directeur verra une plus grande partie des activités du PGH axées sur l'application des éléments proactifs de la politique de 1986 sur la gestion de l'habitat du poisson. La promotion du partage de la gérance et de la responsabilité – par tous les Canadiens – pour la conservation, le

rétablissement et la mise en valeur des habitats du poisson est traduite par un nouveau slogan « la gestion de l'habitat du poisson, c'est l'affaire de tout le monde ». La mise de l'avant de la gérance partagée fera appel à divers travaux avec des groupes communautaires, à la participation à des processus pluri-intervenants axés surtout sur la planification intégrée des ressources et la gestion des bassins versants, à de nouveaux partenariats et à des modalités de gouvernance avec les provinces, les territoires et les groupes autochtones ainsi qu'avec toute une gamme de groupes d'organisations non gouvernementales et bénévoles et l'industrie. On assurera la transmission de connaissances techniques et scientifiques au besoin, la formation et le perfectionnement du personnel et une sensibilisation publique accrue à l'égard des menaces contre l'habitat du poisson et les façons d'empêcher les pertes d'habitats. En faisant participer les Canadiens à des activités de gérance proactive, on vise à protéger l'habitat du poisson contre la détérioration, la destruction ou la perturbation et à établir un habitat producteur de populations de poissons saines et abondantes.

Thème deux : Connaissances et technologies pour le développement durable

Au Forum des leaders sur le développement durable organisé par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) tenu à Ottawa en avril 2000, la connaissance a été reconnue comme étant peut-être la « quatrième dimension » du développement durable, venant s'ajouter aux trois piliers classiques des aspects économiques, environnementaux et sociaux. Les besoins en connaissances et la maîtrise de nouvelles technologies sont considérées de plus en plus comme essentiels, non seulement pour appuyer le mandat du gouvernement fédéral, mais aussi pour rehausser la viabilité et la compétitivité globale de l'économie et de la société canadienne. De toute évidence, le MPO est un ministère axé sur les connaissances, la science et la technologie dans le contexte du développement durable. En outre, c'est un ministère de politiques, souvent chef de file mondial dans la conception de nouvelles façons de gérer les pêches, l'intervention en cas de déversements pétroliers, la protection et le rétablissement de l'habitat du poisson ou la compréhension du rôle des océans dans les changements climatiques globaux. L'adaptation rapide à la complexité et à l'interdépendance accrues d'un environnement dynamique accroît le besoin de nouvelles recherches, de nouvelles sources d'organisation des connaissances, d'élimination des obstacles institutionnels et administratifs à leur communication, de détermination de nouvelles sources et de différents types de connaissances et d'élaboration et d'utilisation de nouvelles technologies.

Plan d'action – But 2A

Dans le thème Connaissances et Technologie, le Plan d'action comprend deux buts. Le but 2A exprime le besoin de créer de nouvelles connaissances et façons de comprendre ou de prévoir les répercussions de nos décisions.

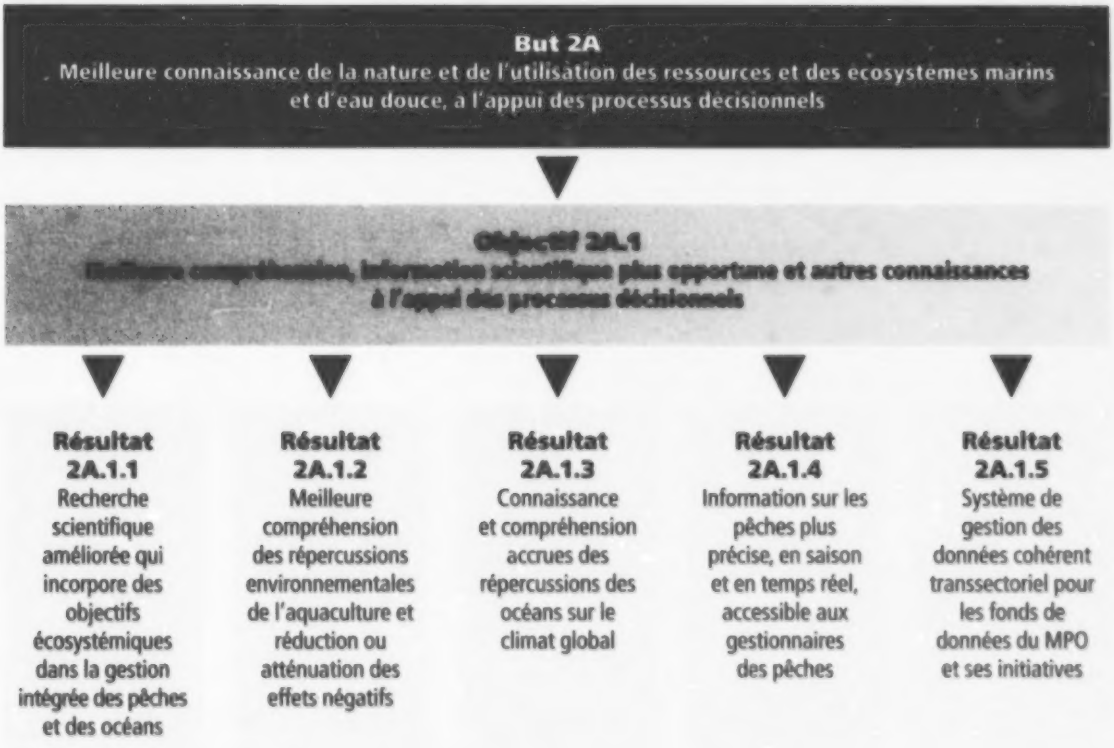

Objectif 2A.1 : Amélioration de la qualité et de l'intégralité de nos connaissances et communication aux décisionnaires de la meilleure information possible lorsqu'ils en ont besoin.

Recherche scientifique améliorée (Résultat 2A.1.1) : Le MPO vise ce résultat de diverses façons. Il faudra d'abord élaborer **un cadre opérationnel pour incorporer des considérations écosystémiques dans la gestion intégrée des pêches et des océans.** Cela exigera la définition d'approches pratiques et un échéancier pour appliquer les principes de la *Loi sur les océans* aux pratiques actuelles de gestion et de planification d'espèces particulières. Des objectifs éco-systémiques, associés par exemple à la biodiversité ou à la productivité de l'habitat, devront être définis de concert avec d'autres organismes de réglementation et les intervenants, y

compris des groupes autochtones, et devront être assortis d'indicateurs et de points de référence pour chaque objectif par zone de gestion des océans. Il faudra également déterminer et mettre à l'essai des façons pratiques de mettre en œuvre ou de rendre fonctionnelle l'approche prudente.

Par la **création d'un réseau national d'équipes pluridisciplinaires d'ici à la fin de 2001**, on donnera l'accès à une combinaison de connaissances socio-économiques et scientifiques (par exemple, biologie, écologie, océanographie) en faisant appel à divers établissements privés et publics (par exemple, laboratoires fédéraux, universités, industrie privée). Les équipes pluridisciplinaires pourraient également comprendre des détenteurs de connaissances écologiques traditionnelles. Ce réseau fera appel aux scientifiques du MPO dans des efforts visant à augmenter le niveau de partenariat universitaire; à développer et à appliquer une stratégie de communication pour la promotion de la gestion des océans et de la recherche scientifique au pays et dans le monde entier; la tenue de conférences internationales, nationales et thématiques pour partager l'information; et la préparation d'une page Web et d'un répertoire Internet. Dans la mesure du possible, les scientifiques du MPO collaboreront avec leurs homologues provinciaux, par exemple, conformément à l'Accord de 1998 entre le Ministère et les provinces des Prairies sur la recherche sur les pêches en eau douce.

Un troisième projet connexe sera de trouver une **nouvelle façon d'évaluer la situation et la santé des ressources halieutiques**. Cela comprendra une analyse fondamentale du processus d'évaluation des stocks, la détermination de changements possibles et la recommandation d'une nouvelle approche d'ici à la fin de 2001. Les étapes prévues pour compléter l'examen de l'évaluation des stocks comprennent ce qui suit : intégration de l'approche prudente; examen de scénarios pour déterminer la situation des espèces en péril; considération d'approches pluriespèces et éco-systémiques; possibilité d'alliances stratégiques et d'accords avec l'industrie et les universités; utilisation de nouvelles technologies (par exemple, hydroacoustique). En outre, le MPO devra déterminer les possibilités de réaffectation de ressources et de priorités de recherches où l'investissement est requis, et évaluer les répercussions des changements. De plus, le MPO ajoutera les connaissances communautaires locales et écologiques traditionnelles aux sciences. Enfin, des recommandations et un plan d'action seront proposés.

Les répercussions possibles de développement durable de ces activités sont importantes. Entre autres, on pourrait raffiner davantage la gestion des pêches, y compris des interventions plus rapides quant aux changements dans la santé et l'abondance, pour le meilleur comme pour le pire. Une meilleure compréhension des écosystèmes et des liens entre eux pourrait en outre améliorer la protection des espèces en péril et le maintien de la biodiversité. Une

utilisation et une gestion davantage sensibles à court terme des ressources halieutiques devraient contribuer à établir une utilisation plus durable et efficace à long terme. La participation d'autres ordres de gouvernement et des intervenants devrait apporter une meilleure information et un sens partagé des responsabilités entre les utilisateurs et les responsables de la réglementation. La promotion d'échanges d'informations entre les experts des océans des secteurs public et privé devrait accroître les connaissances internationales et favoriser la créativité et l'innovation.

Meilleure compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture et réduction ou atténuation des effets négatifs (Résultat 2A.1.2) : Il faudra accroître la capacité du MPO en recherche à l'appui du développement durable des points de vue économiques et environnementaux de l'industrie aquacole d'ici à la fin de 2001. Cela comprendra l'élaboration d'une approche stratégique pluridisciplinaire de recherche et de développement pour l'aquaculture, la coordination avec d'autres stratégies et l'établissement de plans de recherche assortis des besoins en connaissances des décisionnaires. En outre, le MPO devra établir un réseau d'expertise scientifique comprenant le MPO, d'autres ministères fédéraux, les universités, les provinces, les membres de l'industrie aquacole et autres intervenants. Il sera tout aussi important de communiquer les connaissances acquises de façon à accroître la sensibilisation et la confiance du public envers les produits et le rendement de l'industrie canadienne de l'aquaculture. Les avantages de développement durable recherchés consisteront en une industrie aquacole plus viable au Canada, fonctionnant à un niveau élevé de performance environnementale et jouissant ainsi d'une plus grande confiance du public.

Connaissance et compréhension accrues des répercussions des océans sur le climat global (Résultat 2A.1.3) : Dans cette initiative, on appuiera le programme Argo*. Ce programme est un effort international visant à comprendre le climat global et prévoit le déploiement de bouées océanographiques à l'échelle mondiale pour obtenir toute une gamme de données océanographiques. Dans le cadre de l'engagement canadien envers Argo, le MPO prévoit déployer jusqu'à 50 bouées au cours des trois prochaines années dans le nord-est du Pacifique et le nord-ouest de l'Atlantique. Le MPO continuera de contribuer au déploiement canadien de bouées océanographiques dans les océans de la planète tout au long de la durée du programme Argo (jusqu'à 2006). Dans le cadre d'une initiative canadienne, le MPO, en collaboration avec Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et le ministère de la Défense nationale prévoit acheter et déployer, par le biais du Fonds d'action pour le changement climatique*, potentiellement jusqu'à 40 autres bouées additionnelles d'ici à la fin 2003. Les scientifiques du MPO collaboreront avec leurs partenaires nationaux et internationaux pour assimiler les données océanographiques globales transmises des bouées par le système global de communication. Des

* Voir Glossaire à Annexe 3.

mesures seront prises pour partager et diffuser les données au moyen du Web en temps quasi-réel. Dans ce projet, le MPO collaborera avec les partenaires canadiens et internationaux pour mieux comprendre les systèmes atmosphériques et océaniques et le rôle de facteurs océanographiques dans les changements climatiques globaux.

Information sur les pêches plus précise, en saison et en temps réel, accessible aux gestionnaires des pêches (Résultat 2A.1.4) : On vise ici à élaborer une base de données harmonisée sur la gestion de l'information sur les pêches avec accès direct, grâce à un accès commun d'ici à la fin de 2003. Une base de données harmonisée exigera un Plan d'action visant à appliquer le projet de gestion de l'information sur les pêches et à établir des codes objectifs et normalisés, accessibles à tous les gestionnaires des pêches du MPO. La base de données sera conçue en collaboration avec les secteurs et les régions de façon à éviter les chevauchements, à maximiser le rendement de l'investissement et à faire en sorte que les systèmes soient axés sur les clients, compatibles, efficaces et durables. On vise à établir des pêches plus durables.

Système de gestion des données transsectoriel pour les fonds de données du MPO et ses initiatives (Résultat 2A.1.5) : On reliera les principaux fonds et initiatives de données au MPO. On pourra alors déterminer les lacunes dans les fonds actuels de données et les problèmes d'accès qui, actuellement, entravent l'analyse et la prise de décisions au sein du Ministère ainsi que l'accessibilité à l'information interne et externe. Cela comprendra le contrôle horizontal des initiatives ministérielles de gestion des données pour faire en sorte que les liens entre les diverses sources de données soient pris en compte et que les besoins transsectoriels soient respectés. Cette intégration transsectorielle est particulièrement importante dans le but de faciliter l'analyse et l'établissement de rapports au sujet des programmes « horizontaux » comme le développement durable. Trois étapes sont proposées à partir de 2000-2001. L'étape d'évaluation (année 1), comprendra : l'établissement d'un inventaire des principales collections de données; l'identification des lacunes et de la disfonctionnalité de la collecte de données; la détermination de conflits dans l'utilisation des données; la détermination des problèmes d'accès et d'établissement de rapports à l'échelle nationale; l'établissement de priorités de résolution des problèmes et des besoins identifiés. En l'an 2, des options seront évaluées et des solutions mises de l'avant pour donner un système intégré de gestion des données. Ce système sera mis en œuvre en l'an 3.

Plan d'action : But 2B

Le second but dans ce thème formule le besoin d'améliorer la disponibilité et l'application des connaissances et d'utiliser de nouvelles technologies pour maintenir ou améliorer l'utilisation sûre et durable des ressources aquatiques du Canada.

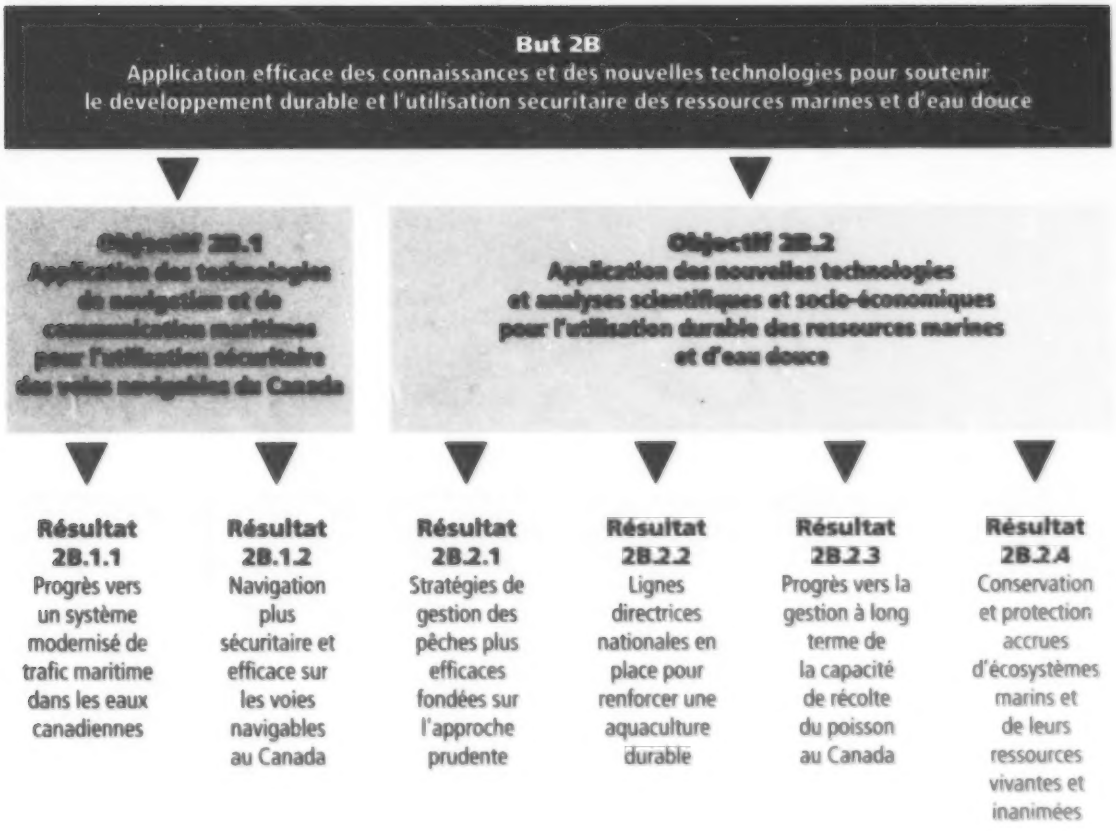

Objectif 2B.1 : Comment nous pouvons appliquer les technologies existantes et nouvelles ou favoriser le développement de nouvelles technologies pour améliorer la sécurité, la compétitivité économique et le rendement environnemental des navires qui évoluent dans les eaux marines et douces de juridiction canadienne.

Progrès vers un système modernisé de trafic maritime (Résultat 2B.1.1) : Pour commencer, on apportera des changements fondamentaux au système actuel de trafic maritime. On compte disposer d'un système modernisé d'ici dix à quinze ans qui utilisera des techniques de pointe pour la surveillance des navires dans les eaux canadiennes. Premièrement,

on mettra au point un plan d'action à long terme et déterminera les ressources requises. D'autres mesures initiales comprendront l'application d'un Système d'identification automatique (SIA)*; la négociation de normes internationales, la consultation des intervenants pour que les clients acceptent un nouveau système et la promotion, aux utilisateurs, des avantages du SIA.

Navigation plus sécuritaire et efficace sur les voies navigables au Canada (Résultat 2B.1.2) : On convertira 600 cartes marines des Services hydrographiques du Canada (SHC)* en format électronique d'ici à la fin de 2003. Cela se fera par étape: 490 cartes de navigation électronique (CNE) converties en mars 2001; 50 converties l'année suivante (total de 550); et 50 autres en 2002-2003 (total de 600). Les principales répercussions de développement durable de cette entreprise seront d'assurer une navigation plus sûre et fiable à court terme malgré l'augmentation du trafic maritime en eaux canadiennes. On prévoit en outre être davantage en mesure de prévenir ou d'atténuer la pollution.

Objectif 2B.2 : Vise à utiliser les connaissances, l'information et les technologies actuelles et nouvelles pour promouvoir l'utilisation durable des ressources marines et dulcicolles.

---

* Voir Glossaire à Annexe 3.

Stratégies de gestion des pêches plus efficaces fondées sur l'approche prudente (Résultat 2B.2.1) : L'approche prudente sera introduite et appliquée dans la prise de décisions quant à la gestion des pêches. Ce projet a été intitulé Gestion des pêches fondée sur les objectifs, et la principale mesure prévue est de l'appliquer dans 10 pêches pilotes d'ici à la fin de 2003. Pour appliquer ce plan, le MPO établira premièrement des objectifs de gestion des pêches biologiques et socio-économiques clairs et mesurables d'ici à la fin de 2001. Par après, on déterminera une pêche « prototype » et mettra à l'essai un modèle de gestion. Ensuite, la nouvelle approche sera modifiée en fonction des leçons tirées du prototype. Une formation sera offerte au personnel et aux gestionnaires du MPO. Les 10 pêches pilotes seront déterminées pour essayer la nouvelle approche. Encore une fois, on dégagera les leçons tirées. On prévoit en tirer des pêches davantage durables.

Lignes directrices nationales en place pour renforcer une aquaculture durable (Résultat 2B.2.2) : Il s'agit d'un élément d'un Plan d'action intégré en aquaculture (voir également 2A.1.2). L'application du Plan n'en est qu'à ses tous débuts. La priorité est accordée à l'établissement d'un cadre opérationnel de politiques et de lignes directrices environnemental national. On compte élaborer le cadre et les lignes directrices en collaboration avec les secteurs privé et public pour l'industrie aquacole d'ici à la fin de 2001. Les prochaines mesures que prendra le MPO consisteront

à établir des objectifs biologiques, socio-économiques et de gérance mesurables pour l'aquaculture d'ici à la fin de 2002; préparer et appliquer des mesures de rendement claires d'ici à la fin de 2002; et établir des processus décisionnels transparents d'ici à la fin de 2002. Le personnel et les gestionnaires du MPO recevront une formation, et les leçons tirées seront identifiées et incorporées.

Progrès vers la gestion à long terme de la capacité de pêche au Canada (Résultat 2B.2.3) : Ce résultat reconnaît que la capacité de pêche excessive est une cause profonde de pêches non durables partout au monde. Les membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)* ont appuyé un plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche qui prévoit l'établissement et la gestion d'une capacité de pêche efficace, équitable et transparente, de préférence d'ici à la fin de 2003, mais pas plus tard que 2005. Le Canada s'est engagé à être parmi les premiers pays à appliquer sa portion du Plan d'action. À cette fin, le MPO entreprendra premièrement une évaluation préliminaire de la capacité nationale. Cela sera accompli en collaboration avec les provinces et les territoires par l'entremise du groupe de travail du CCMPA sur la gestion de la capacité. En outre, le MPO appuiera la FAO dans l'établissement d'un registre international des bateaux de pêche qui évoluent en haute mer et ce, d'ici à la fin de 2000. Par la suite, le MPO cherchera à terminer l'application de son plan d'action national pour gérer la capacité de pêche, de préférence d'ici à la fin de 2003, en élaborant un cadre politique et réglementaire qui facilite l'autoadaptation des flottes de pêche. Tout au long du processus, les intervenants seront consultés.

Conservation et protection accrues d'écosystèmes marins et de leurs ressources vivantes et inanimées (Résultat 2B.2.4) : On atteindra ce résultat par la désignation d'au moins cinq nouvelles zones de protection marine (ZPM)* d'ici à la fin de 2002. À partir des leçons tirées des projets pilotes de ZPM lancées jusqu'à maintenant, le Ministère révisera et parachèvera son cadre national d'établissement et de gestion des zones de protection marine. En outre, on préparera une approche systématique pour déterminer des zones de protection marine pour la conservation et la protection de ressources halieutiques commerciales et non commerciales, y compris les mammifères marins et leurs habitats; des espèces marines en péril ou menacées et leurs habitats; des habitats uniques; et des zones marines de forte biodiversité ou productivité biologique. D'autres activités complémentaires comprendront l'établissement de lignes directrices sur la qualité du milieu marin (QMM)*; ses objectifs et ses critères, ainsi que l'application de l'approche prudente et de l'approche éco-systémique à la gestion des océans. L'accent sera mis sur la collaboration des intervenants dans chacune de ces initiatives pour améliorer la conservation et la protection des écosystèmes océaniques et apporter des avantages environnementaux durables, économiques et sociaux aux Canadiens.

* Voir Glossaire à Annexe 3.

Thème trois : Activités durables

Le MPO doit respecter les lois et les normes de protection environnementale. Le MPO occupe des immeubles et opère des véhicules, des aéronefs, ainsi qu'une très grande flotte de navires. Il achète aussi des biens et des services et peut alors influencer les producteurs et les porter à mener des activités durables sur le plan de l'environnement. Au Canada, les mesures législatives fédérales de protection de l'environnement comprennent la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, les dispositions environnementales de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et les dispositions de protection de l'habitat de la *Loi sur les pêches*. De plus, dans le Discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement s'est engagé à devenir un modèle d'excellence environnementale dans ses propres activités.

« L'écologisation des activités » était l'un des objectifs du MPO dans sa première Stratégie de développement durable, et il a été indéniablement le plus réussi, culminant avec le dévoilement de la nouvelle politique et du nouveau système de gestion environnementale du MPO lors du Jour de la Terre, le 22 avril 2000. On continuera de réduire les répercussions des activités du MPO en appliquant un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001. De plus, le Ministère contribuera activement à la Stratégie d'ordre dans la « grande maison fédérale », de concert avec d'autres ministères, pour assurer d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre et, par conséquent, s'occuper des changements climatiques. Dans ses activités courantes, le MPO laisse une empreinte environnementale importante. En fait, en juin 1999, le MPO a déterminé les 23 aspects environnementaux suivants : sites contaminés, eaux résiduelles, systèmes de manutention/entreposage des carburants, substances qui épuisent l'ozone, mercure, matières dangereuses/déchets dangereux, déversements/fuites, batteries, consommation d'énergie, incluant les émissions de gaz contribuant à l'effet de serre, émissions dans l'air, perturbations des ressources aquatiques, dragage, BPC, amiante, pesticides et agents thérapeutiques, déchets solides non dangereux, effluents des eaux pluviales, consommation d'eau, consommation des ressources, perturbation des ressources terrestres, ressources archéologiques/historiques/culturelles, émissions de bruit et ondes électromagnétiques.

Plan d'action

La poursuite des efforts d'application de la nouvelle politique de gestion environnementale et du système au cours de la deuxième Stratégie de développement durable comprendra les résultats prévus suivants.

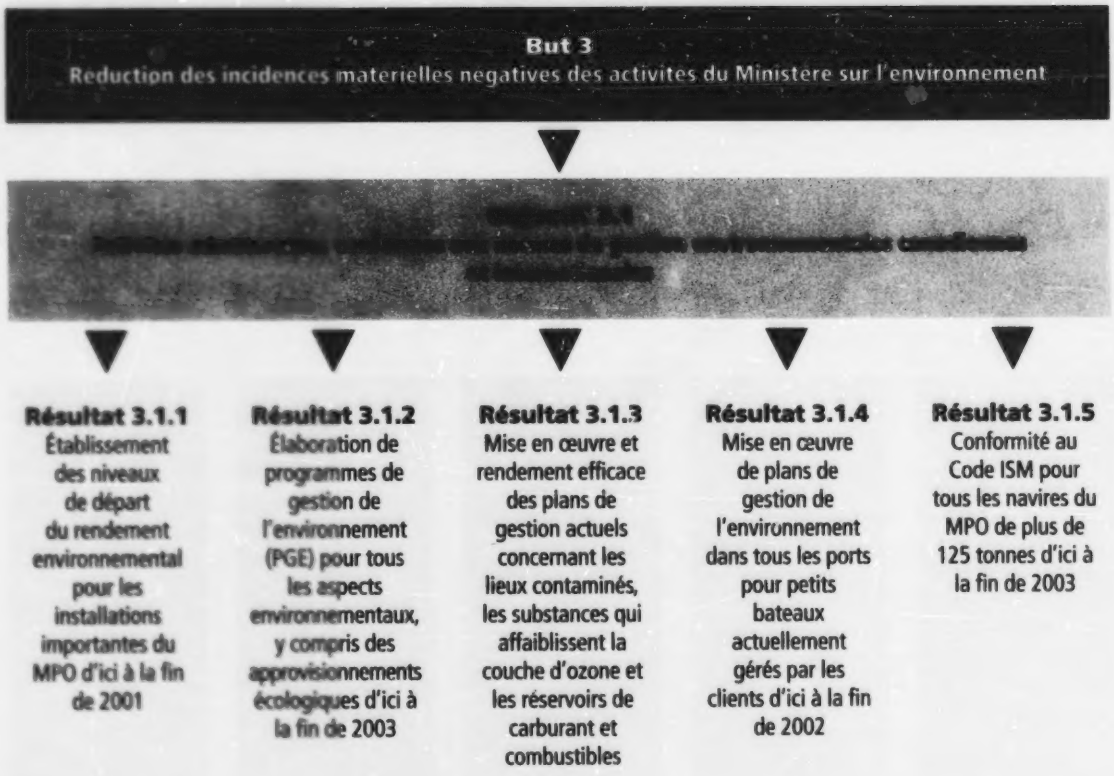

Établissement des niveaux de départ du rendement environnemental pour les installations importantes du MPO d'ici à la fin de 2001 (Résultat 3.1.1) : Comprendra la collecte de données sur toutes les installations de taille importante du MPO. En outre, le MPO rassemblera et synthétisera l'information sur le rendement environnemental en établissant des niveaux de départ et effectuera des vérifications environnementales dans toutes les grandes installations. Cela aidera le MPO à assurer le suivi de ce rendement environnemental dans les années à venir.

Programmes de gestion de l'environnement (PGE) pour tous les aspects environnementaux, y compris des approvisionnements écologiques, d'ici à la fin de 2003 (Résultat 3.1.2) : Comprendra ce qui suit: utilisation des niveaux de départ consolidés sur le rendement environnemental des installations de taille importante afin d'établir des résultats et des plans d'action écologiques pour les PGE, de concert avec les intervenants. La Stratégie sera mise à jour en 2001 pour y inclure des résultats élaborés à partir des données de base. La part du MPO dans les objectifs d'ordre dans la « grande maison fédérale » et de réduction des gaz à effet de serre sera assurée par l'objectif de l'ensemble du Ministère établi d'ici à la fin de 2001.

Mise en œuvre et rendement efficace des plans de gestion actuels concernant les lieux contaminés, les substances qui affaiblissent la couche d'ozone et les réservoirs de carburant et combustibles (Résultat 3.1.3) : Comprendra des mesures sur trois fronts pour résoudre les questions associées aux sites contaminés, aux substances appauvrissant la couche d'ozone et aux réservoirs de carburant et combustibles.

- *Lieux contaminés :* 800 évaluations CCME Phase I et 50 évaluations CCME Phase II ou III par année; utilisation d'une approche de gestion des risques pour établir la priorité des sites
- *Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) :* 250 000 $ investis par année pour remplacer les halocarbures par des substances non-SACO; identifier des candidats possibles au remplacement; terminer l'inventaire des halocarbures; ajouter à la base des données d'inventaire des halocarbures
- *Réservoirs :* 100 inspections et 50 améliorations par année; compléter l'application du plan de gestion des réservoirs; revoir le profil chaque année pour déterminer la responsabilité du Ministère.

Mise en œuvre des plans de gestion de l'environnement (PGE) aux ports pour petits bateaux actuellement gérés par les clients d'ici à la fin de 2002 (Résultat 3.1.4) : Il faudra que le MPO sensibilise les clients-gestionnaires aux avantages des PGE et des bonnes pratiques environnementales; consultation des clients-gestionnaires pour adapter les PGE aux besoins particuliers des ports; collaborer avec les clients-gestionnaires pour dresser des PGE dans les trois années qui suivent l'établissement.

Conformité au Code ISM pour les navires du MPO de plus de 125 tonnes d'ici à la fin de 2003 (Résultat 3.1.5) : Plans MPO/GCC : faire en sorte que le système de gestion de la sécurité à bord des navires de la Garde côtière soit conforme aux exigences du Code ISM; de concert avec les intervenants, promouvoir le système de gestion de la

sécurité et déterminer les améliorations possibles; coordonner les activités avec des vérificateurs d'une agence externe autorisée par la loi à délivrer des documents de conformité et des certificats de gestion de la sécurité; contrôler les profils environnementaux de tous les navires.

Thème quatre : Gestion visant le progrès et le rendement

La vérification de la mise en œuvre faite par le Commissaire et l'évaluation interne des réalisations du MPO ont fait ressortir le besoin d'améliorer le rendement du Ministère. Nous proposons de prendre des mesures dans notre deuxième Stratégie pour améliorer les choses. L'évaluation du rendement des objectifs de développement durable et des résultats fera partie du nouveau Système de mesure du rendement déjà en voie d'élaboration pour appuyer les rapports publics et présentés au Parlement et instaurer une culture organisationnelle au MPO dans laquelle l'atteinte des résultats sera le moteur des décisions.

Plan d'action

Le but, l'objectif et le résultat déterminés pour ce thème visent à combler les lacunes de la deuxième Stratégie du MPO.

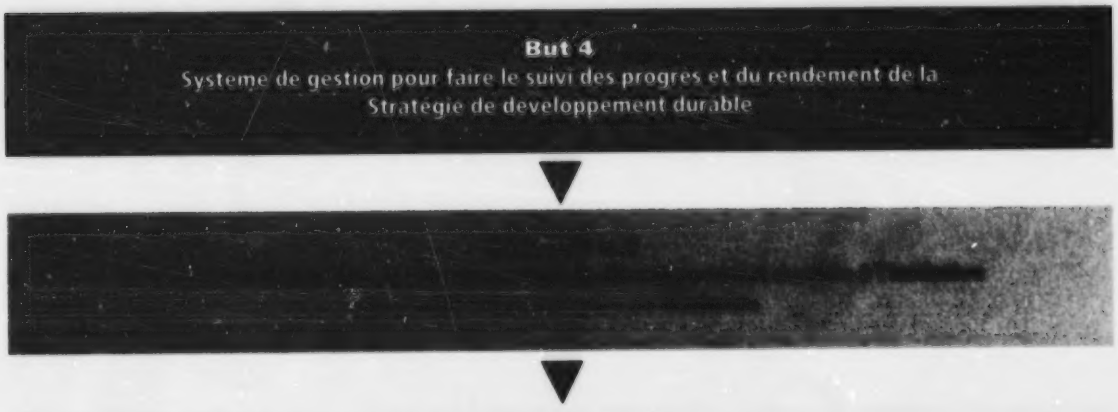

Résultat 4.1.1
Examen et mesure systématiques du progrès et évaluation, par la haute direction, du rendement de la Stratégie de développement durable

Examen et mesure systématiques du progrès (Résultat 4.1.1) : Intégration des engagements en matière de développement durable dans les processus de planification des activités et de mesure du rendement du Ministère. Plus particulièrement, il s'agira d'élaborer un cadre de mesure du rendement pour le Ministère et les activités; désigner la Stratégie de développement durable comme élément stratégique du processus de planification des activités; assigner la responsabilité de mise en œuvre pour atteindre les résultats prévus; suivre et examiner périodiquement les résultats; conseiller périodiquement la haute direction au sujet des résultats des examens; incorporer les rapports sur les résultats et le rendement dans les rapports annuels au Parlement; former les gestionnaires et le personnel du MPO pour les sensibiliser davantage à la Stratégie de développement durable et à sa mise en œuvre.

Nouveaux enjeux

En préparant le plan d'action proposé pour mettre en œuvre la deuxième Stratégie de développement durable, nous avons tenté d'être sélectifs et d'axer nos efforts sur les domaines où le MPO peut-être le plus efficace pour l'instant. Toutefois, l'environnement en évolution dans lequel le MPO livre son mandat exige constamment de considérer de nouveaux enjeux.

La géographie extrêmement vulnérable de l'Arctique canadien subit des pressions croissantes en raison des changements climatiques, des sites contaminés, des polluants organiques persistants et du développement économique fondé sur des industries d'exploitation de ressources non renouvelables comme l'extraction de diamants, de pétrole et de gaz, l'accroissement de la navigation de plaisance, du transport maritime et de l'éco-tourisme. Nous devons déployer de plus grands efforts pour trouver des solutions. Le fait d'ignorer les tendances actuelles pourrait mettre de plus en plus en danger la santé humaine, l'activité économique et les traditions sociales et culturelles du Nord. Nous aurons besoin de nouvelles connaissances pour résoudre ces questions, particulièrement celles des répercussions potentielles sur les ressources aquatiques. Le mandat du MPO en ce qui concerne la gestion des pêches et des océans, la protection de l'environnement et de l'habitat du poisson et la sécurité du transport maritime, entraîne le besoin de nouvelles recherches scientifiques pour accumuler des connaissances scientifiques et préparer des plans.

L'introduction accidentelle dans les systèmes d'eau salée et d'eau douce de plantes et d'espèces animales exotiques par les eaux de ballast des navires (par exemple, moules zébrées et grémilles) préoccupe de plus en plus, ce qui exige des mesures additionnelles du MPO et des provinces. Il faut que le MPO collabore davantage avec d'autres ministères pour mieux comprendre la nature des déversements d'eaux de ballast et les conséquences des introductions pour prendre des mesures réglementaires et faire preuve de leadership. Il en est de même pour les rejets de poisson et de plantes d'aquarium non désirés (par exemple, cabomba, mille-feuille asiatique).

Il faut aussi mieux comprendre et cartographier les terres et écosystèmes submergés du Canada tant le long des côtes qu'à l'intérieur comme dans les Grands Lacs. Le recours à de nouvelles technologies comme les systèmes de cartographie au sonar multifaisceaux, le laser et l'imagerie électronique nous permettrait de mieux comprendre la bathymétrie, la géologie, l'habitat et les écosystèmes biologiques du milieu physique sous-marin du Canada. De telles technologies existent à l'heure actuelle et ont été utilisées de façon restreinte au pays. Toutefois, les résultats indiquent clairement le potentiel immense d'avantages du développement durable pour la gestion des pêches, la recherche, l'exploration des ressources, la sécurité et les communications maritimes et l'élaboration de solutions pour résoudre des conflits d'utilisation possibles entre autres. L'élaboration de plans pour pousser davantage

l'utilisation des nouvelles technologies aidera à établir l'infrastructure et les processus de base qui permettront d'appliquer la gestion intégrée des océans, conformément à la *Loi sur les océans*. Il s'agit d'une entreprise à long terme, de portée très large qui fera appel à une importante collaboration d'autres partenaires, surtout Ressources naturelles Canada et le ministère de la Défense nationale ainsi que celle des utilisateurs commerciaux (pétrole et gaz, pêches, entreprises câblières), industrie des services maritimes, chercheurs universitaires, organismes non gouvernementaux et gouvernements provinciaux et territoriaux.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'un accroissement marqué du nombre et de l'importance de poursuites judiciaires portant sur un accès accru des Autochtones aux ressources naturelles. Sur le plan fédéral, les poursuites touchant les pêches ont été parmi les plus importantes. En septembre 1999, la Cour suprême du Canada dans *R vs Marshall*, a confirmé des droits ancestraux vieux de 250 ans à certaines bandes MicMacs et Malécites en autorisant la pêche, la chasse et la cueillette pour assurer un niveau de subsistance convenable. À la fin de 1999 en réponse au jugement Marshall, le MPO a entrepris la Phase I conçue pour donner accès aux Autochtones à la pêche commerciale dès la saison de pêche 2000. Ceci constituait un premier pas vers un accès accru des Autochtones à la pêche, mais il reste encore beaucoup à faire pour respecter le jugement de la Cour suprême. En accord avec les pratiques déjà en place dans le cadre de la *Stratégie des pêches autochtones*, une partie importante de la réponse au jugement Marshall consiste à offrir aux nouveaux pêcheurs autochtones de la formation pour développer diverses compétences reliées à la pêche dont entre autres, les techniques pour une pêche durable. Plus les Premières nations participeront à la pêche commerciale, plus leur rôle dans la cogestion des pêches deviendra important. En tenant compte des étapes franchies à ce jour, le MPO poursuit son travail avec les bandes autochtones intéressées à la pêche commerciale afin de leur permettre de jouer un rôle encore plus déterminant dans la gestion des pêches.

Coopération et coordination avec d'autres ministères fédéraux

Le MPO travaille très étroitement avec d'autres ministères pour favoriser la collaboration entre les ministères et résoudre diverses questions de développement durable. Un des liens principaux est le protocole d'entente des « 5RN », c'est-à-dire une entente signée en 1995 par cinq ministères s'occupant des ressources naturelles, à l'origine Agriculture et Agro-alimentaire Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Ressources naturelles Canada, et, depuis 1998, Santé Canada. Le protocole favorise la collaboration et la coordination dans l'application des sciences et des technologies « (S et T) » fédérales aux défis en développement durable qui transcendent les mandats respectifs de ces ministères. La force principale du protocole réside dans le fait qu'il peut rassembler les ministères signataires pour traiter des questions communes, qu'elles soient courantes ou nouvelles. Une bonne partie des travaux entrepris en vertu du protocole sont assumés par des groupes de travail établis spécialement pour des questions de « S et T » et pour collaborer à la production et à la diffusion d'information et de connaissances scientifiques.

De plus, le MPO prévoit travailler avec d'autres partenaires fédéraux pour réaliser des objectifs de développement durable là où une approche de partenariat est requise pour présenter une voix unique à nos intervenants. Par exemple, le MPO et Transports Canada (TC) examineront les dispositions de leur protocole d'entente de 1995 pour établir un cadre administratif assurant l'uniformité de la sécurité du transport maritime et la protection de l'environnement. Dans cette entreprise, les deux ministères étudieront la préparation de normes de rendement pour assurer la bonne exploitation environnementale des navires dans l'initiative d'écologisation des navires et l'application de programmes de réglementation qui incorporeront des accords internationaux concernant la pollution provenant des navires. De plus, le MPO et TC mèneront conjointement un programme national de surveillance atmosphérique pour contrer les agents polluants potentiels qui traversent les eaux canadiennes.

Toutefois, la coopération interministérielle permettant d'assumer les engagements de développement durable nécessite plus d'efforts. Huit thèmes de développement durable ont été dégagés comme priorités pour la planification coordonnée, à l'échelle du gouvernement, du développement durable. Ils encadrent les efforts accrus des ministères fédéraux visant à coordonner leurs objectifs et à collaborer les uns avec les autres pour assumer leurs engagements. Sur les huit, le MPO en a ciblé quatre : 1) développement durable dans le Nord; 2) activités gouvernementales durables; 3) recherche, par l'Initiative de recherches stratégiques, sur des indicateurs de développement durable et rôle fédéral dans l'établissement d'une capacité de durabilité au niveau communautaire; 4) collectivités durables. Chacun de ces quatre thèmes de développement durable ciblés est discuté ci-dessous.

Stratégie de développement durable dans le nord

Comme ministère fédéral mandaté pour la gestion de ressources naturelles, le MPO a d'importantes responsabilités de développement durable dans les trois territoires du Nord. Sous la gouverne du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) le MPO collabore avec d'autres ministères fédéraux à l'élaboration d'une Stratégie fédérale de développement durable dans le Nord. Deux rondes de consultation, automne 1999 et printemps 2000, ont eu lieu avec des intervenants du Nord et dans des communautés septentrionnales. Elles ont permis de déterminer clairement les enjeux de développement durable qui préoccupent actuellement les habitants de ces régions. Certains de ces enjeux touchent les responsabilités mandatées du MPO, y compris la protection de l'habitat du poisson et les évaluations environnementales de projets de développement, la recherche scientifique sur les pêches et des questions océaniques comme les changements climatiques, la gestion intégrée des ressources océaniques et la sécurité maritime.

Bien que la contribution d MPO à la stratégie du Nord soit encore en voie de développement, un engagement majeur en vertu du But 1 de cette stratégie concerne un projet de gestion intégrée des océans dans la mer de Beaufort et l'ouest de l'Arctique. Les communautés du delta du Mackenzie doivent relever le défi de concilier la protection d'un environnement marin vierge et l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz, ainsi que l'écotourisme. Une équipe fédérale, comprenant peut-être Environnement Canada, RNCan, et le MAINC s'occupera de ce projet avec des organisations du Règlement territorial des Inuvialuit, des communautés du delta du Mackenzie et les gouvernements territoriaux au cours des trois prochaines années. Dans notre engagement envers l'élaboration d'un système de gestion environnemental des activités du MPO, des initiatives environnementales nationales seront prises également dans le Nord. Elles comprennent l'évaluation et le rétablissement de sites contaminés, des études de base et des vérifications de conformité, les halocarbures et la gestion des réservoirs. Le programme de gestion et de protection de l'habitat du poisson du MPO se poursuivra. Des activités scientifiques du Ministère dans l'Arctique, de concert avec Environnement Canada et Ressources naturelles Canada en particulier, contribueront à mettre de l'avant le développement durable dans le Nord.

Activités gouvernementales durables

Depuis quelques années, des discussions interministérielles ont porté sur une approche fédérale aux activités gouvernementales durables. Sous la direction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada, les ministères fédéraux ont établi un consensus au sujet d'un certain nombre de domaines clés dans le but de réduire les répercussions environnementales des activités ministérielles. Le document cadre sur les Stratégies de développement durable et les opérations gouvernementales, recommande sept domaines de priorité comme les acquisitions écologiques, la gestion des déchets, la conservation de l'eau et la gestion des eaux usées. Pour obtenir des résultats réels, des modèles d'objectifs et de mesures du rendement ont été préparés pour appuyer les progrès et la mesure du rendement du gouvernement dans ces domaines. Le MPO a contribué à la préparation du document cadre et a participé aux travaux du comité de la mesure du rendement des activités de développement durable pour avoir une influence dynamique sur la préparation d'indicateurs de rendement pour les opérations d'écologisation.

Les engagements pris par le MPO dans la Stratégie de développement durable pour 2001-2003 incorporent les sept priorités susmentionnées, mais leur réalisation suivra le cadre de gestion environnementale du MPO, qui prévoit que le Ministère s'occupera premièrement des aspects les plus importants ou les plus à risque de ses activités La prépondérance d'une évaluation des risques est conforme à la norme de gestion environnementale ISO 14001.

Initiative de recherches stratégiques – Projet de développement durable

Le Projet de développement durable fait partie de l'Initiative de recherches stratégiques (IRS). Le but du Projet de développement durable interministériel est d'améliorer la capacité du gouvernement fédéral d'appliquer le développement durable par la tenue et la diffusion de recherches stratégiques en collaboration avec des partenaires du gouvernement fédéral et de l'extérieur. Le MPO est l'un de trois ministères fédéraux, avec Environnement Canada (EC) et Ressources naturelles Canada (RNCan), à avoir mis cette initiative de l'avant. La diffusion publique des documents de recherche se fera au moyen de la page Internet du projet de durabilité IRS. Le MPO a décidé d'appuyer particulièrement des projets de recherche portant sur : les indicateurs de développement durable; les leçons tirées au Canada; les collectivités durables.

a) Connaissances et rapports : Indicateurs de développement durable

Le projet d'indicateurs de développement durable examinera et analysera les nombreuses approches nationales et internationales à l'élaboration d'indicateurs interreliés du développement durable. En outre, il étudiera des séries d'indicateurs pertinents aux stratégies canadiennes. Un des principaux objectifs du projet de recherche est de trouver comment aller au-delà de séries individuelles d'indicateurs (santé sociale, par exemple ou bien-être économique) vers des séries intégrées ou interreliées d'indicateurs qui tiennent compte parallèlement des mouvements dans les trois aspects du développement durable – économiques, environnementaux et sociaux. Des travaux complémentaires ont été entrepris dernièrement, et financés par le gouvernement fédéral, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a préparé une série d'indicateurs nationaux du progrès vers le développement durable qui intègre des considérations environnementales, sociales, sanitaires et économiques qui seront utilisées par tous les secteurs publique, privé et bénévole partout au Canada. Le MPO appuie de tels travaux car il les considère comme critiques pour rehausser notre capacité de comprendre et de mesurer le progrès et le rendement du développement durable au Canada.

b) Durabilité au niveau communautaire
Le but de ce projet de recherche est de préciser la question du rôle fédéral dans l'établissement d'une capacité, dans les communautés canadiennes, de développement durable, pour déterminer les meilleures pratiques et proposer des options qui pourront orienter les travaux fédéraux dans ce domaine. Le projet sera axé particulièrement sur les communautés rurales, nordiques, autochtones, isolées et côtières, qui peuvent avoir un accès moindre aux compétences, au leadership et aux technologies qui appuient le développement durable. Cette initiative est importante pour le MPO parce que beaucoup de nos intervenants habitent dans de telles communautés. Elle répond en outre au désir croissant des Canadiens de participer à la prise des décisions qui les toucheront, eux et leurs communautés. En plus des trois ministères champions de l'Initiative, d'autres ministères fédéraux comme Développement des ressources humaines Canada (DRHC), Santé Canada et le Secrétariat rural d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada contribueront au projet.

Collectivités durables

Une bonne part des travaux permanents effectués par les bureaux régionaux du MPO concerne des communautés locales, la mise en œuvre d'activités de protection ou de rétablissement de l'habitat du poisson, l'appui des Ports pour petits bateaux aux administrations portuaires locales pour qu'elles respectent les normes de gestion de l'environnement ou les initiatives de diversification des pêches. Une collaboration solide entre le MPO et d'autres ministères fédéraux est cruciale entre autres, à l'établissement des zones de protection marines et à l'application d'initiatives éco-systémiques sous la direction d'Environnement Canada.

De plus, des projets particuliers ont été entrepris pour trouver des moyens d'améliorer la coordination entre les mandats et pouvoirs des ministères pour faciliter l'appui des communautés à la recherche d'objectifs de développement durable. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, le MPO est l'un des champions de l'Initiative sur les collectivités durables, qui comprend environ 40 autres ministères fédéraux et provinciaux. Dans cette initiative, tous les ordres de gouvernement collaboreront davantage entre eux, ainsi qu'avec les communautés, pour traiter des

questions de durabilité. Deux bassins versants de la Nouvelle-Écosse – les lacs Bras d'Or et le bassin de la rivière Annapolis, avec le littoral adjacent de la baie de Fundy – sont les premières zones partenaires. Au cours de la première étape, les ministères participants renforcent leurs propres connexions et mécanismes de collaboration pour améliorer leur capacité d'appliquer leur programme et de fournir leurs services d'une façon axée sur les communautés. Ensuite, on fera appel officiellement aux Premières nations et aux administrations municipales. Ces deux étapes aideront à assurer la base de la participation des communautés partenaires. Troisièmement, on déterminera des solutions aux enjeux et problèmes présentés par les communautés elles-mêmes. Il en résultera de nouvelles structures de gouvernance dynamiques qui rendront davantage rationnelles et efficaces les réponses gouvernementales aux besoins des communautés. Ce processus fondé et dirigé au niveau des collectivités devrait améliorer la qualité de vie des citoyens.

Par ailleurs, les employés du MPO dans les bureaux régionaux partout au Canada contribuent aux initiatives de partenariats ruraux. Ce programme dont le financement total atteint 20 millions $ en est à sa quatrième année et met à l'essai de nouvelles façons de répondre aux questions rurales comme le besoin d'un meilleur accès aux ressources financières, les possibilités d'emploi des jeunes et une meilleure prestation des services dans les zones rurales. Les employés du MPO ont pris part aux travaux d'équipes intergouvernementales qui ont organisé des projets pilotes de développement rural et à des séances de consultation au cours de 1998-1999. Les consultations de Dialogue rural ont eu lieu partout au Canada et ont permis de dégager les défis, les possibilités et les priorités pour donner finalement au cadre fédéral d'action rurale annoncé en mai 1999.

Conclusion

Dans ce document, nous avons tenté d'énoncer clairement la contribution que compte apporter le MPO aux objectifs de développement durable du gouvernement au cours des trois prochaines années. Les engagements pris dans le Plan d'action sont ceux pour lesquels nous serons tenus imputables. Nous avons axé notre attention sur des changements additionnels et des initiatives dans lesquelles nous pouvons être les plus efficaces. Nous avons reconnu le besoin d'élaborer des systèmes de gestion favorisant l'apprentissage permanent et l'application efficace. Nos engagements sont suffisamment souples pour permettre de prendre de nouveaux engagements au cours de la période de la Stratégie et de rajuster ceux qui ne progressent pas comme prévu. Cependant, de toute évidence, un plan de développement durable ne peut jamais être élaboré isolément. La nouvelle stratégie de développement durable du MPO reconnaît qu'une mise en œuvre réussie est également une co-entreprise qui dépend de la contribution de nombreux partenaires et appuis, y compris d'autres ordres de gouvernement, les groupes autochtones, les intervenants du secteur privé, le secteur bénévole, le grand public et enfin nos partenaires internationaux. La gestion et la protection des ressources océaniques et d'eaux douces du Canada revêtent une importance d'envergure pour la prospérité économique et notre qualité de vie, aujourd'hui et demain.

Annexe 1 : Tableau du plan d'action 2001-2003

Thème :

Nouvelles formes de gouvernance et de gérance partagée

But n° 1 : Utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et à une gérance partagée

Objectif 1.1 : Approches de coopération et intégrées pour la gestion et d'utilisation des ressources marines et d'eau douce.

Résultats prévus	Activités prévues
1.1.1 – Une meilleure participation des intervenants dans la gérance partagée des écosystèmes et des ressources estuariens, côtiers et marins	■ Élaborer/mettre en œuvre des plans de gestion intégrée (PGI) et achever les projets de démonstration dans trois régions côtières d'ici à la fin de 2002 : est de la Plate-forme Scotian, ouest de l'Arctique et golfe du Saint-Laurent ■ Mettre sur pied le Conseil consultatif du Ministre sur les océans
1.1.2 – Participation accrue des intervenants à la prestation des services maritimes	■ Établir et mettre à l'essai de nouveaux partenariats entre la GCC et les groupes intéressés du secteur privé et du secteur bénévole, pour ce qui est de la prestation des services maritimes, d'ici à la fin de 2003
1.1.3 – Modalités accrues qui permettent au MPO et aux intervenants de collaborer à des objectifs mutuels en matière de gestion des pêches	■ Mettre en œuvre des ententes de co-gestion comportant 1à 2 plans de pêches par année; ces plans sont fondés sur le modèle de co-gestion et visent jusqu'à 25 pêches cogérées d'ici à la fin de 2003
1.1.4 – Participation accrue des intervenants dans la livraison du Programme de gestion de l'habitat du poisson	■ Rationaliser le processus de suivi des projets concernant l'habitat ■ Appuyer le rétablissement et la mise en valeur de l'habitat du poisson partout au Canada grâce à des partenariats améliorés, l'éducation publique, la sensibilisation publique et des investissements stratégiques dans la capacité des communautés de réaliser des projets matériels

Mesures du rendement/Indicateurs	Impacts
■ Efficacité de la nouvelle gouvernance des océans ■ Niveau de participation des intervenants ■ Nombre/envergure/nature des PGI en cours et proposés ■ Portée et utilisation du matériel de sensibilisation et d'Internet	■ Réalisation des avantages économiques et sociaux liés aux océans
■ Nombre de nouveaux partenariats et d'alliances créés ■ Soutien des groupes intéressés	■ Amélioration de la sécurité maritime. ■ Diminution du risque de pollution environnementale ■ Sensibilisation accrue des groupes intéressés par rapport aux aspects environnementaux
■ Nombre de pêches visées par le modèle de cogestion, par année ■ Coûts d'application partagés	■ Accroissement de la stabilité financière chez les entreprises de pêche et plus grande responsabilité relativement aux décisions de gestion, ce qui renforce l'engagement à utiliser des pratiques de pêches responsables
■ Améliorer le temps de réponse et de traitement des projets de développement (c.-à-d. dossiers) présentés) reçus et examinés par le MPO en Ontario et dans les provinces des Prairies ■ Niveau de participation des intervenants, y compris des contributions de contrepartie et des fonds équivalents dans le but d'appuyer des activités de conservation, de restauration et de mise en valeur de l'habitat du poisson ■ Augmenter le niveau de participation du MPO dans les programmes de gérance et de partenariat partout au Canada qui appuient les objectifs de la politique de l'habitat du poisson	■ Conservation de l'habitat du poisson et protection contre les modifications nuisibles, les perturbations et la destruction ■ Populations de poisson saines et abondantes

Thème :
Connaissances et technologies pour le développement durable

But nº 2A : Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources marines et d'eau douce, à l'appui des processus décisionnels

Objectif 2A.1 : Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels

Résultats prévus	Activités prévues
2A.1.1 – Recherche scientifique améliorée qui incorpore des objectifs écosystèmiques dans la gestion intégrée des pêches et des océans	■ Élaborer un cadre opérationnel en vue d'intégrer les considérations liées aux écosystèmes dans le cadre de la gestion des pêches et des océans d'ici à la fin de 2002 ■ Créer un réseau national d'équipes pluridisciplinaires des secteurs privé et public d'ici à la fin de 2001 ■ Déterminer les changements à apporter au processus d'évaluation des stocks et recommander une nouvelle approche d'ici à la fin de 2001
2A.1.2 – Meilleure compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture et réduction ou atténuation des effets négatifs	■ D'ici à la fin de 2001, accroître la recherche du MPO sur les répercussions environnementales de l'aquaculture
2A.1.3 – Connaissances et compréhension accrues des répercussions des océans sur le climat global	■ Soutenir le Programme Argo, une initiative internationale qui cible la compréhension du climat global, grâce au déploiement de jusqu'à 90 bouées océanographiques sur les océans d'ici à la fin de 2003

Mesures du rendement/Indicateurs	Impacts
■ Meilleure information scientifique sur la biodiversité et les espèces à risque ■ Échanges accrus d'information entre les experts des océans et les scientifiques des pêches des secteurs privé et public ■ Nombre de pêches gérées en fonction des considérations liées aux écosystèmes ■ Amélioration de la confiance du public dans l'information scientifique et communication de conseils aux gestionnaires des pêches et des océans	■ Meilleure compréhension des liens avec les écosystèmes ■ Meilleure information sur les effets des utilisations à fins multiples dans un écosystème aquatique ■ Participation des autres paliers de gouvernement et des groupes intéressés ■ Utilisation efficace des ressources liées à la recherche scientifique ■ Meilleure compréhension des océans ■ Détermination des activités de recherche et des lacunes dans ce secteur ■ Intervention plus rapide en réponse au changement de l'état de santé des ressources aquatiques
■ Embauche de chercheurs supplémentaires ■ Lancement de projets de recherches ■ Confiance accrue de la part de l'industrie aquacole et d'autres intervenants ■ Confiance publique accrue envers le secteur canadien de l'aquaculture	■ Industrie de l'aquaculture plus viable et concurrentielle au Canada ■ Réduction du risque de dégradation de l'environnement ou d'accidents connexes ■ Plus grande confiance du public aux produits et pratiques de l'industrie canadienne de l'aquaculture
■ Nombre de bouées achetées et déployées ■ Données accessibles aux Canadiens et aux partenaires internationaux ■ Références dans la documentation sur les changements climatiques	■ Contribution aux connaissances internationales sur les changements climatiques

Thème :
Connaissances et technologies pour le développement durable

But nº 2A : Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources marines et d'eau douce, à l'appui des processus décisionnels

Objectif 2A.1 : Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels *(suite)*

Résultats prévus	Activités prévues
2A.1.4 – Information sur les pêches plus précise, en saison, en temps réel, accessible aux gestionnaires des pêches	■ Élaborer une base de données harmonisée sur la gestion de l'information liée aux pêches, comportant un accès en ligne par un guichet commun, d'ici à la fin de 2003
2A.1.5 – Système de gestion des données transsectoriel pour les fonds de données du MPO et ses initiatives	■ Créer un répertoire des fonds de renseignements ministériels et des initiatives liées aux données, interrogeable en direct, d'ici à la fin de 2001 ■ Établir un cadre pour assurer le maintien de la qualité et de l'uniformité des données à l'échelle du Ministère d'ici à la fin de 2002 ■ Établir un lien électronique entre les sources de données jugées essentielles d'ici à la fin de 2003

Mesures du rendement/Indicateurs	Impacts
■ % de base de données harmonisées ■ Nombre de codes normalisés ■ % de l'architecture de la base de données terminée ■ Partage de l'information sur les prises et autres renseignements sur les pêches entre les régions du MPO	■ Meilleures décisions en matière de gestion des pêches ■ Plus de pêches durables ■ Réduction des coûts de surveillance et d'application de la loi
■ Données nationales sur les pêches (prises et valeurs des principales pêches) disponibles dans les 6 mois qui suivent la fin de l'année civile ■ Nombre de sources de données désormais liées électroniquement ■ Augmentation du téléchargement des données présentées sur les sites web du Ministère	■ Accès plus rapide aux données contribuant à la prise de décisions ■ Pour les clients externes, un meilleur accès aux sources de données ministérielles, facilitant les recherches scientifiques et économiques

Thème :

Connaissances et technologies pour le développement durable

But nº 2B : Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sécuritaire des ressources marines et d'eau douce

Objectif 2B.1 : Application des technologies de navigation et de communications maritimes pour l'utilisation sécuritaire des voies navigables du Canada.

Résultats prévus	Activités prévues
2B.1.1 – Progrès vers un système modernisé de trafic maritime dans les eaux canadiennes	■ Élaborer un plan d'action pluriannuel à long terme et déterminer les ressources requises d'ici à la fin de 2003
2B.1.2 – Navigation plus sécuritaire et efficace sur les voies navigables au Canada	■ Convertir 600 cartes du SHC sous forme électronique d'ici à la fin de 2003

Mesures du rendement/Indicateurs	Impacts
■ Plan d'action terminé ■ Soutien des groupes intéressés ■ Réduction du nombre d'incidents ayant des répercussions néfastes sur l'environnement découlant de la circulation de navires ■ Taux de conformité des navires canadiens et étrangers aux règles canadiennes sur le transport maritime	■ Sécurité maritime ■ Industrie du transport maritime plus concurrentielle au Canada ■ Réduction des risques de dégradation de l'environnement ou d'accidents connexes ■ Meilleure protection de l'environnement et des industries au Canada contre l'introduction d'espèces exotiques
■ Nombre de cartes converties ■ Réduction du nombre d'incidents	■ Amélioration de la sécurité maritime et aides à la navigation fiables malgré l'augmentation de l'utilisation des voies navigables ■ Diminution du risque et de la gravité des accidents liés à l'environnement

Thème :

Connaissances et technologies pour le développement durable

But nº 2B : Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sécuritaire des ressources marines et d'eau douce

Objectif 2B.2 : Application des nouvelles technologies et analyses scientifiques et socio-économiques pour l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce

Résultats prévus	Activités prévues
2B.2.1 – Stratégies de gestion des pêches plus efficaces fondées sur l'approche prudente	■ Mettre à l'essai l'approche de gestion des pêches fondée sur les objectifs dans 10 pêcheries pilotes d'ici à la fin de 2003
2B.2.2 – Lignes directrices nationales en place pour renforcer une aquaculture durable	■ Élaborer un cadre politique opérationnel national et les lignes directrices pour l'industrie aquacole en collaboration avec l'industrie et les autres intervenants d'ici à la fin de 2001
2B.2.3 – Progrès vers la gestion à long terme de la capacité de pêche au Canada	■ Établir un plan d'action national pour gérer la capacité de pêche commerciale, et faciliter l'autoadaptation des flottilles commerciales, conformément à l'engagement du Canada envers la FAO, d'ici à la fin de 2003
2B.2.4 – Conservation et protection accrues d'écosystèmes marins et de leurs ressources vivantes et inanimées	■ Élaborer/mettre en œuvre un système national de zones marines protégées (ZMP), y compris la désignation de cinq zones marines protégées d'ici à la fin de 2002 ■ Établir des lignes directrices, des objectifs et des critères liés à la qualité du milieu marin (QMM)

Mesures du rendement/Indicateurs	Impacts
■ Nombre de projets pilotes mis en œuvre	■ Pêches / récoltes durables
■ Cadre politique en place ■ Lignes directrices nationales communiquées à l'industrie aquacole et à d'autres intervenants ■ Niveau de participation et d'appui de l'industrie et d'autres intervenants	■ Industrie canadienne de l'aquaculture plus durable du point de vue de l'environnement et concurrentielle ■ Risques réduits de dégradation de l'environnement ou d'accidents ■ Confiance publique plus élevée envers les produits et les pratiques de l'industrie aquacole canadienne
■ Exécution du Plan d'action national ■ Entente interprovinciale sur la gestion à long terme de la capacité ■ Soutien des groupes intéressés	■ Industrie de la pêche plus durable et viable économiquement ■ Équilibre à long terme entre la capacité de récolte du poisson et la capacité de la ressource ■ Réduction des coûts de restructuration
■ Nombre, portée et nature des ZMP actives ou proposées ■ Réalisation et efficacité des lignes directrices, des objectifs et des critères liés à la QMM ■ Niveau d'intégration par rapport aux objectifs de prévention et aux objectifs liés aux écosystèmes	■ Amélioration de la santé des écosystèmes estuariens, côtiers et marins

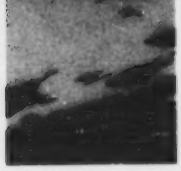

Thème :
Activités durables

But n° 3 : Réduction des incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement

Objectif 3.1 : Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementale canadiennes et internationales

Résultats prévus	Activités prévues
3.1.1 – Établissement des niveaux de départ du rendement environnemental (eau/eaux usées, énergie, gaz à effet de serre, déchets solides non dangereux, substances toxiques et halocarbures) pour les installations importantes du MPO d'ici à la fin de 2001	■ Recueillir les données des installations du MPO ■ Compiler et résumer l'information sur le rendement environnemental selon les éléments de base ■ Effectuer des vérifications environnementales dans chaque installation importante
3.1.2 – Programmes de gestion de l'environnement (PGE) pour tous les aspects environnementaux, y compris des approvisionnements écologiques d'ici à la fin de 2003	■ Utiliser les niveaux de départ du rendement environnemental recueillis dans les installations importantes afin d'élaborer des objectifs de virage écologique et des plans d'action pour les PGE ■ Consulter les groupes intéressés ■ Mettre à jour la stratégie de DD en 2001 afin d'inclure les objectifs établis à partir des données sur les éléments de base ■ Utiliser la part du MPO de l'initiative de la grande maison fédérale pour ordonner des réductions des émissions de gaz à effet de serre comme cible de l'énergie en 2001
3.1.3 – Mise en œuvre et rendement efficaces des plans de gestion actuels concernant : 1. les lieux contaminés 2. les substances qui affaiblissent la couche d'ozone 3. les réservoirs de carburant et combustibles	1. Exécuter 800 évaluations (Phase I) du CCME et 50 évaluations (Phase II et (ou) Phase III) par année ■ Utiliser l'approche de gestion du risque afin d'établir l'ordre de priorités des lieux 2. Investir 250 K$ par année pour remplacer les halocarbures dans les activités du MPO par des substances ne menaçant pas l'ozone ■ Déterminer les solutions de remplacement réalisables ■ Effectuer l'inventaire des halocarbures ■ Doter la base de données sur l'inventaire des halocarbures 3. 100 inspections et 50 améliorations des réservoirs de stockage par année ■ Terminer la mise en œuvre du plan de gestion des réservoirs de stockage de combustibles ■ Examiner le profil annuellement afin de déterminer la responsabilité du Ministère

Mesures du rendement/Indicateurs	Impacts
■ Nombre d'éléments de base établis ■ Nombre d'installations du MPO examinées	■ L'établissement des éléments de base permettra au MPO d'avoir des repères pour évaluer son rendement environnemental dans le futur
■ Nombre de PGE élaborés annuellement	■ Réduction de l'incidence des activités du MPO sur l'environnement
■ Nombre d'évaluations (Phase I et Phase II et(ou) Phase III) exécutées par année ■ Fonds investis par année ■ Nombre de systèmes aux halocarbures repérés ■ Nombre de réservoirs inspectés par année ■ Nombre de réservoirs améliorés par année	■ Ces actions sont proportionnelles aux résultats établis dans les PGE et permettent de réduire de l'empreinte environnementale du MPO

Thème :
Activités durables

But n° 3 : Réduction des incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement

Objectif 3.1 : Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementale canadiennes et internationales *(suite)*

Résultats prévus	Activités prévues
3.1.4 – Mise en œuvre des plans de gestion de l'environnement (PGE) dans tous les ports pour petits bateaux actuellement gérés par des clients (559) d'ici à la fin de 2002	■ Sensibiliser les clients gestionnaires aux avantages des PGE et des pratiques environnementales saines ■ Consulter les gestionnaires des clients afin d'adapter les PGE aux besoins spéciaux des ports ■ Collaborer avec les nouveaux clients gérant des ports afin d'élaborer des PGE dans un délai de trois ans après leur établissement
3.1.5 – Conformité au Code ISM de tous les navires du MPO de plus de 125 tonnes d'ici à la fin de 2003	■ S'assurer que le système embarqué de gestion de la sécurité de la Garde côtière répond aux exigences du Code ISM ■ Promouvoir, en partenariat avec les groupes intéressés, le système de gestion de la sécurité et déterminer les améliorations possibles ■ Coordonner les activités avec les vérificateurs externes d'une agence habilité par la loi afin d'émettre des documents de conformité et des certificats de gestion de la sécurité ■ Surveiller les données des profils environnementaux de tous les navires

Mesures du rendement/Indicateurs	Impacts
■ Nombre de PGE mis en place dans les ports gérés par des clients, par année	■ Meilleure sensibilisation des aspects environnementaux des activités portuaires par le client gestionnaire ■ Réduction des incidences sur l'environnement
■ Nombre de navires de plus de 125 tonnes certifiés	■ Amélioration de la sécurité des activités des navires de MPO ■ Accroissement de la protection contre la pollution ■ Réduction des coûts d'exploitation des navires

Thème :
Gestion des progrès et du rendement

But n° 4 : Système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la Stratégie de développement durable

Objectif 4.1 : Intégration des engagements en matière de développement durable à l'initiative de planification intégrée du Ministère

Résultats prévus	Activités prévues
4.1.1 – Examen et mesure systématiques du progrès et de l'évaluation par la haute direction du rendement de la Stratégie de développement durable	■ Intégrer la Stratégie dans le plan d'activités et les processus de présentation de rapports du Ministère ■ Élaborer un cadre de gestion du rendement pour la Stratégie

Mesures du rendement/Indicateurs	Impacts
■ Rapports de situation réguliers ■ Rapports d'évaluation du rendement ■ Participation de la haute direction ■ Augmentation de la confiance du public, des parlementaires et des groupes intéressés canadiens	■ Amélioration de la gestion de la Stratégie et du plan d'action ■ Résolution du problème de mise en œuvre ■ Apprentissage continu

Annexe 2 : Rapport sur les consultations internes et externes

Une bonne formulation de la Stratégie de développement durable du MPO peut être réalisée seulement par la consultation de personnes ou d'organisations qui ont un intérêt marqué pour le mandat de Pêches et Océans Canada. Deux rondes de consultations ont été tenues avec des principaux intervenants et des employés du Ministère au cours de la préparation de cette stratégie. Le premier processus de consultation, axé sur un document de travail sur le développement durable (juillet-août 2000) sollicitait un appui pour la politique proposée de développement durable et les thèmes de la nouvelle stratégie. En octobre et en novembre 2000, la seconde ronde de consultations demandait des commentaires sur une ébauche de stratégie de développement durable, y compris le plan d'action proposé.

Qui a été consulté?

Des personnes et des organismes partageant un intérêt marqué pour les activités de Pêches et Océans Canada (son mandat juridique, son programme et son fonctionnement) incluant :

- Les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- Les autres ministères fédéraux;
- Les groupes autochtones;
- Les industries de la pêche et de la transformation du poisson;
- Les organismes non gouvernementaux, particulièrement les groupes environnementaux;
- Le milieu universitaire;
- Les syndicats et les associations de pêcheurs;
- Les secteurs du commerce et du transport maritimes;
- Les industries du pétrole, du gaz et des pâtes et papier;
- Les employés du MPO, dans toutes les régions.

Comment les consultations ont-elles été menées?

- Tout au long de la préparation de notre Stratégie de développement durable, des consultations ont eu lieu avec des représentants de chaque secteur et région du MPO. Cela a permis au Ministère de dégager, dans son plan d'action, les thèmes, les mesures et les répercussions de développement durable de chaque résultat prévu.
- On a créé des sites Internet et Intranet pour permettre aux principaux intervenants et aux employés du MPO d'avoir accès tant au document de travail qu'à l'ébauche de stratégie de développement durable en formats HTML et PDF et fournir leurs commentaires au moyen d'une formule en direct.

- Des lettres invitant près de 300 principaux intervenants à présenter leurs commentaires au sujet du document de travail et de l'ébauche de stratégie ont été envoyées en juillet et en octobre. Elles informaient les destinataires de la façon d'obtenir des copies électroniques ou papier de ces documents et leur disaient où transmettre leurs commentaires.
- Une traduction en Inuktitut du document de travail était disponible au Nunavut.
- Des courriels ont été transmis aux 8 500 employés du MPO pour les informer de l'élaboration de la Stratégie de développement durable et de la disponibilité du document de travail et de l'ébauche de la Stratégie comme telle, tout en sollicitant leurs commentaires.
- Des lettres de remerciement personnalisées ont été envoyées par le sous-ministre adjoint, au nom du Ministère, à tous les principaux intervenants et employés du MPO qui ont présenté des commentaires.

Observations des intervenants

Au cours des deux phases de consultations, un certain nombre de commentaires a été reçu de la part d'intervenants de l'extérieur. Ces commentaires étaient constructifs, engagés et très utiles en ce sens qu'ils ont aidé le MPO à réfléchir sur l'ébauche de stratégie, à combler des lacunes et en la rendant plus claire. Des efforts ont été déployés pour refléter toutes les observations dans la version finale de la Stratégie de développement durable 2001-2003. Les points suivants traduisent les principaux commentaires de fond faits par les intervenants ou ceux présentés indépendamment par diverses personnes et décrivent comment le Ministère entend s'en occuper dans le contexte de la Stratégie de développement durable ou par d'autres moyens.

- *Habitat du poisson :* Certains intervenants étaient d'avis que les questions entourant la gestion de l'habitat du poisson devraient être plus visibles dans la Stratégie. En réponse à de telles observations, le MPO entreprendra, dans le cadre du thème Un, de renforcer les partenariats avec les clients et les intervenants pour mettre de l'avant la protection de l'habitat du poisson, surtout avec l'élaboration d'un programme national complet de gestion de l'habitat.
- *Espèces exotiques :* Plusieurs intervenants se sont dits préoccupés au sujet des menaces que présentent des espèces exotiques ou nuisibles sur la santé à long terme et la biodiversité des ressources aquatiques du Canada. Ils ont signalé que le fait d'ignorer le problème de l'introduction d'espèces exotiques dans les écosystèmes aquatiques canadiens pourrait produire des répercussions socioéconomiques négatives. Le MPO examine la question, surtout les conséquences de ces introductions dans les systèmes marins et d'eaux douces du Canada, et envisagera l'établissement de partenariat avec d'autres ministères fédéraux et ordres de gouvernement pour résoudre le problème.

- *Nouvelles utilisations des océans :* Certains intervenants étaient d'avis que la Stratégie de développement durable devait traiter des nouvelles utilisations des océans et des répercussions négatives possibles sur le développement durable. Cette stratégie reconnaît que de nouvelles industries océaniques en plein essor présentent d'importants défis au développement durable des ressources. Le MPO continuera de rechercher et d'essayer de nouveaux outils et processus, notamment la gestion intégrée des océans et les modalités de gérance partagée.

- *Stratégie de développement durable dans le Nord :* On s'est interrogé au sujet de l'application de la Stratégie de développement durable du MPO dans le Nord. Un nouveau texte a été ajouté à l'ébauche de stratégie pour indiquer la participation du MPO à l'élaboration en cours d'une stratégie fédérale de développement durable dans le Nord comme l'une des priorités de collaboration horizontale accrue entre les ministères fédéraux. De nouvelles connaissances seront requises pour traiter les enjeux environnementaux actuels et prévisibles comme les répercussions réelles ou possibles, sur les ressources aquatiques du Nord, des changements climatiques et du développement économique fondé sur des industries non renouvelables. L'évaluation du besoin de nouvelles recherches scientifiques à l'appui de l'application du mandat du MPO dans le Nord en gestion des pêches et des océans, en protection de l'environnement et de l'habitat du poisson et en sécurité maritime devra se poursuivre.

- *Pêches en eau douce :* Certains intervenants ont mentionné que la stratégie de développement durable devrait davantage tenir compte du poisson et de la pêche en eaux douces. L'un d'entre eux s'est dit d'avis que l'élément de conservation et d'utilisation durable de la ressource de l'énoncé de Vision devrait s'appliquer tant aux eaux douces qu'aux eaux marines. Un autre a signalé que le renforcement de la conservation et de la protection des écosystèmes océaniques devrait s'appliquer également aux eaux douces. On a suggéré en outre que le MPO prépare une stratégie de protection de l'habitat d'eaux douces et fasse appel aux intervenants et au public dans sa préparation. En réponse à ces observations, mais tenant compte des rôles et des responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux, on s'occupe des préoccupations associées aux pêches en eaux douces au moyen d'initiatives intergouvernementales comme le groupe de travail du CCMPA et du Programme national renforcé de protection de l'habitat du MPO (résultat prévu 1.1.4).

Annexe 3 : Glossaire

Accords de projet conjoint (APC) – modalités volontaires, négociées et exécutoires par lesquelles le MPO et des parties à une pêche conviennent de prendre part à un projet associé à des activités de gestion et d'exploitation de cette pêche. Les APC sont un élément clé des approches de cogestion du MPO.

Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) – principal forum intergouvernemental au Canada pour discussion et action commune au sujet des questions environnementales d'importance nationale et internationale. Le Conseil est composé des ministres de l'Environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) – établi dans le cadre de l'entente de coopération intergouvernementale de 1999. Il est composé des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des pêches et de l'aquaculture. Les membres se réunissent chaque année et ont établi plusieurs groupes de travail chargés de thèmes particuliers d'intérêt mutuel comme la gestion des pêches en eau douce et la Stratégie de développement de l'aquaculture.

Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC) – cadre global de collaboration internationale pour combattre des graves accidents ou des menaces de pollution. Les parties signataires doivent établir des mesures d'intervention en cas de pollution, soit à l'échelle nationale ou en collaboration avec d'autres pays.

Fonds d'action pour le changement climatique (FACC) – établi par le gouvernement du Canada en décembre 1997 pour l'aider à respecter ses engagements dans le cadre du protocole de Kyoto. Ce fonds de 150 millions $ appuie la mise en œuvre d'une stratégie permettant de respecter ses engagements et de faciliter des mesures rapides pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Organisation internationale de normalisation (ISO) – fédération mondiale non gouvernementale d'organismes nationaux de normalisation établie en 1947 pour favoriser le développement de la normalisation et d'activités connexes dans le monde, faciliter l'échange international de biens et de services et susciter une collaboration dans les domaines des activités intellectuelles, scientifiques, technologiques et économiques.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – mandatée par les Nations Unies depuis octobre 1945 pour relever les niveaux de nutrition et de normes de vie, améliorer la production agricole et assurer de meilleures conditions de vie aux populations rurales.

Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) – établissent le fondement de modalités de cogestion en assurant la transparence, en établissant les allocations d'ensemble entre les secteurs et les flottilles, en fournissant des renseignements pertinents et en assurant la consultation des clients et des intervenants au sujet des buts et stratégies d'ensemble de gestion de chaque pêche.

Programme Argo – entreprise internationale dont le but est de déployer 2 000 bouées Alace enregistreuses de profils partout au monde. Ces bouées atteindront une profondeur d'environ 2 000 mètres. Elles devraient faire surface tous les 10 jours et transmettre des données sur les courants océaniques, la vitesse de dérive de surface, la température et la salinité.

Programme national d'action pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN) – propose des programmes nationaux et régionaux pour protéger la santé humaine, l'environnement et empêcher, réduire et contrôler les activités terrestres qui contribuent à la dégradation du milieu marin.

Qualité du milieu marin (QMM) – indique l'état de santé de nos écosystèmes marins. Les activités tant naturelles qu'humaines – y compris les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la pollution causée par l'homme et l'utilisation des ressources marines – aient des incidences sur la physique, la chimie et la biologie des écosystèmes marins. La QMM intègre ces conditions environnementales pour évaluer la santé des écosystèmes marins.

Services hydrographiques du Canada (SHC) – responsable des relevés dans les eaux navigables du Canada et de la production d'un certain nombre de publications nautiques, y compris des cartes marines, des instructions à la navigation, des cartes bathymétriques et des tables de courants et marées.

Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA) – prévoit la gestion et la réglementation efficaces des pêches autochtones et voit à ce que les droits de pêche ancestraux soient respectés par la négociation d'ententes de pêche mutuellement acceptables et limitées dans le temps entre le MPO et les groupes autochtones. Si l'on ne peut s'entendre, le MPO délivre un permis de pêche communautaire aux groupes pour leur permettre de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles. La SRAPA ne s'applique que là où le Canada est responsable de la gestion des pêches.

Système d'identification automatique (SIA) – système de transpondeur capable d'émettre automatiquement de l'information sur les navires (identité, position, cap, longueur, largeur, type, tirant d'eau et marchandises dangereuses) à d'autres navires et à des stations terrestres. Il a été élaboré surtout comme système de sécurité, mais offre des avantages possibles pour d'autres programmes maritimes et certaines applications commerciales.

Système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM) – élément de l'initiative de la modernisation des aides maritimes entreprise par la Garde côtière canadienne pour faire en sorte que le réseau de transport maritime national continue d'être sûr, efficace, environnementalement sain et réponde aux besoins des Canadiens. Ce système embarqué permet aux navigateurs de mettre constamment à jour la position de leur navire dans une zone de couverture donnée.

Zones de protection marine (ZPM) – outil puissant et éprouvé pour atteindre les objectifs de conservation en milieu marin. Grâce aux ZPM, le MPO peut commencer à protéger d'importants écosystèmes et espèces, préservant ainsi le milieu marin et les ressources dont dépendent nos communautés côtières.